



Affaires indiennes  
et du Nord Canada

Indian and Northern  
Affairs Canada



**Données ministérielles de base**



2004

Canada

**Données ministérielles de base**

**2 0 0 4**



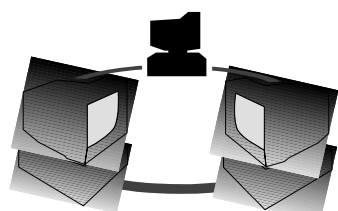
**Données ministérielles de base**

**- 2 0 0 4 -**

Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord  
Direction de la gestion de l'information ministérielle  
Direction générale de la gestion de l'information

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Décembre 2005



Publié avec l'autorisation du  
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien  
Ottawa, 2004  
[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)  
1-800-567-9604

ATS 1-866-553-0554

QS-3625-040-FF-A1  
No de catalogue R12-7/2004F  
ISBN 0-662-7974-1

© Ministre des Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada

This publication is also available  
in English under the title:  
*Basic Departmental Data 2004*

# TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE .....	i
NOTE AUX UTILISATEURS .....	i
INTRODUCTION .....	ii

## SECTION 1 – DÉMOGRAPHIE

1.1	Population des Indiens inscrits .....	2
1.2	Projections démographiques .....	4
1.3	Population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 .....	6
1.4	Population dans les réserves et hors réserve .....	8
1.5	Population d'Indiens inscrits par région .....	10
1.6	Population vivant dans les réserves par région .....	12
1.7	Population vivant hors réserves par région .....	14
1.8	Population vivant dans les réserves, par zone géographique .....	16
1.9	Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région .....	18
1.10	Répartition de la population par âge et par sexe .....	20

## SECTION 2 – SANTÉ

2.1	Espérance de vie .....	24
2.2	Années potentielles de vie perdues .....	26
2.3	Tuberculose .....	28
2.4	Taux de mortalité infantile .....	30
2.5	Morts et blessures par le feu .....	32

## SECTION 3 – ÉDUCATION

3.1	Nombre d'inscription aux niveaux primaire et secondaire .....	36
3.2	Nombre d'inscriptions dans les écoles provinciales et les écoles dirigées par les Premières nations selon le niveau de scolarité .....	38
3.3	Nombre d'inscriptions dans les écoles provinciales et les écoles dirigées par les Premières nations selon le niveau de scolarité et par année .....	40
3.4	Nombre d'inscriptions dans les écoles provinciales et les écoles dirigées par les Premières nations selon le niveau de scolarité .....	42
3.5	Taux d'inscription de la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves .....	44
3.6	Diplômés des programmes d'études secondaires .....	46
3.7	Écoles dirigées par les Premières nations .....	48
3.8	Classes dans les écoles dirigées par les Premières nations .....	50
3.9	Effectif postsecondaire .....	52
3.10	Taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires .....	54
3.11	Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires .....	56

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

### SECTION 4 – CONDITIONS SOCIALES

4.1	Enfants placés .....	60
4.2	Adultes placés en établissement .....	62
4.3	Prestataires et bénéficiaires de sécurité du revenu .....	64
4.4	Programme de sécurité du revenu .....	66

### SECTION 5 – LOGEMENT

5.1	Logements dans les réserves.....	70
5.2	Logements et infrastructure dans les réserves .....	72
5.3	Logements et infrastructure / services d'eau et égout dans les réserves .....	74

### SECTION 6 – AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1	Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale .....	78
6.2	Transfert .....	80

### SECTION 7 – LE NORD

7.1	Population de Nord.....	84
7.2	Projections de la population dans le Nord .....	86
7.3	Mortalité infantile dans le Nord .....	88
7.4	Population autochtone et population non autochtone dans le Nord .....	90
7.5	Emploi dans le Nord .....	92
7.6	Revenu d'emploi dans le Nord .....	94

### Section 8 – Points supplémentaires

8.1	Terres .....	98
8.2	Environnement .....	100
8.3	Traités .....	101
8.4	Revendications globales.....	117
8.5	Revendications particulières.....	119
8.6	Organismes de développement économique communautaire (ODEC) ..	120

LEXIQUE .....	124
---------------	-----

## RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE

Mme Christiane Gour est l'auteure principale de la présente édition de *Données ministérielles de base*, qui a été préparée sous la direction de M. Pierre Gauvin, gestionnaire, Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord, Direction de la gestion de l'information ministérielle. Les services techniques et d'aide à la rédaction ont été fournis par le personnel de la Direction de la gestion de l'information ministérielle ainsi que par des organismes internes et externes au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

## NOTE AUX UTILISATEURS

La plupart des données présentées dans cette publication proviennent des bases de données administratives du Ministère. Les chiffres de population ont été tirés du Registre des Indiens et correspondent aux données au 31 décembre de chaque année.

Enfin, nous avertissons le lecteur que certaines données présentées ici peuvent différer de celles qui figurent dans des éditions antérieures, en raison des redressements dont ont fait l'objet les données historiques. Signalons également que les chiffres peuvent être légèrement différents de ceux des précédentes éditions, du fait de la publication de données plus récentes du programme ou des révisions du Ministère. La mention « Révisé » figure en haut de toutes les pages comportant une série chronologique révisée. Sauf mention contraire, les données du chapitre intitulé *Le Nord* ont trait à la population dans son ensemble (autochtone et non-autochtone). Les statistiques sur lesquelles repose le présent rapport sont tirées principalement de sources de données administratives du Ministère.



## INTRODUCTION

Ces *Données ministérielles de base (DMB)* dressent un tableau complet de la situation démographique, sociale et économique de tous les Indiens inscrits et les résidents du Nord. On tente dans les DMB, qui sont essentiellement descriptives, d'assurer la continuité avec les événements passés tout en produisant un portrait fidèle de l'évolution de la situation des Premières nations et des habitants du Nord.

Les sujets traités dans les *DMB* comprennent la population, la santé, l'éducation, la condition sociale et le logement. Pour chacune des questions étudiées, l'information est présentée sous forme de textes, de graphiques et de tableaux. Ainsi, dans chacune de ces pages, le lecteur trouvera des explications sur les faits saillants présentés dans le tableau ou le graphique. À la fin de chaque tableau, le lecteur trouvera des notes explicatives et les sources des données. Le lexique contient les définitions des principaux termes utilisés dans la présente publication.

Il importe de noter que tout au long des *DMB*, « Indien » signifie Indien inscrit. Une personne qui possède le statut défini dans la *Loi sur les Indiens* et dont le nom figure au Registre des Indiens que tient AINC est un Indien inscrit. En juin 1985, le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur les Indiens*. Ces changements, connus comme des « modifications contenues dans le projet de loi C-31 », rendent le statut d'Indien inscrit et les droits qui y sont associés aux personnes qui avaient perdu leurs droits à cause de certaines dispositions de l'ancienne *Loi sur les Indiens*, ainsi qu'à leurs enfants.

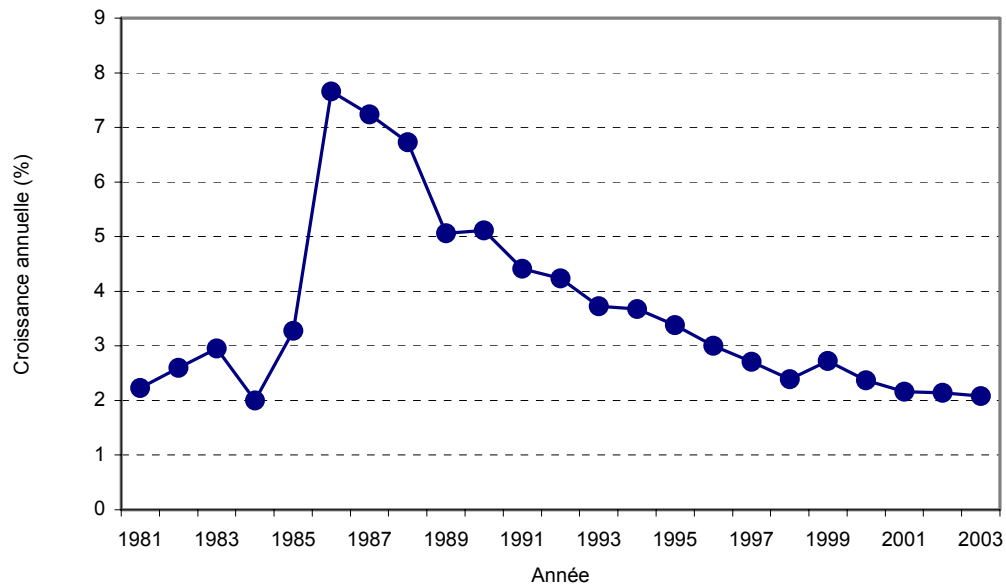
En 2003, les Indiens inscrits étaient affiliés à l'une des 614 Premières nations réparties dans tout le Canada.

**SECTION 1**

**DÉMOGRAPHIE**

## 1.1 Population des Indiens inscrits

**Figure 1.1** Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits, Canada, de 1981 à 2003



### Faits saillants

Depuis les modifications de 1985 à la Loi sur les Indiens, le nombre de réintégrations a été le plus élevé entre 1985 et le début des années 90, ce qui explique le taux de variation annuelle élevé observé durant cette période. Ces dernières années, le taux de croissance annuelle est resté relativement stable.

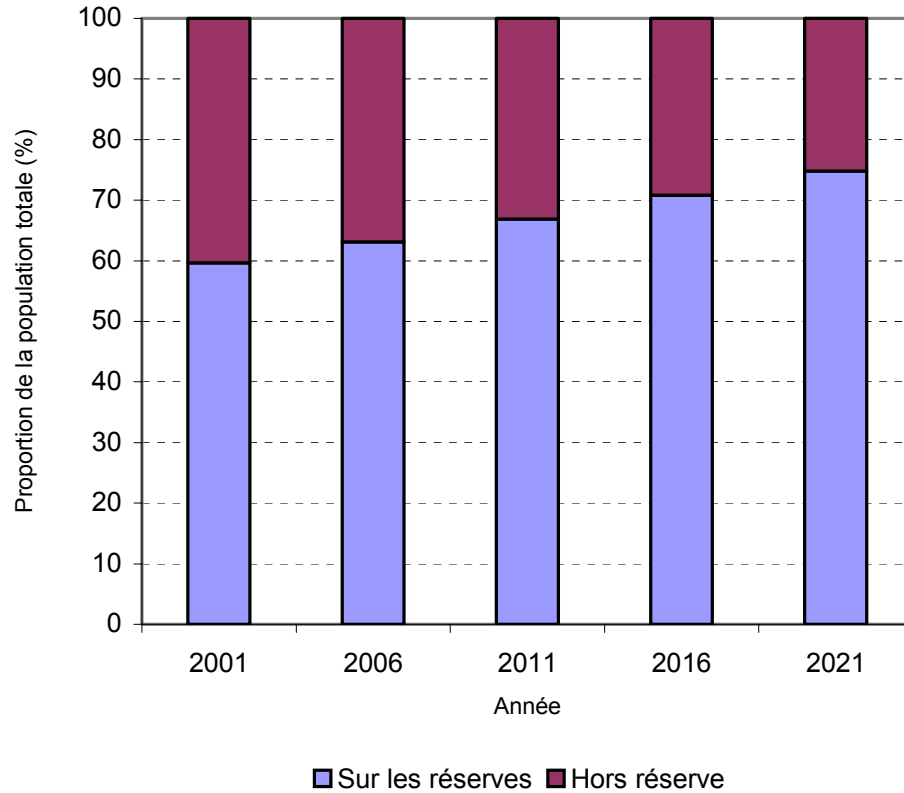
**Tableau 1.1** Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits par sexe, Canada, de 1979 à 2003

Année	Hommes		Femmes		Total	
	Population	Taux de variation (%)	Population	Taux de variation (%)	Population	Taux de variation (%)
1979	156 336	-	153 252	-	309 588	-
1980	159 740	2.2	156 997	2.4	316 737	2.3
1981	162 968	2.0	160 814	2.4	323 782	2.2
1982	166 865	2.4	165 313	2.8	332 178	2.6
1983	171 510	2.8	170 458	3.1	341 968	2.9
1984	174 801	1.9	174 008	2.1	348 809	2.0
1985	179 959	3.0	180 282	3.6	360 241	3.3
1986	191 640	6.5	196 189	8.8	387 829	7.7
1987	204 226	6.6	211 672	7.9	415 898	7.2
1988	217 053	6.3	226 831	7.2	443 884	6.7
1989	227 942	5.0	238 395	5.1	466 337	5.1
1990	239 764	5.2	250 414	5.0	490 178	5.1
1991	250 371	4.4	261 420	4.4	511 791	4.4
1992	260 944	4.2	272 517	4.2	533 461	4.2
1993	270 790	3.8	282 526	3.7	553 316	3.7
1994	280 742	3.7	292 915	3.7	573 657	3.7
1995	290 175	3.4	302 875	3.4	593 050	3.4
1996	299 040	3.1	311 834	3.0	610 874	3.0
1997	307 211	2.7	320 224	2.7	627 435	2.7
1998	314 577	2.4	327 837	2.4	642 414	2.4
1999	323 140	2.7	336 750	2.7	659 890	2.7
2000	330 883	2.4	344 616	2.3	675 499	2.4
2001	338 208	2.2	351 893	2.1	690 101	2.2
2002	345 409	2.1	359 442	2.1	704 851	2.1
2003	352 631	2.1	366 865	2.1	719 496	2.1

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1979 à 2003.

## 1.2 Projections démographiques

**Figure 1.2** Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, Canada, pour 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021



### Faits saillants

La population totale d'Indiens inscrits pourrait augmenter de 34 %, passant d'environ 703 800 en 2001 à un peu moins de 940 000 en 2021.

Au cours de la même période, la population des réserves pourrait augmenter considérablement si l'hypothèse à l'égard de la migration (arrivées nettes dans les réserves) se vérifie. La proportion d'Indiens inscrits habitant dans les réserves pourrait augmenter et passer d'environ 60 % en 2001 à 75 % en 2021. En revanche, la proportion d'Indiens inscrits habitant en dehors des réserves ainsi que les taux de croissance annuelle quinquennaux correspondants pourraient baisser pendant cette même période.

**Tableau 1.2** Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, Canada, pour 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021

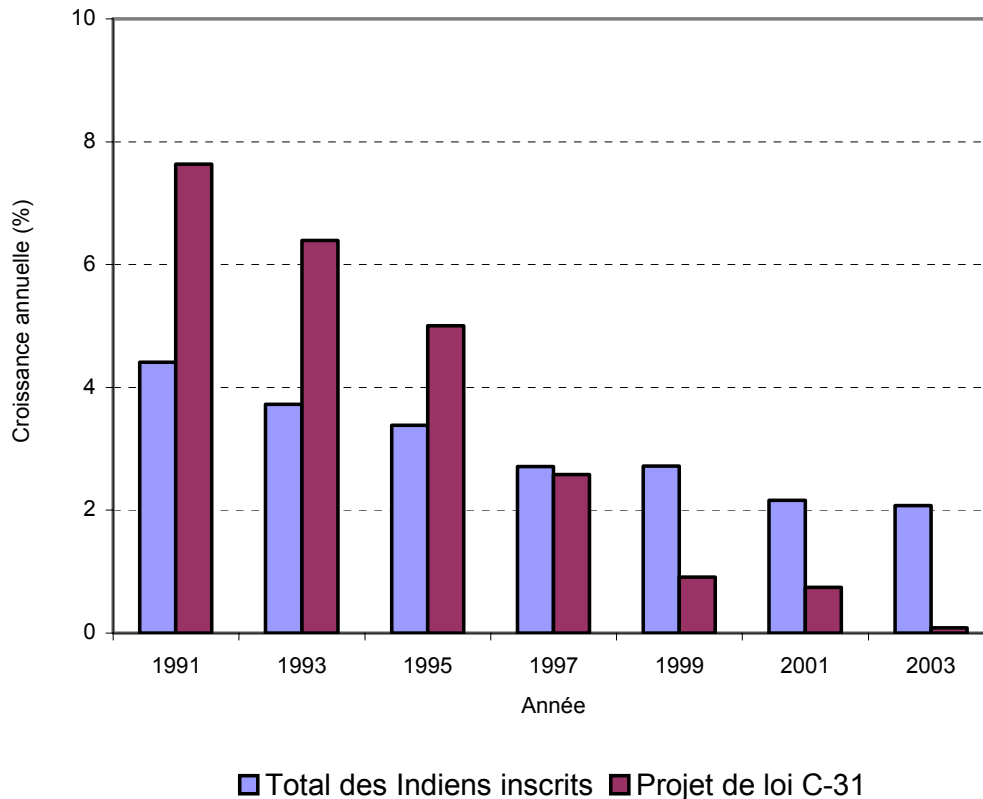
Année	Dans les réserves			Hors réserve			Total des Indiens inscrits	
	Nbre	%	TCAM (%)	Nbre	%	TCAM (%)	Nbre	TCAM (%)
2001	419 800	59.6	-	284 000	40.4	-	703 800	-
2006	485 400	63.1	2.9	284 000	36.9	0	769 400	1.8
2011	556 100	66.9	2.8	275 400	33.1	-0.6	831 500	1.6
2016	629 200	70.8	2.5	259 200	29.2	-1.2	888 400	1.3
2021	703 200	74.8	2.2	236 500	25.2	-1.8	939 700	1.1

- Notes: 1. Chiffres arrondis à la centaine près. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) et les répartitions en pourcentage sont calculés à l'aide de données non arrondies.
2. Les projections sont basées sur la population inscrite au Registre des Indiens en date du 31 décembre 2000, le tout ajusté pour tenir compte des événements déclarés tardivement ou non déclarés.

Source: AINC, Projections démographiques du Registre des Indiens, 2001-2021, 2004.

### 1.3 Population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31

**Figure 1.3** Variation en pourcentage des Indiens inscrits et des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31, Canada, de 1991 à 2003



#### Faits saillants

Au 31 décembre 2003, un total de 113 354 Indiens étaient inscrits au titre des modifications de 1985 à la Loi sur les Indiens.

Les nouveaux inscrits au titre du projet de loi C-31 représentaient environ 16 % des Indiens du Registre des Indiens en 2003.

La croissance annuelle de la population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 a chuté, passant de 48 %, en 1988, à 0.1 % en 2003.

**Tableau 1.3** Variation en pourcentage des Indiens inscrits et des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31, Canada, de 1985 à 2003

Année	Total des Indiens inscrits		Projet de loi C-31		Non visés par le projet de la loi C-31	
	Nbre.	Taux de variation	Nbre.	Taux de variation	Nbre.	Taux de variation
1985	360 241	-	-	-	358 636	-
1986	387 829	7.7	16 252	-	369 972	3.2
1987	415 898	7.2	37 056	128.0	378 842	2.4
1988	443 884	6.7	54 774	47.8	389 110	2.7
1989	466 337	5.1	66 904	22.1	399 433	2.7
1990	490 178	5.1	73 990	10.6	416 188	4.2
1991	511 791	4.4	79 639	7.6	432 152	3.8
1992	533 461	4.2	85 947	7.9	447 514	3.6
1993	553 316	3.7	91 439	6.4	461 877	3.2
1994	573 657	3.7	96 148	5.1	477 509	3.4
1995	593 050	3.4	100 958	5.0	492 092	3.1
1996	610 874	3.0	104 869	3.9	506 005	2.8
1997	627 435	2.7	107 577	2.6	519 858	2.7
1998	642 414	2.4	108 924	1.3	533 490	2.6
1999	659 890	2.7	109 913	0.9	549 977	3.1
2000	675 499	2.4	111 476	1.4	564 023	2.6
2001	690 101	2.2	112 306	0.7	577 795	2.4
2002	704 851	2.1	113 254	0.8	591 597	2.4
2003	719 496	2.1	113 354	0.1	606 142	2.5

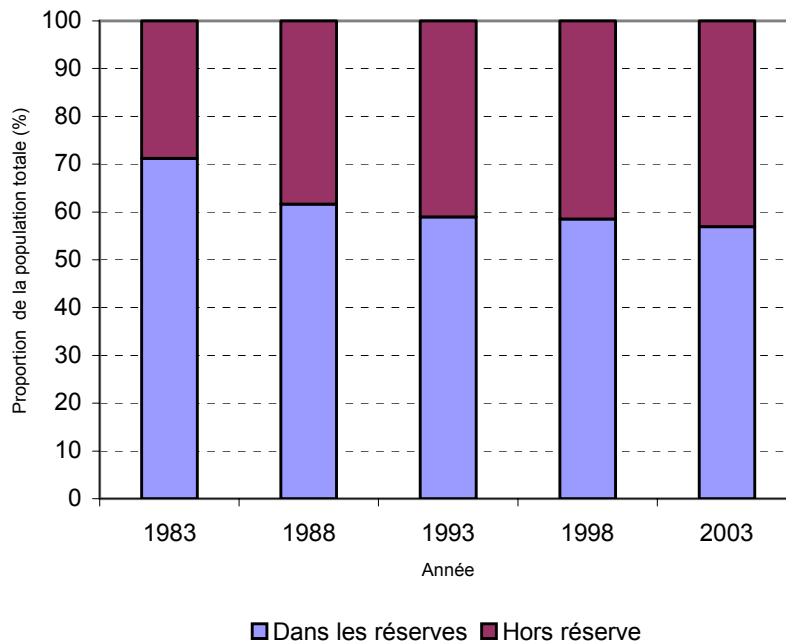
Note: Le faible taux de croissance de la population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 en 1997 et en 1998 est attribuable, en partie, à un arriéré de dossiers qui ont été traités en 1999.

Sources: AINC, Registre des Indiens, de 1985 à 2003.  
AINC, Effectifs et droits, de 1985 à 2003.



## 1.4 Population dans les réserves et hors réserve

**Figure 1.4** Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, Canada, de 1983 à 2003



### Faits saillants

Depuis 1993, la répartition entre la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve n'a que légèrement fluctué.

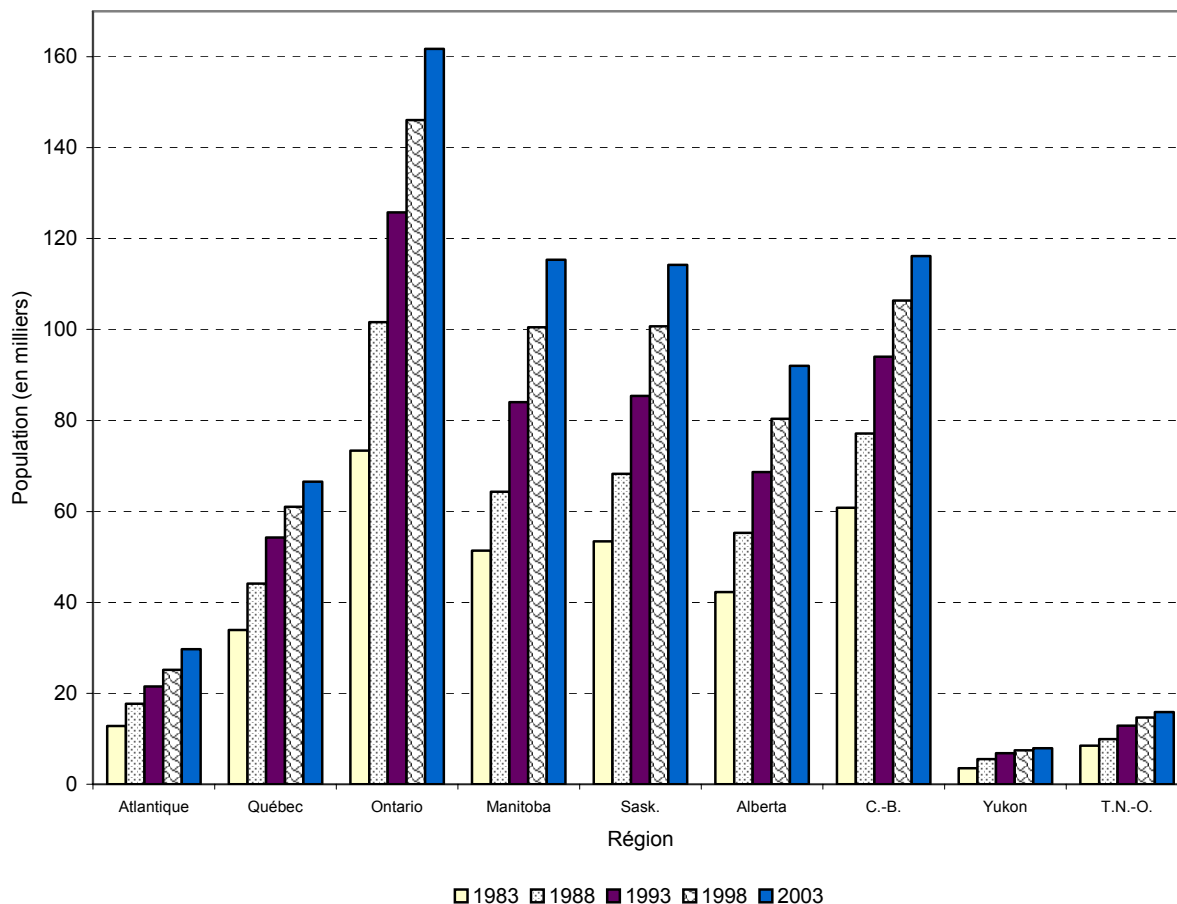
**Tableau 1.4** Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, Canada, de 1983 à 2003

Année		Dans les réserves		Hors réserve		Total	
		Nbre.	Taux de variation (%)	Nbre.	Taux de variation (%)	Nbre.	%
<b>1983</b>	<b>Total</b>	<b>243 556</b>	<b>71.2</b>	<b>98 412</b>	<b>28.8</b>	<b>341 968</b>	<b>100.0</b>
	Hommes	125 003	36.6	46 507	13.6	171 510	50.2
	Femmes	118 553	34.7	51 905	15.2	170 458	49.8
<b>1988</b>	<b>Total</b>	<b>273 766</b>	<b>61.7</b>	<b>170 118</b>	<b>38.3</b>	<b>443 884</b>	<b>100.0</b>
	Hommes	140 248	31.6	76 805	17.3	217 053	48.9
	Femmes	133 518	30.1	93 313	21.0	226 831	51.1
<b>1993</b>	<b>Total</b>	<b>326 444</b>	<b>59.0</b>	<b>226 872</b>	<b>41.0</b>	<b>553 316</b>	<b>100.0</b>
	Hommes	166 825	30.2	103 965	18.8	270 790	48.9
	Femmes	159 619	28.8	122 907	22.2	282 526	51.1
<b>1998</b>	<b>Total</b>	<b>375 727</b>	<b>58.5</b>	<b>266 687</b>	<b>41.5</b>	<b>642 414</b>	<b>100.0</b>
	Hommes	191 573	29.8	123 004	19.1	314 577	49.0
	Femmes	184 154	28.7	143 683	22.4	327 837	51.0
<b>2003</b>	<b>Total</b>	<b>409 671</b>	<b>56.9</b>	<b>309 825</b>	<b>43.1</b>	<b>719 496</b>	<b>100.0</b>
	Hommes	208 635	29.0	143 996	20.0	352 631	49.0
	Femmes	201 036	27.9	165 829	23.0	366 865	51.0

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1983 à 2003.

## 1.5 Population d'Indiens inscrits par région

Figure 1.5 Population d'Indiens inscrits par région de 1983 à 2003



### Faits saillants

La population totale des Indiens inscrits a plus que doublé dans presque toutes les régions durant les 20 dernières années.

En 2003, presque 23 % de la population des Indiens inscrits se trouvait en Ontario.

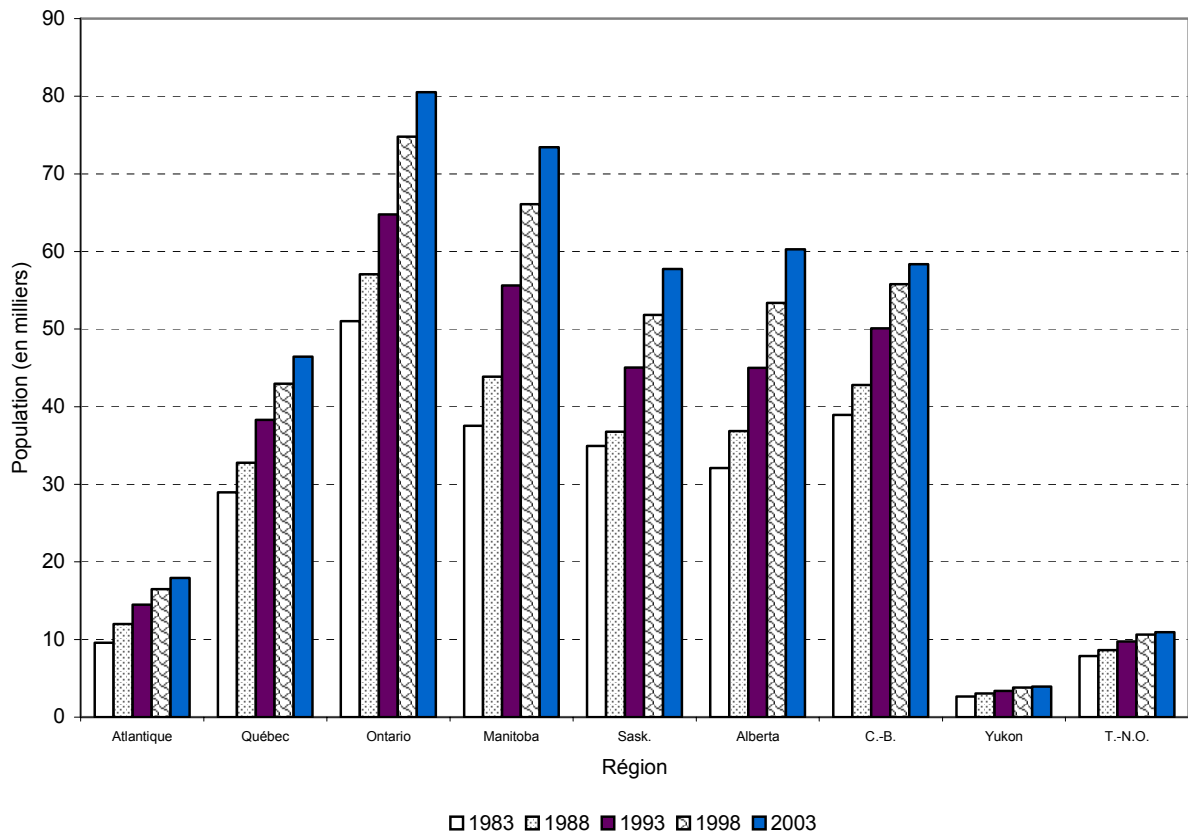
**Tableau 1.5** Population d'Indiens inscrits par région de 1983 à 2003

Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1983	Nbre.	12 816	33 911	73 349	51 376	53 445	42 248	60 811	3 536	8 476	339 968
	%	3.8	10.0	21.6	15.1	15.7	12.4	17.9	1.0	2.5	100.0
1988	Nbre.	17 711	44 111	101 612	64 315	68 246	55 290	77 153	5 510	9 936	443 884
	%	4.0	9.9	22.9	14.5	15.4	12.5	17.4	1.2	2.2	100.0
1993	Nbre.	21 524	54 273	125 743	84 020	85 413	68 639	94 006	6 807	12 891	553 316
	%	3.9	9.8	22.7	15.2	15.4	12.4	17.0	1.2	2.3	100.0
1994	Nbre.	22 380	55 848	130 149	88 161	88 857	71 297	96 808	6 948	13 209	573 657
	%	3.9	9.7	22.7	15.4	15.5	12.4	16.9	1.2	2.3	100.0
1995	Nbre.	23 225	57 223	134 160	91 565	92 325	74 123	99 720	7 088	13 621	593 050
	%	3.9	9.6	22.6	15.4	15.6	12.5	16.8	1.2	2.3	100.0
1996	Nbre.	23 959	58 640	138 518	95 113	94 953	76 419	102 075	7 199	13 998	610 874
	%	3.9	9.6	22.7	15.6	15.5	12.5	16.7	1.2	2.3	100.0
1997	Nbre.	24 610	59 881	142 408	98 197	97 776	78 495	104 411	7 330	14 327	627 435
	%	3.9	9.5	22.7	15.7	15.6	12.5	16.6	1.2	2.3	100.0
1998	Nbre.	25 186	61 026	146 113	100 527	100 719	80 390	106 370	7 433	14 650	642 414
	%	3.9	9.5	22.7	15.6	15.7	12.5	16.6	1.2	2.3	100.0
1999	Nbre.	25 835	62 291	150 236	104 099	103 414	82 699	108 723	7 531	15 062	659 890
	%	3.9	9.4	22.8	15.8	15.7	12.5	16.5	1.1	2.3	100.0
2000	Nbre.	26 397	63 315	153 946	107 146	106 111	85 373	110 529	7 633	15 049	675 499
	%	3.9	9.4	22.8	15.9	15.7	12.6	16.4	1.1	2.2	100.0
2001	Nbre.	26 991	64 404	157 062	109 788	108 801	87 703	112 305	7 751	15 296	690 101
	%	3.9	9.3	22.8	15.9	15.8	12.7	16.3	1.1	2.2	100.0
2002	Nbre.	28 819	65 496	159 107	112 430	111 635	89 812	114 120	7 846	15 586	704 851
	%	4.1	9.3	22.6	16.0	15.8	12.7	16.2	1.1	2.2	100.0
2003	Nbre.	29 709	66 504	161 718	115 339	114 248	92 060	116 136	7 927	15 855	719 496
	%	4.1	9.2	22.5	16.0	15.9	12.8	16.1	1.1	2.2	100.0

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1983 à 2003.

## 1.6 Population vivant dans les réserves par région

**Figure 1.6** Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par région de 1983 à 2003



### Faits saillants

En 2003, par région, le nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves allait d'un minimum de 3 932 au Yukon, à un maximum de 80 539 en Ontario.

Les plus importants gains régionaux (valeur absolue) de la population dans les réserves, entre 1993 et 2003, ont été observés au Manitoba et en Alberta.

**Tableau 1.6** Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par région de 1983 à 2003

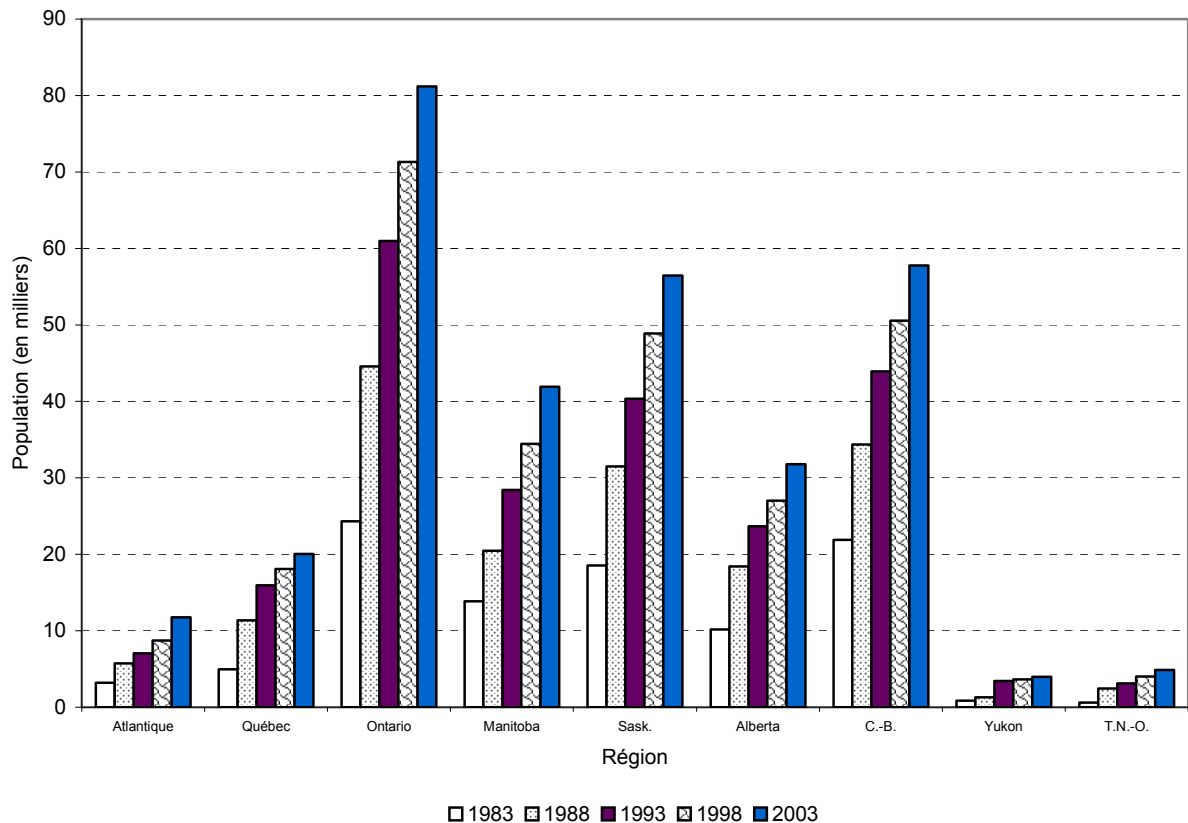
Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.-N.O.	Canada
1983	Nbre.	9 602	28 948	51 035	37 523	34 914	32 081	38 927	2 664	7 862	243 556
	%	74.9	85.4	69.6	73.0	65.3	75.9	64.0	75.3	92.8	71.6
1988	Nbre.	11 989	32 765	57 058	43 864	36 775	36 863	42 785	3 042	8 625	273 766
	%	67.7	74.3	56.2	68.2	53.9	66.7	55.5	55.2	86.8	61.7
1993	Nbre.	14 476	38 303	64 787	55 617	45 052	44 981	50 090	3 374	9 764	326 444
	%	67.3	70.6	51.5	66.2	52.7	65.5	53.3	49.6	75.7	59.0
1994	Nbre.	14 917	39 398	66 221	58 366	46 598	46 737	50 825	3 676	9 905	336 643
	%	66.7	70.5	50.9	66.2	52.4	65.6	52.5	52.9	75.0	58.7
1995	Nbre.	15 328	40 582	67 825	60 856	48 053	49 458	52 072	3 712	10 033	347 919
	%	66.0	70.9	50.6	66.5	52.0	66.7	52.2	52.4	73.7	58.7
1996	Nbre.	15 732	41 487	70 434	60 694	49 176	50 818	52 046	3 742	10 240	354 369
	%	65.7	70.7	50.8	63.8	51.8	66.5	51.0	52.0	73.2	58.0
1997	Nbre.	16 096	41 703	72 583	64 039	50 447	52 115	54 593	3 775	10 455	365 806
	%	65.4	69.6	51.0	65.2	51.6	66.4	52.3	51.5	73.0	58.3
1998	Nbre.	16 467	42 935	74 790	66 081	51 829	53 377	55 808	3 799	10 641	375 727
	%	65.4	70.4	51.2	65.7	51.5	66.4	52.5	51.1	72.6	58.5
1999	Nbre.	16 746	43 874	76 296	68 736	52 879	54 788	56 713	3 838	10 908	384 778
	%	64.8	70.4	50.8	66.0	51.1	66.2	52.2	51.0	72.4	58.3
2000	Nbre.	17 075	44 274	78 346	70 094	54 093	56 545	56 801	3 872	10 893	391 993
	%	64.7	69.9	50.9	65.4	51.0	66.2	51.4	50.7	72.4	58.0
2001	Nbre.	17 412	44 857	79 670	69 689	55 340	58 046	56 895	3 908	10 871	396 688
	%	64.5	69.6	50.7	63.5	50.9	66.2	50.7	50.4	71.1	57.5
2002	Nbre.	17 690	45 714	80 216	72 081	56 564	59 046	57 251	3 911	10 864	403 337
	%	61.4	69.8	50.4	64.1	50.7	65.7	50.2	49.8	69.7	57.2
2003	Nbre.	17 932	46 457	80 539	73 427	57 773	60 287	58 358	3 932	10 966	409 671
	%	60.4	69.9	49.8	63.7	50.6	65.5	50.2	49.6	69.2	56.9

Notes : 1. La catégorie « Dans les réserves » inclut les terres de la Couronne et les établissements indiens.  
2. Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1983 à 2003.

## 1.7 Population vivant hors réserve par région

**Figure 1.7** Population des Indiens inscrits vivant hors réserve par région de 1983 à 2003



### Faits saillants

La population hors réserve a crû de façon constante, passant de 98 412 à 309 825 personnes entre 1983 et 2003.

Le pourcentage d'Indiens inscrits qui vivent hors réserve a augmenté dans toutes les régions. C'est au Manitoba que le pourcentage été le plus marqué dans les régions situées au sud du 60e parallèle, entre 1993 et 2003. Inversement, pour la même période, le Québec affiche le taux le plus bas.

**Tableau 1.7** Population des Indiens inscrits vivant hors réserve par région de 1983 à 2003

Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1983	Nbre.	3 214	4 963	24 314	13 853	18 531	10 167	21 884	872	614	98 412
	%	25.1	14.6	33.1	27.0	34.7	24.1	36.0	24.7	7.2	28.9
1988	Nbre.	5 722	11 346	44 554	20 451	31 471	18 427	34 368	1 311	2 468	170 118
	%	32.3	25.7	43.8	31.8	46.1	33.3	44.5	23.8	24.8	38.3
1993	Nbre.	7 048	15 970	60 956	28 403	40 361	23 658	43 916	3 433	3 127	226 872
	%	32.7	29.4	48.5	33.8	47.3	34.5	46.7	50.4	24.3	41.0
1994	Nbre.	7 463	16 450	63 928	29 795	42 259	24 560	45 983	3 272	3 304	237 014
	%	33.3	29.5	49.1	33.8	47.6	34.4	47.5	47.1	25.0	41.3
1995	Nbre.	7 897	16 641	66 335	30 709	44 272	24 665	47 648	3 376	3 588	245 131
	%	34.0	29.1	49.4	33.5	48.0	33.3	47.8	47.6	26.3	41.3
1996	Nbre.	8 227	17 153	68 084	34 419	45 777	25 601	50 029	3 457	3 758	256 505
	%	34.3	29.3	49.2	36.2	48.2	33.5	49.0	48.0	26.8	42.0
1997	Nbre.	8 514	18 178	69 825	34 158	47 329	26 380	49 818	3 555	3 872	261 629
	%	34.6	30.4	49.0	34.8	48.4	33.6	47.7	48.5	27.0	41.7
1998	Nbre.	8 719	18 091	71 323	34 446	48 890	27 013	50 562	3 634	4 009	266 687
	%	34.6	29.6	48.8	34.3	48.5	33.6	47.5	48.9	27.4	41.5
1999	Nbre.	9 089	18 417	73 940	35 363	50 535	27 911	52 010	3 693	4 154	275 112
	%	35.2	29.6	49.2	34.0	48.9	33.8	47.8	49.0	27.6	41.7
2000	Nbre.	9 322	19 041	75 600	37 052	52 018	28 828	53 728	3 761	4 156	283 506
	%	35.3	30.1	49.1	34.6	49.0	33.8	48.6	49.3	27.6	42.0
2001	Nbre.	9 579	19 547	77 392	40 099	53 461	29 657	55 410	3 843	4 425	293 413
	%	35.5	30.4	49.3	36.5	49.1	33.8	49.3	49.6	28.9	42.5
2002	Nbre.	11 129	19 782	78 891	40 349	55 071	30 766	56 869	3 935	4 722	301 514
	%	38.6	30.2	49.6	35.9	49.3	34.3	49.8	50.2	30.3	42.8
2003	Nbre.	11 777	20 047	81 179	41 912	56 475	31 773	57 778	3 995	4 889	309 825
	%	39.6	30.1	50.2	36.3	49.4	34.5	49.8	50.4	30.8	43.1

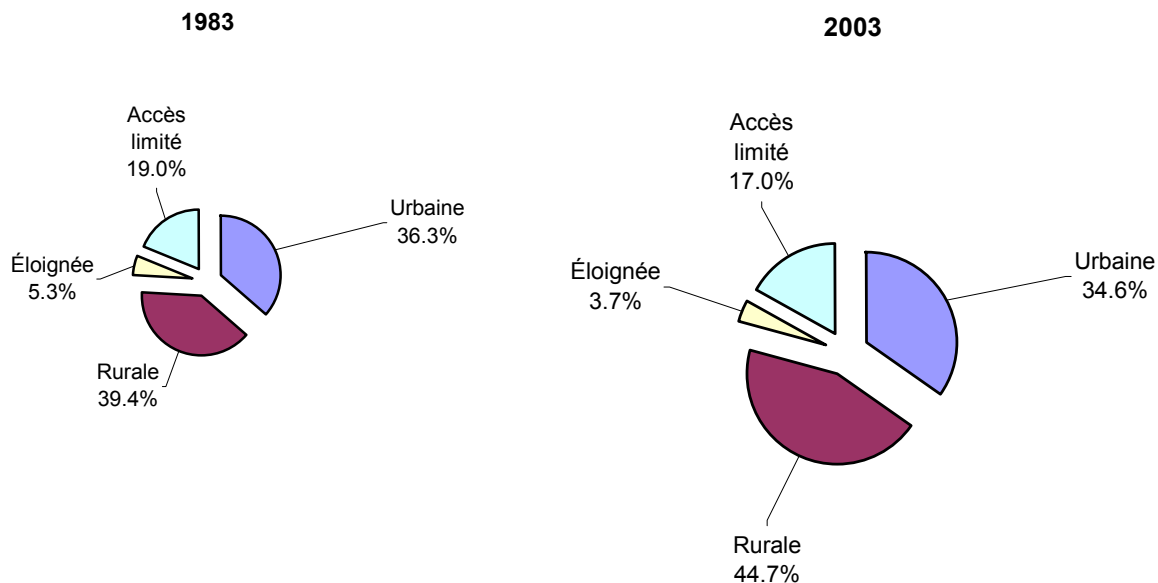
Note : Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1983 à 2003.



## 1.8 Population vivant dans les réserves par zone géographique

**Figure 1.8** Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par zone géographique de 1983 et 2003



### Faits saillants

La proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves en zone rurale est passée de 39 % à 44 % entre 1983 et 2003.

En 2003, 35 % des Indiens inscrits des réserves vivaient dans des zones urbaines définies par AINC tandis que près de 17 % habitaient des zones à accès limité, à savoir des zones où il n'existe pas d'accès routier à un centre de services à longueur d'année.

**Tableau 1.8** Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par zone géographique de 1983 à 2003

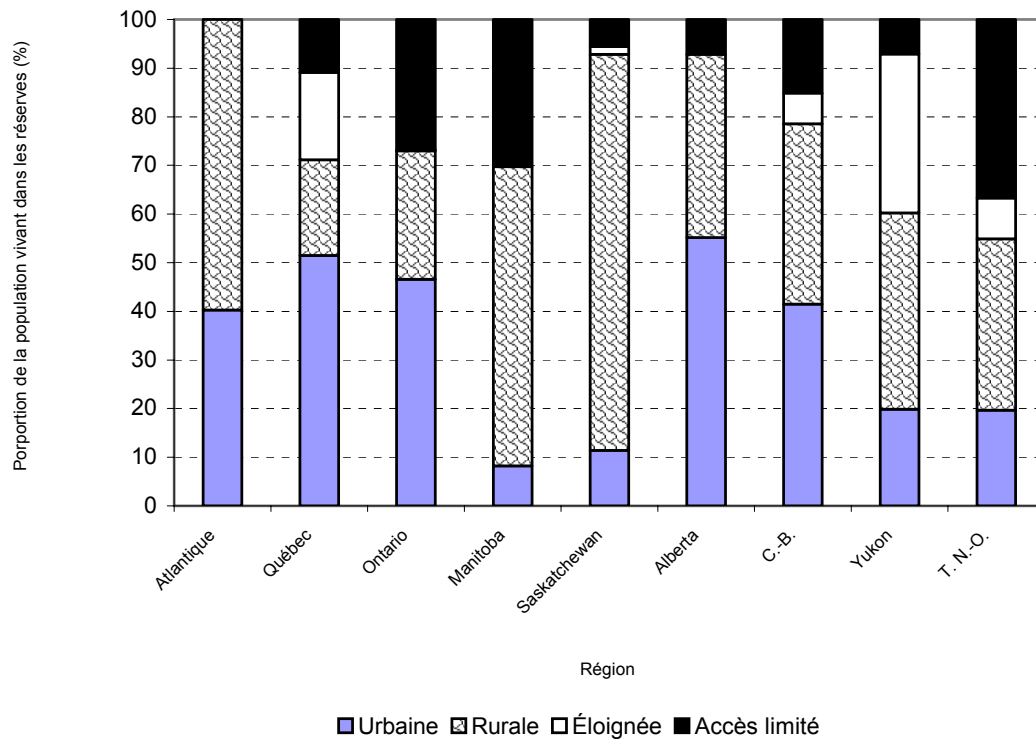
Année	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total	
	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%
1983	85 474	36.3	92 949	39.4	12 548	5.3	44 654	19.0	235 625	100
1988	99 819	36.5	107 269	39.2	15 043	5.5	51 624	18.9	273 755	100
1993	112 881	35.7	140 417	44.4	5 703	1.8	57 206	18.1	316 207	100
1994	116 862	35.8	144 944	44.4	5 798	1.8	58 484	17.9	326 088	100
1995	120 818	35.8	149 854	44.5	5 943	1.8	60 431	17.9	337 046	100
1996	123 922	36.1	151 679	44.2	6 016	1.8	61 586	17.9	343 203	100
1997	127 223	35.9	157 219	44.4	6 241	1.8	63 673	18.0	354 356	100
1998	132 408	36.4	161 683	44.4	6 359	1.7	63 509	17.4	363 959	100
1999	133 159	35.7	165 681	44.4	6 608	1.8	67 335	18.1	372 783	100
2000	135 701	34.6	174 566	44.5	14 541	3.7	67 179	17.1	391 987	100
2001	137 823	34.8	176 926	44.6	14 796	3.7	67 026	16.9	396 571	100
2002	139 663	34.6	180 062	44.6	15 022	3.7	68 585	17.0	403 332	100
2003	141 742	34.6	183 050	44.7	15,310	3.7	69 561	17.0	409 663	100

- Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
  2. Le total pour le Canada exclut les Cris et Naskapis du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James de 1983 à 1999.
  3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».
  4. Les chiffres du registre des Indiens excluent ceux de la Liste générale ne correspondant pas à une zone géographique. Les chiffres de la Liste générale donnaient 8 Indiens inscrits vivant dans les réserves sur une population totale de 409 671 Indiens inscrits vivant dans les réserves en 2003.

Sources : AINC, Registre des Indiens, de 1983 à 2003.  
 AINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1983 à 1991.  
 AINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2003.

## 1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région

**Figure 1.9** Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par zone géographique et par région en 2003



### Faits saillants

En 2003 c'est en Saskatchewan, au Manitoba et dans l'Atlantique que l'on trouvait la plus grande proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves situées en milieu rural.

Le Québec, l'Ontario et l'Alberta comptaient la plus grande proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves situées dans des zones urbaines.

**Tableau 1.9** Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par région et par zone géographique en 2003

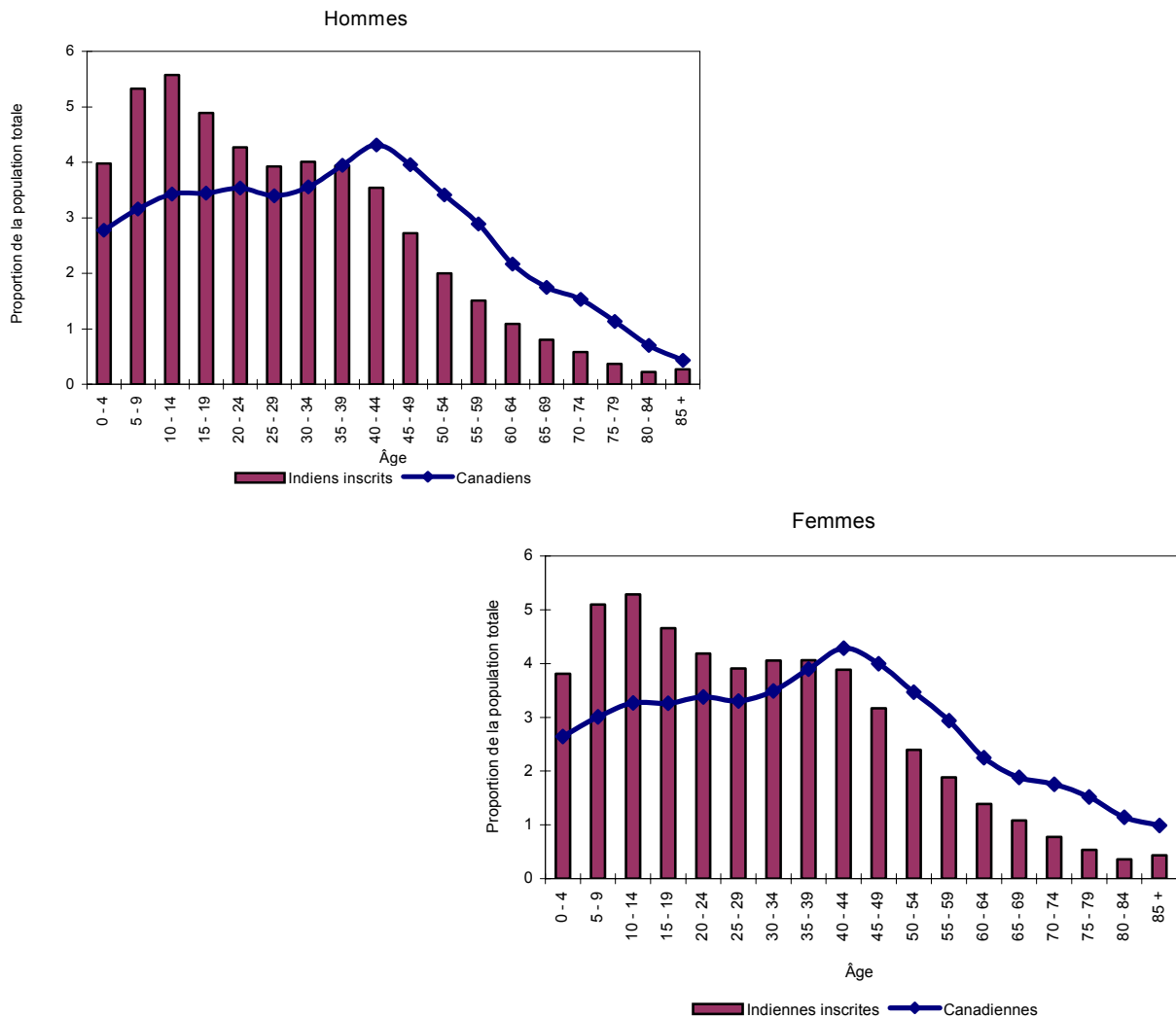
Région	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total	
	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%
Atlantique	7 226	40.3	10 700	59.7	6	0.0	0	0.0	17 932	100
Québec	23 934	51.5	9 114	19.6	8 346	18.0	5 062	10.9	46 456	100
Ontario	37 546	46.6	21 275	26.4	97	0.1	21 617	26.8	80 535	100
Manitoba	6 052	8.2	45 156	61.5	0	0.0	22 219	30.3	73 427	100
Saskatchewan	6 600	11.4	47 013	81.4	969	1.7	3 191	5.5	57 773	100
Alberta	33 254	55.2	22 697	37.7	0	0.0	4 333	7.2	60 284	100
Colombie-Britannique	24 191	41.5	21 646	37.1	3 686	6.3	8 835	15.1	58 358	100
Yukon	781	19.9	1 586	40.3	1 286	32.7	279	7.1	3 932	100
T. N.-O.	2 158	19.7	3 863	35.2	920	8.4	4 025	36.7	10 966	100
Canada	141 742	34.6	183 050	44.7	15 310	3.7	69 561	17.0	409 663	100

- Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
  2. Le total pour le Canada exclut les Cris et Naskapis du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James de 1983 à 1999.
  3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».
  4. Les chiffres du registre des Indiens excluent ceux de la Liste générale ne correspondant pas à une zone géographique. Les chiffres de la Liste générale donnaient 7 Indiens inscrits vivant dans les réserves sur une population totale de 409 671 Indiens inscrits vivant dans les réserves en 2003.

Sources : AINC, Registre des Indiens, de 1983 à 2003.  
 AINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1983 à 1991.  
 AINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2003.

## 1.10 Répartition de la population par âge et par sexe

**Figure 1.10** Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens et les estimations postcensitaires de 2003



### Faits saillants

La population des Indiens inscrits compte une plus grande proportion de jeunes (moins de 24 ans) que la population du Canada en général. (47 % contre 32 %)

La proportion de la population de plus de 40 ans est nettement moins élevée parmi les Indiens inscrits que dans l'ensemble du Canada.

**Tableau 1.10** Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens et les estimations postcensitaires de 2003

Âge	Indiens inscrits/Indiennes inscrites				Population canadienne			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%
0 - 4	28 612	4.0	27 401	3.8	877 286	2.8	837 016	2.6
5 - 9	38 320	5.3	36 671	5.1	998 569	3.2	951 133	3.0
10 - 14	40 110	5.6	38 060	5.3	1 084 753	3.4	1 032 860	3.3
15 - 19	35 179	4.9	33 523	4.7	1 088 772	3.4	1 031 773	3.3
20 - 24	30 720	4.3	30 109	4.2	1 119 035	3.5	1 069 466	3.4
25 - 29	28 219	3.9	28 150	3.9	1 073 969	3.4	1 044 163	3.3
30 - 34	28 844	4.0	29 196	4.1	1 124 790	3.6	1 103 923	3.5
35 - 39	28 342	3.9	29 251	4.1	1 247 414	3.9	1 233 785	3.9
40 - 44	25 467	3.5	27 955	3.9	1 364 310	4.3	1 355 014	4.3
45 - 49	19 593	2.7	22 799	3.2	1 251 593	4.0	1 264 150	4.0
50 - 54	14 386	2.0	17 222	2.4	1 078 752	3.4	1 097 745	3.5
55 - 59	10 877	1.5	13 566	1.9	913 922	2.9	928 537	2.9
60 - 64	7 824	1.1	10 012	1.4	684 822	2.2	711 978	2.3
65 - 69	5 760	0.8	7 774	1.1	552 166	1.7	595 736	1.9
70 - 74	4 196	0.6	5 600	0.8	484 186	1.5	554 927	1.8
75 - 79	2 652	0.4	3 871	0.5	358 752	1.1	480 675	1.5
80 - 84	1 583	0.2	2 583	0.4	221 629	0.7	362 027	1.1
85 +	1 947	0.3	3 120	0.4	137 014	0.4	313 035	1.0
<b>Sous-total</b>	<b>352 631</b>	<b>49.0</b>	<b>366 863</b>	<b>51.0</b>	<b>15 661 734</b>	<b>49.5</b>	<b>15 967 943</b>	<b>50.5</b>
<b>Total</b>	<b>719 494</b>				<b>31 629 677</b>			

- Notes :
1. Il s'agit de la population inscrite au Registre des Indiens au 31 décembre 2003. Les données n'ont pas été rajustées en fonction des naissances déclarées tardivement. Par conséquent, les jeunes (particulièrement les enfants de 0 à 4 ans) sont sous-représentés.
  2. La catégorie « Canadiens » et « Canadiennes » comprennent la population des Indiens inscrits. Les chiffres sont ceux des estimations postcensitaires mises à jour au 1er juillet 2003.
  3. La population des Indiens inscrits ne totalise pas 719 496 à cause de 2 personnes dont l'âge est inconnu.

Sources : AINC, Registre des Indiens, 2003.  
Statistique Canada, *Statistiques démographiques annuelles 2003*, no de catalogue 91-213-XPB, mars 2003.



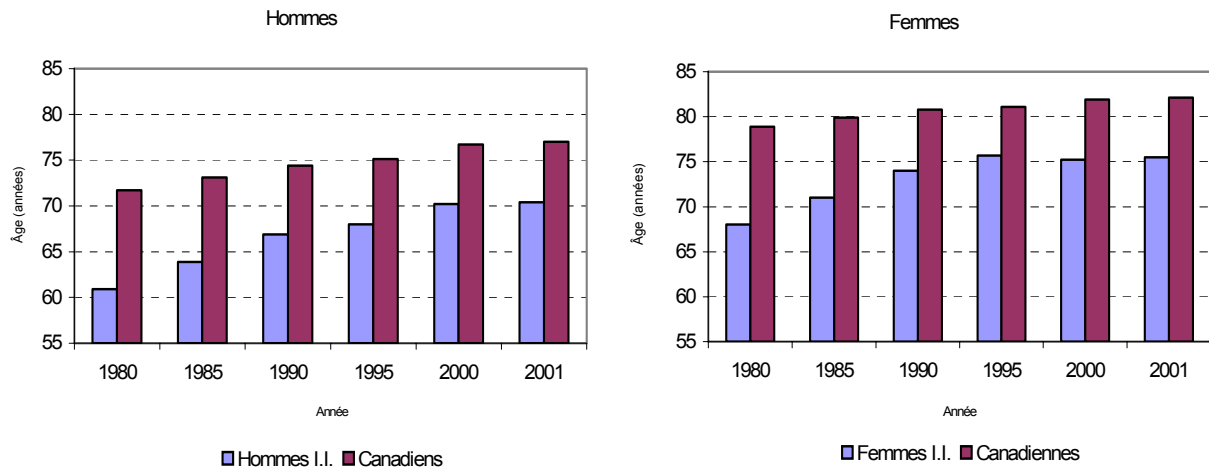
# **SECTION 2**

# **SANTÉ**



## 2.1 Espérance de vie

**Figure 2.1** Espérance de vie à la naissance, par sexe, population des Indiens inscrits et population canadienne, Canada, de 1980-2001



### Faits saillants

L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des Indiens inscrits et de l'ensemble de la population canadienne continue de se résorber.

En dépit de l'augmentation de l'espérance de vie, l'écart entre les Indiens inscrits et la population canadienne en général était de 6,6 ans en 2001.

L'écart d'espérance de vie entre les Indiens inscrits et les Indiennes inscrites, qui était de 7,1 ans en faveur des femmes en 1980, est tombé à 5,1 ans en 2001.

**Tableau 2.1** Espérance de vie à la naissance, par sexe, population des Indiens inscrits et population canadienne, Canada, de 1980-2001

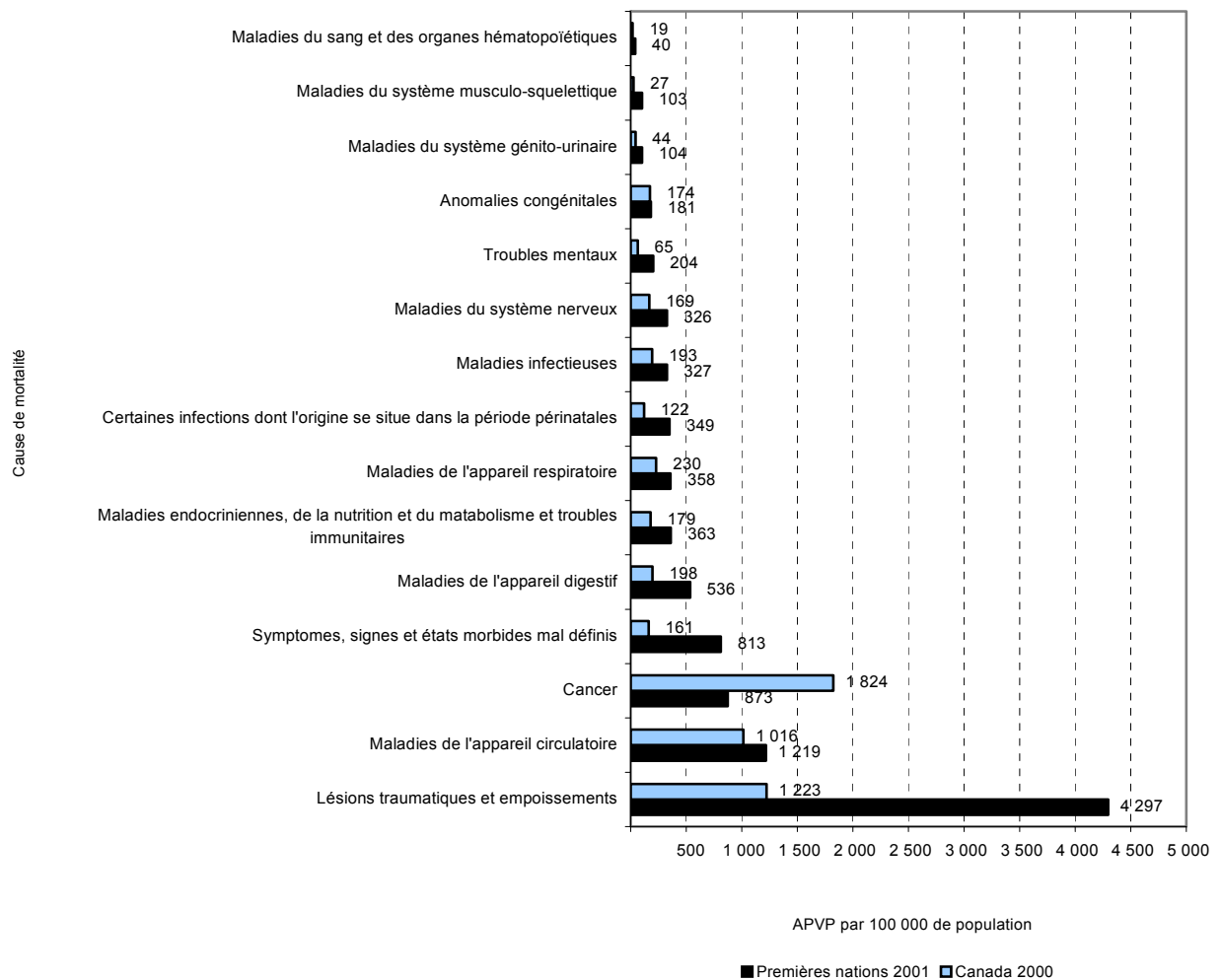
Année	Hommes			Femmes		
	Indiens inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart	Indiennes inscrites	Ensemble des Canadiennes	Écart
1980	60.9	71.7	10.8	68.0	78.9	10.9
1985	63.9	73.1	9.2	71.0	79.9	8.9
1990	66.9	74.4	7.5	74.0	80.8	6.8
1995	68.0	75.1	7.1	75.7	81.1	5.4
2000	70.2	76.7	6.5	75.2	81.9	6.7
2001	70.4	77.0	6.6	75.5	82.1	6.6

Note: Quelques chiffres ont été interpolés.

Sources : AINC, *Projections de la population indienne inscrite*, 2003.  
Statistique Canada, *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000-2026*, 2001.  
Croissance moyenne, pages 25 et 26.

## 2.2 Années potentielles de vie perdues (APVP)

**Figure 2.2** Années potentielles de vie perdues, selon la cause de décès, Premières nations (2001) et Canada (2000)



### Faits saillants

En 2001, les APVP en raison de blessures étaient presque 3,5 fois plus élevées pour les Premières nations que pour le Canada (2000).

Les APVP en raison du cancer sont moins élevées pour les Premières nations que pour les Canadiens en général.

**Tableau 2.2** Années potentielles de vie perdues, selon la cause de décès, Premières nations (2001) et Canada (2000)

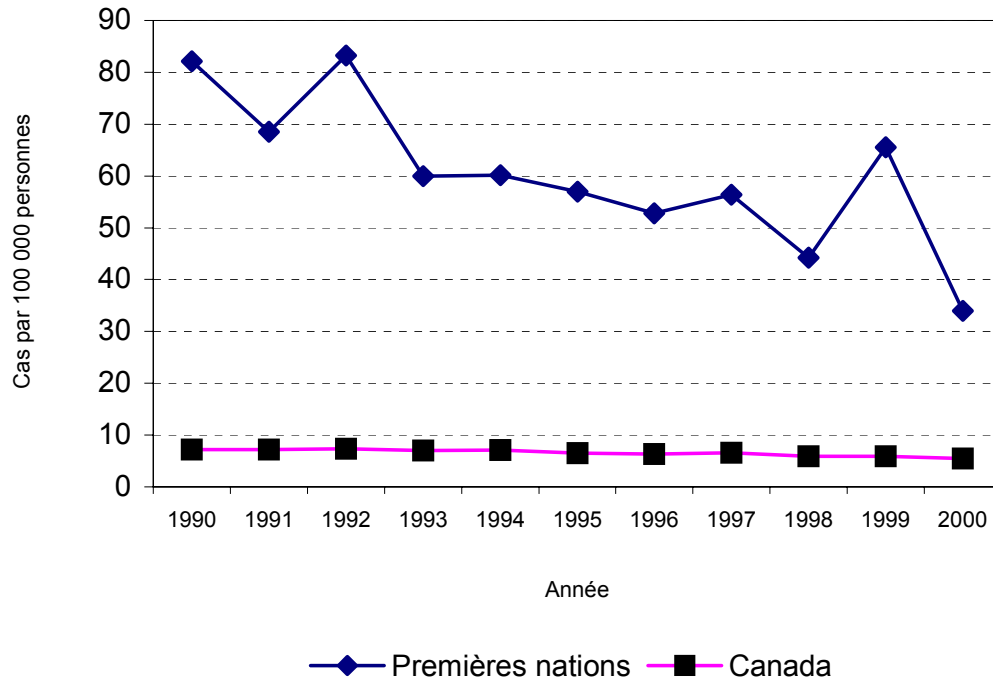
Classification des maladies	Premières nations	Canada
Lésions traumatiques et empoissemments	4 297	1 223
Maladies de l'appareil circulatoire	1 219	1 016
Cancer	873	1 824
Symptomes, signes et états morbides mal définis	813	161
Maladies de l'appareil digestif	536	198
Maladies endocriniennes, de la nutrition et du métabolisme et troubles immunitaires	363	179
Maladies de l'appareil respiratoire	358	230
Certaines infections dont l'origine se situe dans la période périnatales	349	122
Maladies infectieuses	327	193
Maladies du système nerveux	326	169
Troubles mentaux	204	65
Anomalies congénitales	181	174
Maladies du système génito-urinaire	104	44
Maladies du système musculo-squelettique	103	27
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	40	19

- Notes: 1. Le calcul des APVP est fondé sur une espérance de vie de 75 ans.  
 2. Institut canadien d'information sur la santé, 2003, Classification internationale des maladies, Version 10.  
 3. APVP par 100 000 de population, APVP selon la CIM, chapitre 9, PN (2001) et Canada (2000).

Source: Santé Canada, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits; Santé Canada, système de développement des données et des échanges.

## 2.3 Tuberculose

**Figure 2.3** Taux de tuberculose, Canada et Premières nations vivant dans les réserves, 1990-2000



### Fait saillant

En 2000, l'incidence de la tuberculose était six fois plus élevée chez les Premières nations que chez les Canadiens en général.

**Tableau 2.3** Taux de tuberculose, Canada et Premières nations vivant dans les réserves, 1990-2000

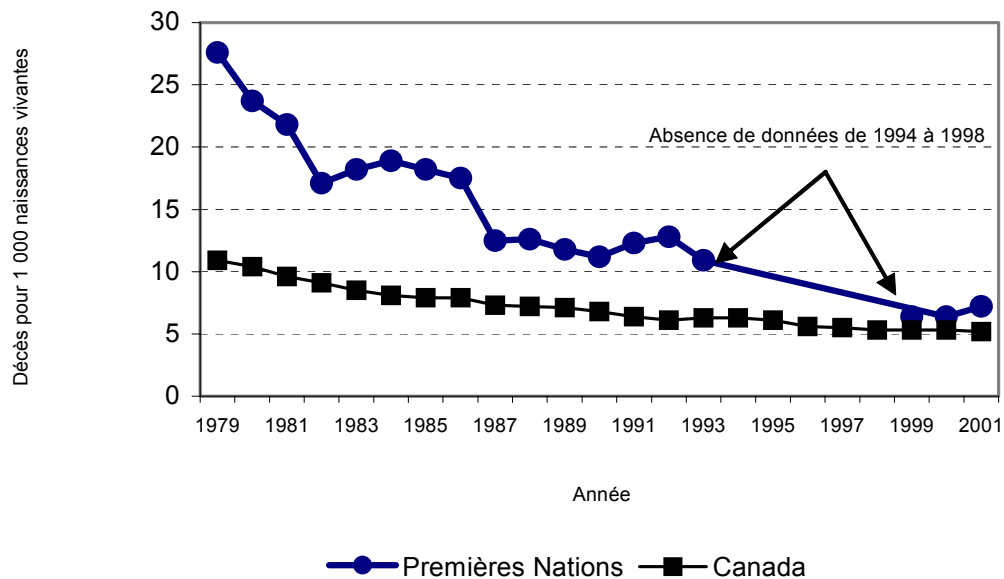
<b>Année</b>	<b>Premières nations</b>	<b>Canada</b>
1990	82.1	7.2
1991	68.5	7.2
1992	83.2	7.4
1993	60.0	7.0
1994	60.1	7.1
1995	57.0	6.5
1996	52.8	6.3
1997	56.4	6.6
1998	44.2	5.9
1999	65.5	5.9
2000	34.0	5.5

- Notes :
1. Tous les taux sont normalisés par rapport à la population canadienne de 1996.
  2. Dans le calcul des taux pour les Premières nations et le Canada, les chiffres du Québec ne sont pas compris.

Source : Santé Canada, statistiques internes de la Direction générale des Premières nations et des Inuits.

## 2.4 Taux de mortalité infantile

**Figure 2.4** Taux de mortalité infantile, Canada et Premières nations vivant dans les réserves, 1979-2001



### Faits saillants

Depuis 1979, on assiste à une baisse constante des taux de mortalité infantile. Cette baisse est plus marquée chez les Premières nations vivant dans les réserves que chez les Canadiens en général.

Entre 1979 et 2001, le taux de mortalité infantile a diminué de 73 % au sein des Premières nations vivant dans les réserves, comparativement à une baisse de 47 % dans l'ensemble de la population canadienne.

**Tableau 2.4** Taux de mortalité infantile, Canada et Premières nations vivant dans les réserves, 1979-2001

Année	Premières nations	Canada
1979	27.6	10.9
1980	23.7	10.4
1981	21.8	9.6
1982	17.1	9.1
1983	18.2	8.5
1984	18.9	8.1
1985	18.2	7.9
1986	17.5	7.9
1987	12.5	7.3
1988	12.6	7.2
1989	11.8	7.1
1990	11.2	6.8
1991	12.3	6.4
1992	12.8	6.1
1993	10.9	6.3
1994	Données non disponibles	6.3
1995	Données non disponibles	6.1
1996	Données non disponibles	5.6
1997	Données non disponibles	5.5
1998	Données non disponibles	5.3
1999	6.4	5.3
2000	6.4	5.3
2001	7.2	5.2

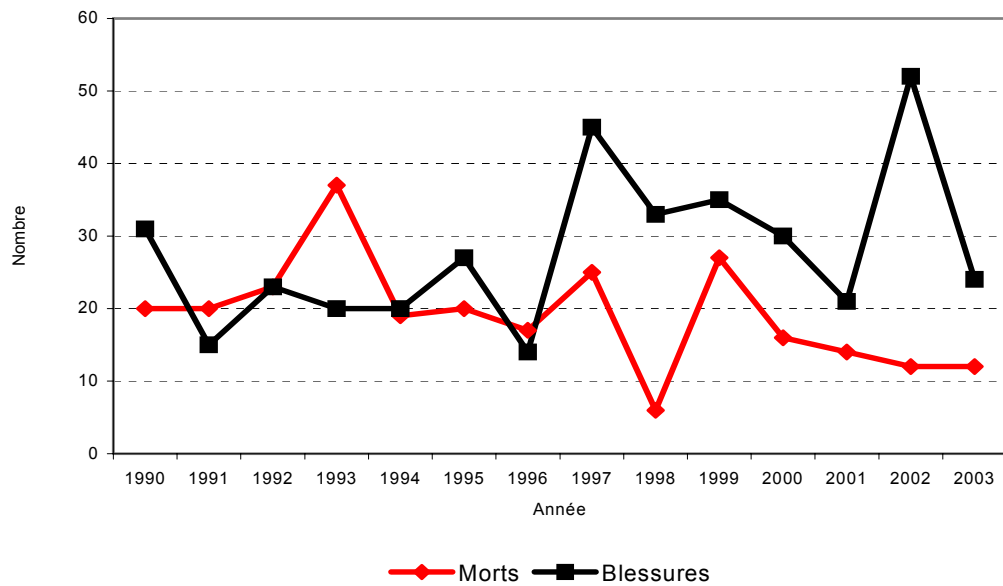
- Notes :
1. Y compris les décès de tous enfants pesant moins de 500 grams à la naissance.
  2. Décès pour 1 000 naissances vivantes.
  3. On ne disposait pas de données pour la population des Premières nations pour les années 1994 à 1998. Les données actuelles peuvent ne pas être directement comparables à celles des années antérieures en raison de méthodes différentes de collecte des données.

Source : Santé Canada, 1996, *Tendances relatives aux taux de mortalité des Premières nations 1979-1993*, produit n° 34-79/1993F au catalogue; Santé Canada, statistiques internes.



## 2.5 Morts et blessures par le feu

Figure 2.5 Morts et blessures déclarées par les Premières nations de 1990 à 2003



### Faits saillants

Le nombre de morts par le feu s'établissait à 12 en 2003, comparativement à 20 en 1990.

Le nombre de blessures par le feu s'établissait à 24 en 2003, comparativement à 31 en 1990.

**Tableau 2.5** Morts et blessures par le feu déclarées par les Premières nations de 1990 à 2003

Année	Morts par le feu			Blessures		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
1990	16	4	20	24	7	31
1991	14	6	20	11	4	15
1992	16	7	23	19	4	23
1993	18	19	37	11	9	20
1994	13	6	19	14	6	20
1995	13	7	20	22	5	27
1996	11	6	17	9	5	14
1997	16	9	25	38	7	45
1998	5	1	6	26	7	33
1999	15	12	27	24	11	35
2000	9	7	16	27	3	30
2001	13	1	14	20	1	21
2002	12	0	12	38	14	52
2003	11	1	12	21	3	24

Note : 1. Ces statistiques sont tirées des rapports fournis par les Premières nations.

Source : Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Services immobiliers pour AINC, administration principale, 2003.

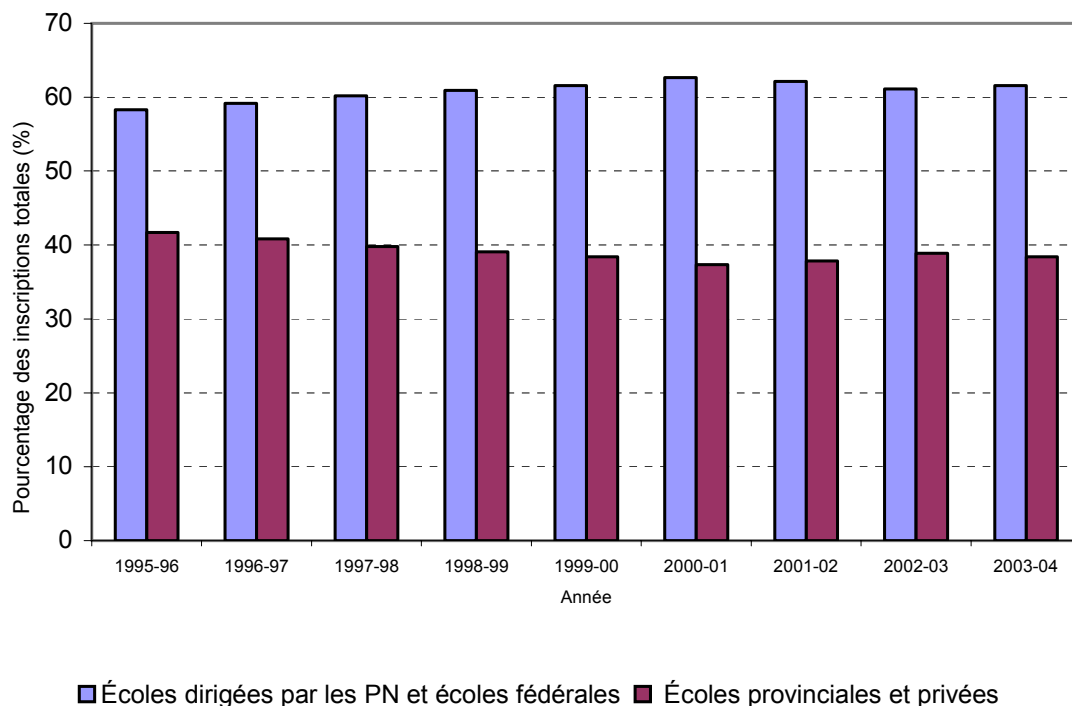


**SECTION 3**

**ÉDUCATION**

### 3.1 Nombre d'inscriptions aux niveaux primaire et secondaire

**Figure 3.1** Élèves financés par AINC aux niveaux primaire et secondaire (maternelle, primaire et secondaire), Canada, de 1995-1996 à 2003-2004



#### Faits saillants

En 2003-2004, le nombre d'élèves inscrits dans des écoles dirigées par les Premières nations et des écoles fédérales était supérieur de 14 point de pourcentage au total correspondant de 1995-1996.

Sur les 120 400 élèves dans les réserves qui étaient inscrits à la maternelle, au primaire ou au secondaire en 2003-2004, 6 sur 10 fréquentaient des écoles dirigées par les Premières nations, et un peu moins de 4 sur 10 des écoles provinciales ou privées.

**Tableau 3.1** Élèves financés par AINC aux niveaux primaire et secondaire (maternelle, primaire et secondaire), Canada, de 1995-1996 à 2003-2004

Année	Écoles fédérales		Écoles provinciales		Premières nations		Écoles privées		Total	
	Nbre d'élèves	%	Nbre d'élèves	%	Nbre d'élèves	%	Nbre d'élèves	%	Nbre d'élèves	%
1995-96	1 794	1.6	43 787	39.4	63 000	56.7	2 534	2.3	111 115	100
1996-97	1 842	1.6	43 751	38.9	64 742	57.5	2 220	2.0	112 555	100
1997-98	1 773	1.5	43 943	37.8	68 250	58.7	2 340	2.0	116 306	100
1998-99	1 741	1.5	43 781	37.2	69 866	59.4	2 184	1.9	117 572	100
1999-00 *	1 707	1.4	43 762	36.7	71 812	60.2	2 065	1.7	119 346	100
2000-01	1 642	1.4	42 717	35.7	73 425	61.3	2 016	1.7	119 800	100
2001-02 *	1 656	1.4	43 073	36.1	72 457	60.8	2 041	1.7	119 227	100
2002-03	1 680	1.4	44 625	37.2	71 576	59.7	1 978	1.7	119 859	100
2003-04	1 686	1.4	43 509	36.1	72 469	60.2	2 757	2.3	120 421	100

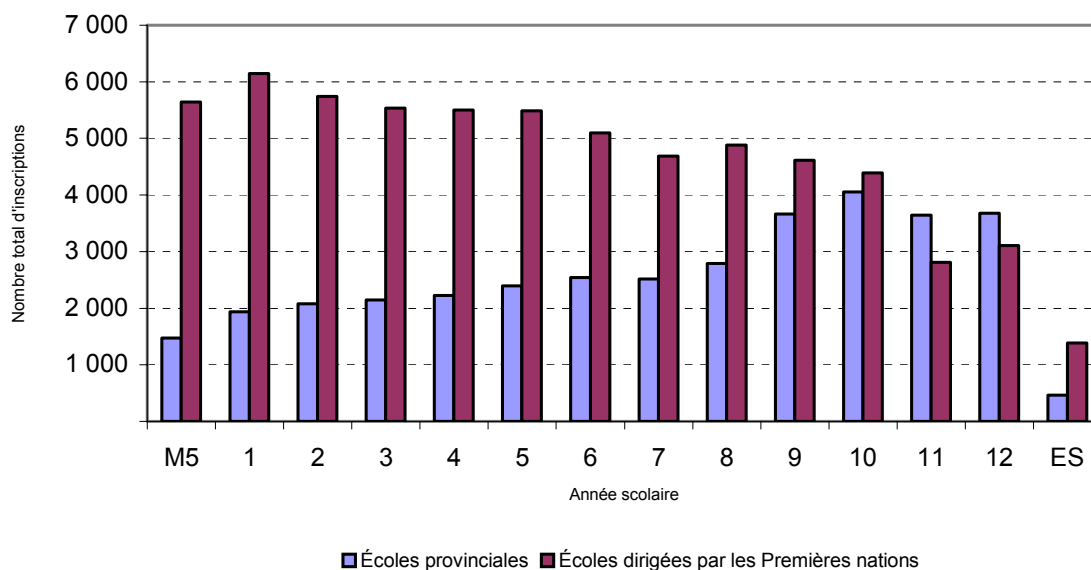
Révision : \* Données révisées

- Notes : 1. Sont inclus les Indiens inscrits et les personnes non inscrites vivant dans une réserve (dont la candidature a été approuvée par le ministre), ainsi que les élèves inuits, de la pré-maternelle (M4) à la 12<sup>e</sup> année (ou à la 13<sup>e</sup> année avant 2003-2004) de 1995-1996 à 2003-2004 inclusivement. La population vivant dans les réserves comprend celle des réserves définies par la loi et celle des établissements indiens reconnus qui sont établis sur les terres de la Couronne. Elle ne comprend pas les élèves des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut qui fréquentent des écoles dans ces territoires puisque l'enseignement primaire et secondaire y est financé par les gouvernements territoriaux et toutes les autres Premières nations qui exercent leur autonomie gouvernementale. Les rapports du Yukon concernent uniquement les élèves qui habitent dans des réserves en Colombie-Britannique, mais fréquentent une école de la Colombie-Britannique ou du Yukon.
2. Trois régions n'ont pas fourni de détails concernant les élèves financés par AINC : la région de l'Atlantique, la Colombie-Britannique et le Québec. De 1996-1997 à 2003-2004, le Québec ne possède pas d'information détaillée sur les élèves visés par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, qui fréquentent tous des écoles provinciales. En Colombie-Britannique, le conseil tribal des Nuuchahnulth a négocié une entente distincte avec AINC; par conséquent, de 1995-1996 à 2002-2003, on ne possède que des renseignements sommaires sur les élèves visés par cette entente; ils fréquentent tous des écoles dirigées par les Premières nations. Enfin, en 2003-2004, les Mik'maw de la région de l'Atlantique n'ont pas présenté non plus de dossier détaillé sur les élèves financés. Ces élèves sont inclus dans le tableau ci-dessus.
3. Plusieurs facteurs expliquent la stabilisation du nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires au cours des quatre dernières années, par exemple la multiplication des ententes pluriannuelles et les ententes d'autonomie gouvernementale (les données ne sont pas plus ajoutées à l'état nominatif ou mises à jour annuellement), le renforcement des processus de conformité régionale et l'amélioration des procédures de traitement des données dans l'État nominatif informatisé.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1995 à 2003.

### 3.2 Nombre d'inscriptions dans les écoles provinciales et les écoles dirigées par les Premières nations selon le niveau de scolarité

**Figure 3.2** Nombre d'inscriptions dans les écoles provinciales et les écoles dirigées par les Premières nations selon le niveau de scolarité, Canada, 2003-2004



#### Fait saillant

Bien que 85 % des élèves de la pré-maternelle (M4) et de la maternelle (M5) financés par AINC fréquentent des écoles dirigées par les Premières nations, cette proportion tombe à 45 % en 12<sup>e</sup> année car plusieurs écoles dirigées par les Premières nations n'offrent que l'enseignement primaire. Cette tendance est constante depuis 1994-1995.

**Tableau 3.2** Répartition des inscriptions dans les écoles provinciales et les écoles dirigées par les Premières nations, Canada, 2003-2004

Région	Écoles dirigées par les Premières nations					Écoles provinciales				
	M4 M5	1 - 8	9 - 12	ES	Total	M4 M5	1 - 8	9 - 12	ES	Total
Atlantique	299	507	8	34	848	100	1 146	720	-	1,966
Québec	1 084	3 413	2 020	659	7 176	79	642	882	91	1 694
Ontario	1 818	8 129	3 333	-	13 280	526	2 476	4 053	-	7 055
Manitoba	2 470	10 988	3 622	-	17 080	393	1 982	2 167	-	4 542
Saskatchewan	2 318	10 035	3 433	348	16 134	142	1 838	1 415	21	3 416
Alberta	1 865	6 713	2 166	-	10 744	289	4 356	1 902	-	6 547
Colombie-Britannique	1 286	2 521	1 188	343	5 338	377	5 946	4 094	352	10 769
Yukon	-	-	-	-	-	3	34	17	-	54
Canada	11 140	42 306	15 770	1 384	70 600	1 909	18 420	15 250	464	36 043

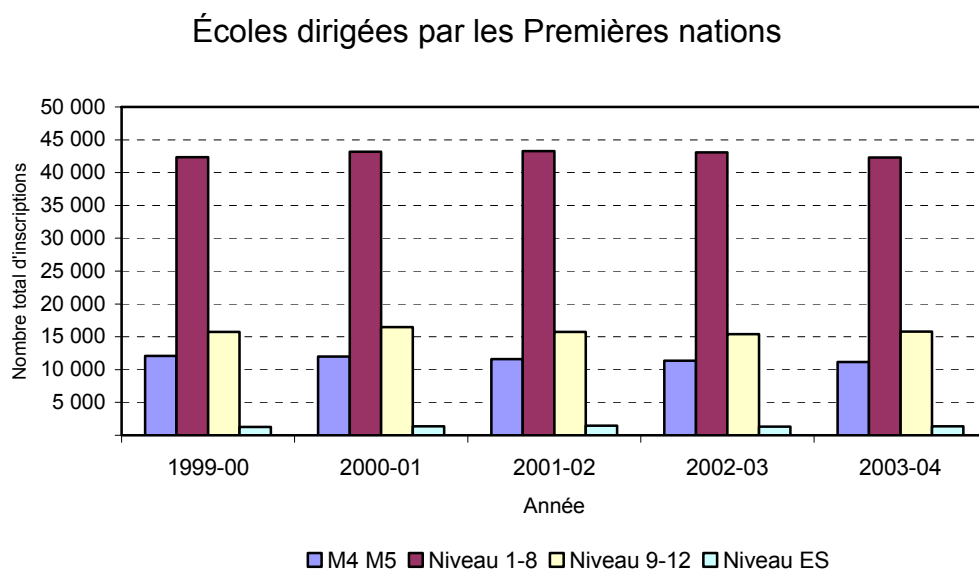
- Notes : 1. Sont inclus les Indiens inscrits et les personnes non inscrites vivant dans une réserve (dont la candidature a été approuvée par le ministre), ainsi que les élèves inuits, de la pré-maternelle (M4) à la 12<sup>e</sup> année de 2003-2004 inclusivement. La population vivant dans les réserves comprend celle des réserves définies par la loi et celle des établissements indiens reconnus qui sont établis sur les terres de la Couronne. Elle ne comprend pas les élèves des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut qui fréquentent des écoles dans ces territoires puisque l'enseignement primaire et secondaire y est financé par les gouvernements territoriaux et toutes les autres Premières nations qui exercent leur autonomie gouvernementale. Les rapports du Yukon concernent uniquement les élèves qui habitent dans des réserves en Colombie-Britannique, mais fréquentent une école de la Colombie-Britannique ou du Yukon.
2. En 2003-2004, deux régions n'ont pas fourni de détails concernant les élèves financés par AINC : la région de l'Atlantique et le Québec. Le Québec ne possède pas d'information détaillée sur les élèves visés par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, qui fréquentent tous des écoles provinciales. En 2003-2004, les Mik'maw de la région de l'Atlantique n'ont pas présenté de dossier détaillé sur les élèves financés. Ces élèves ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.
3. Les niveaux scolaires varient selon les régions. Maternelle - M4 et M5 dans toutes les régions, primaire - niveaux 1-8, sauf pour le Québec (niveaux 1-6) et secondaire - niveaux 9-12 et élèves spéciaux; (ES), sauf pour le Québec (secondaire 1-5) et l'Ontario (niveaux 9-13; niveaux 9-12 pour 2003-2004).

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 2003-2004.



### 3.3 Nombre d'inscriptions dans les écoles provinciales et les écoles dirigées par les Premières nations par niveau de scolarité

**Figure 3.3** Nombre d'inscriptions dans les écoles provinciales et les écoles dirigées par les Premières nations par niveau de scolarité, Canada, de 1999-2000 à 2003-2004



#### Fait saillant

Le nombre d'inscriptions en maternelle, au primaire et au secondaire dans les écoles dirigées par les Premières nations est demeuré plutôt stable entre 1999-2000 et 2003-2004.

**Tableau 3.3** Nombre d'inscriptions dans les écoles provinciales et dans les écoles dirigées par des Premières nations par niveau de scolarité, Canada, de 1999-2000 à 2003-2004

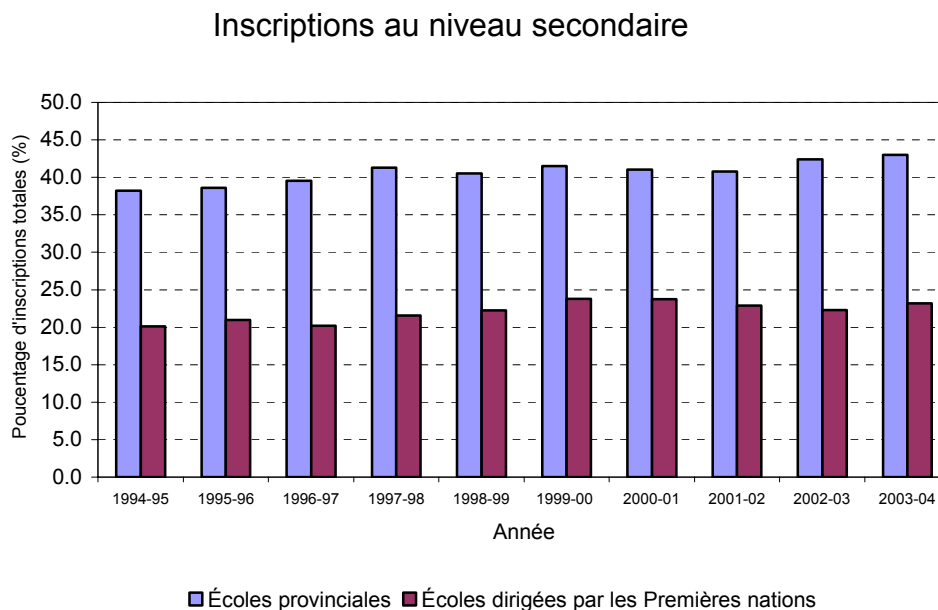
Année	Écoles dirigées par les Premières nations					Écoles provinciales				
	Niveau					Niveau				
	M4 M5	1 - 8	9 - 12	ES	Total	M4 M5	1 - 8	9 - 12	ES	Total
1999-00	12 094	42 353	15 719	1 266	71 432	2 103	19 680	14 976	484	37 243
2000-01	11 988	43 177	16 478	1 348	72 991	2 066	19 022	14 537	467	36 092
2001-02	11 588	43 273	15 751	1 450	72 062	2 017	19 589	14 771	441	36 818
2002-03	11 377	43 072	15 385	1 331	71 165	2 011	19 589	15 752	491	37 843
2003-04	11 140	42 306	15 770	1 384	70 600	1 909	18 420	15 250	464	36 043

- Notes : 1. Sont inclus les Indiens inscrits et les personnes non inscrites vivant dans une réserve (dont la candidature a été approuvée par le ministre), ainsi que les élèves inuits, de la pré-maternelle (M4) à la 12<sup>e</sup> année (ou à la 13<sup>e</sup> année avant 2003-2004) de 1999-2000 à 2003-2004 inclusivement. La population vivant dans les réserves comprend celle des réserves définies par la loi et celle des établissements indiens reconnus qui sont établis sur les terres de la Couronne. Elle ne comprend pas les élèves des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut qui fréquentent des écoles dans ces territoires puisque l'enseignement primaire et secondaire y est financé par les gouvernements territoriaux et toutes les autres Premières nations qui exercent leur autonomie gouvernementale. Les rapports du Yukon concernent uniquement les élèves qui habitent dans des réserves en Colombie-Britannique, mais fréquentent une école de la Colombie-Britannique ou du Yukon.
2. Trois régions n'ont pas fourni de détails concernant les élèves financés par AINC : la région de l'Atlantique, la Colombie-Britannique et le Québec. De 1999-2000 à 2003-2004, le Québec ne possède pas d'information détaillée sur les élèves visés par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, qui fréquentent tous des écoles provinciales. En Colombie-Britannique, le conseil tribal des Nuu-chah-nulth a négocié une entente distincte avec AINC; par conséquent, de 1999-2000 à 2002-2003, on ne possède que des renseignements sommaires sur les élèves visés par cette entente; ils fréquentent tous des écoles dirigées par les Premières nations. Enfin, en 2003-2004, les Mik'maw de la région de l'Atlantique n'ont pas présenté non plus de dossier détaillé sur les élèves financés. Ces élèves ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.
3. Les niveaux scolaires varient selon les régions. Maternelle - M4 et M5 dans toutes les régions, primaire -niveaux 1-8, sauf pour le Québec (niveaux 1-6) et secondaire - niveaux 9-12 et élèves spéciaux; (ES), sauf pour le Québec (secondaire 1-5) et l'Ontario (niveaux 9-13; niveaux 9-12 pour 2003-2004).

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1999-2003.

### 3.4 Nombre d'inscriptions dans les écoles provinciales et les écoles dirigées par les Premières nations

**Figure 3.4** Nombre d'inscriptions dans les écoles provinciales et les écoles dirigées par les Premières nations, Canada, de 1994-1995 à 2003-2004



#### Fait saillant

Plus de la moitié des élèves au niveau secondaire ont fréquenté des écoles dirigées par les Premières nations entre 1994-1995 et 2003-2004.

**Tableau 3.4** Nombre d'inscriptions dans les écoles provinciales et les écoles dirigées par les Premières nations, Canada, de 1994-1995 à 2003-2004

Année	Type d'école	Primaire		Secondaire		Total	
		Nbre d'élèves	%	Nbre d'élèves	%	Nbre d'élèves	%
1994-95	Provinciale	27 265	61.8	16 853	38.2	44 118	100
	Premières nations	46 443	79.9	11 696	20.1	58 139	100
1995-96	Provinciale	26 880	61.4	16 907	38.6	43 787	100
	Premières nations	49 415	79.0	13 112	21.0	62 527	100
1996-97	Provinciale	24 550	60.5	16 055	39.5	40 605	100
	Premières nations	51 267	79.8	12 980	20.2	64 247	100
1997-98	Provinciale	22 122	58.7	15 567	41.3	37 689	100
	Premières nations	53 128	78.4	14 612	21.6	67 740	100
1998-99	Provinciale	22 260	59.5	15 156	40.5	37 416	100
	Premières nations	53 932	77.8	15 414	22.2	69 346	100
1999-00 *	Provinciale	21 783	58.5	15 460	41.5	37 243	100
	Premières nations	54 447	76.2	16 985	23.8	71 432	100
2000-01	Provinciale	21 275	58.9	14 817	41.1	36 092	100
	Premières nations	55 670	76.3	17 321	23.7	72 991	100
2001-02	Provinciale	21 803	59.2	15 015	40.8	36 818	100
	Premières nations	55 563	77.1	16 499	22.9	72 062	100
2002-03	Provinciale	21 803	57.6	16 040	42.4	37 843	100
	Premières nations	55 309	77.7	15 856	22.3	71 165	100
2003-04	Provinciale	20 542	57.0	15 501	43.0	36 043	100
	Premières nations	54 226	76.8	16 374	23.2	70 600	100

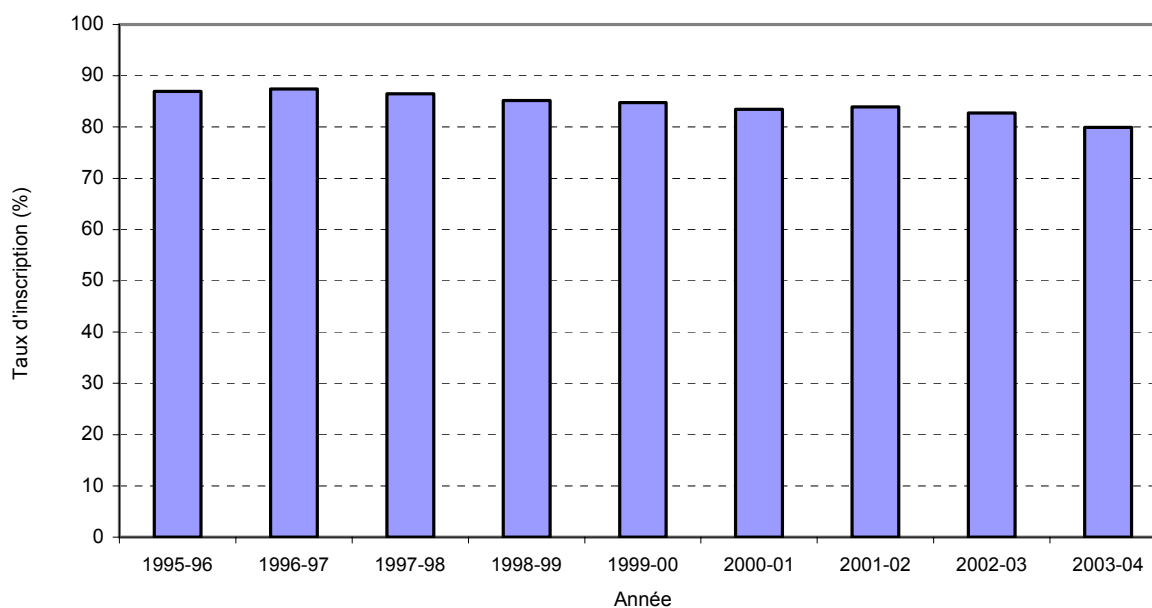
Révision : \* Données révisées

- Notes : 1. Sont inclus les Indiens inscrits et les personnes non inscrites vivant dans une réserve (dont la candidature a été approuvée par le ministre), ainsi que les élèves inuits, de la pré-maternelle (M4) à la 12<sup>e</sup> année (ou à la 13<sup>e</sup> année avant 2003-2004) de 1994-1995 à 2003-2004 inclusivement. La population vivant dans les réserves comprend celle des réserves définies par la loi et celle des établissements indiens reconnus qui sont établis sur les terres de la Couronne. Elle ne comprend pas les élèves des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut qui fréquentent des écoles dans ces territoires puisque l'enseignement primaire et secondaire y est financé par les gouvernements territoriaux et toutes les autres Premières nations qui exercent leur autonomie gouvernementale. Les rapports du Yukon concernent uniquement les élèves qui habitent dans des réserves en Colombie-Britannique, mais fréquentent une école de la Colombie-Britannique ou du Yukon.
2. Trois régions n'ont pas fourni de détails concernant les élèves financés par AINC : la région de l'Atlantique, la Colombie-Britannique et le Québec. De 1996-1997 à 2003-2004, le Québec ne possède pas d'information détaillée sur les élèves visés par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, qui fréquentent tous des écoles provinciales. En Colombie-Britannique, le conseil tribal des Nuu-chah-nulth a négocié une entente distincte avec AINC; par conséquent, de 1995-1996 à 2002-2003, on ne possède que des renseignements sommaires sur les élèves visés par cette entente; ils fréquentent tous des écoles dirigées par les Premières nations. Enfin, en 2003-2004, les Mik'maw de la région de l'Atlantique n'ont pas présenté non plus de dossier détaillé sur les élèves financés. Ces élèves ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.
3. Plusieurs facteurs expliquent la stabilisation du nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires au cours des quatre dernières années, par exemple la multiplication des ententes pluriannuelles et les ententes d'autonomie gouvernementale (les données ne sont pas plus ajoutées à l'état nominatif ou mises à jour annuellement), le renforcement des processus de conformité régionale et l'amélioration des procédures de traitement des données dans l'État nominatif informatisé.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1994-2003.

### 3.5 Taux d'inscription de la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves

**Figure 3.5** Taux d'inscription de la population des Indiens inscrits de 6 à 16 ans vivant dans les réserves, Canada, de 1995-1996 à 2003-2004



#### Fait saillant

Le taux d'inscription annuel dans la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves demeure plutôt stable.

**Tableau 3.5** Taux d'inscription de la population des Indiens inscrits de 6 à 16 ans vivant dans les réserves, Canada, de 1995-1996 à 2003-2004

Année	Population dans les réserves selon le Registre des Indiens 6-16 ans	Effectif d'Indiens inscrits dans les réserves aux niveaux primaire et secondaire 6-16 ans	Taux d'inscription (%)
1995-96	80 764	70 224	86.9
1996-97	82 759	72 352	87.4
1997-98	86 280	74 617	86.5
1998-99	89 557	76 262	85.2
1999-00	92 213	78 169 *	84.8
2000-01	94 263	78 647	83.4
2001-02	95 358	79 967 *	83.9
2002-03	96 977	80 248	82.7
2003-04	97 799	78 223	80.0

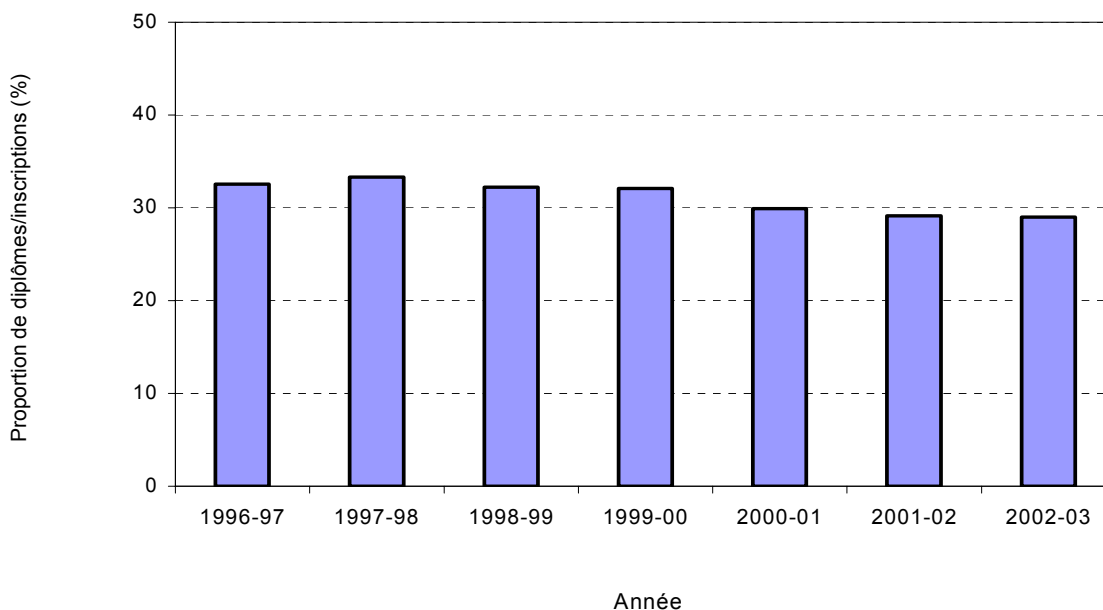
Révision : \* Données révisées

- Notes :
1. Sont inclus les Indiens inscrits vivant dans une réserve et âgés de 6 à 16 ans inclusivement de 1995-1996 à 2003-2004. La population vivant dans les réserves comprend celle des réserves définies par la loi et celle des établissements indiens reconnus qui sont établis sur les terres de la Couronne. Elle ne comprend pas les élèves des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut qui fréquentent des écoles dans ces territoires puisque l'enseignement primaire et secondaire y est financé par les gouvernements territoriaux; elle exclut aussi toutes les Premières nations qui exercent leur autonomie gouvernementale. Les rapports du Yukon concernent uniquement les élèves qui habitent dans des réserves en Colombie-Britannique, mais fréquentent une école de la Colombie-Britannique ou du Yukon.
  2. Trois régions n'ont pas fourni de détails concernant les élèves financés par AINC : la région de l'Atlantique, la Colombie-Britannique et le Québec. De 1996-1997 à 2003-2004, le Québec ne possède pas d'information détaillée sur les élèves visés par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, qui fréquentent tous des écoles provinciales. En Colombie-Britannique, le conseil tribal des Nuu-chah-nulth a négocié une entente distincte avec AINC; par conséquent, de 1995-1996 à 2002-2003, on ne possède que des renseignements sommaires sur les élèves visés par cette entente; ils fréquentent tous des écoles dirigées par les Premières nations. Enfin, en 2003-2004, les Mik'maw de la région de l'Atlantique n'ont pas présenté non plus de dossier détaillé sur les élèves financés. Ces élèves ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.
  3. Nous avons utilisé le groupe des 6 - 16 ans afin que les chiffres soient compatibles avec les chiffres déclarés pour l'ensemble des Canadiens. Auparavant, le groupe d'âge utilisé était celui des 4 - 18 ans.
  4. Les taux d'inscription sont calculés en divisant les inscriptions dans les réserves par les chiffres de population de ces réserves et en multipliant le résultat obtenu par 100. Veuillez noter que l'utilisation du Registre des Indiens pour déterminer le nombre de personnes de 6 à 16 ans dans les réserves peut donner lieu à un problème considérable. Les inscriptions dans le Registre des Indiens se font lorsque les événements l'exigent, et pourraient donc ne pas être à jour (des personnes comprises dans le dénominateur établi à partir des données du Registre des Indiens pourraient vivre hors réserve). Les chiffres de la population de 6 à 16 ans, qui sert de dénominateur pour le calcul du taux d'inscription, sont vraisemblablement moins élevés que ceux qui sont utilisés, ce qui a pour effet probable de réduire le taux d'inscription.

Source: AINC, Registre des Indiens (en date du 31 décembre), 1995-2003.  
 AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif (en date du 31 décembre), 1995-2003.

### 3.6 Diplômés des programmes d'études secondaires

**Figure 3.6** Pourcentage d'étudiants inscrits en 12<sup>e</sup> année qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires, Canada, de 1996-1997 à 2002-2003



#### Fait saillant

Le pourcentage des Indiens inscrits en 12<sup>e</sup> année qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires a légèrement fluctué entre 1996-1997 et 2002-2003.

**Tableau 3.6** Étudiants inscrits en 12<sup>e</sup> année qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires, Canada, de 1996-1997 à 2002-2003

Années	Nombre d'inscriptions dans l'année d'obtention du diplôme	Diplômés	Rapport du nombre de diplômés au nombre d'inscriptions dans l'année d'obtention du diplôme
1996-97	5 485	1 785	32.5
1997-98	5 931	1 975	33.3
1998-99	6 013	1 939	32.2
1999-00	6 460	2 072	32.1
2000-01	7 057	2 112	29.9
2001-02	6 698	1 953	29.2
2002-03	6 711	1 945	29.0

Révision : Données révisées

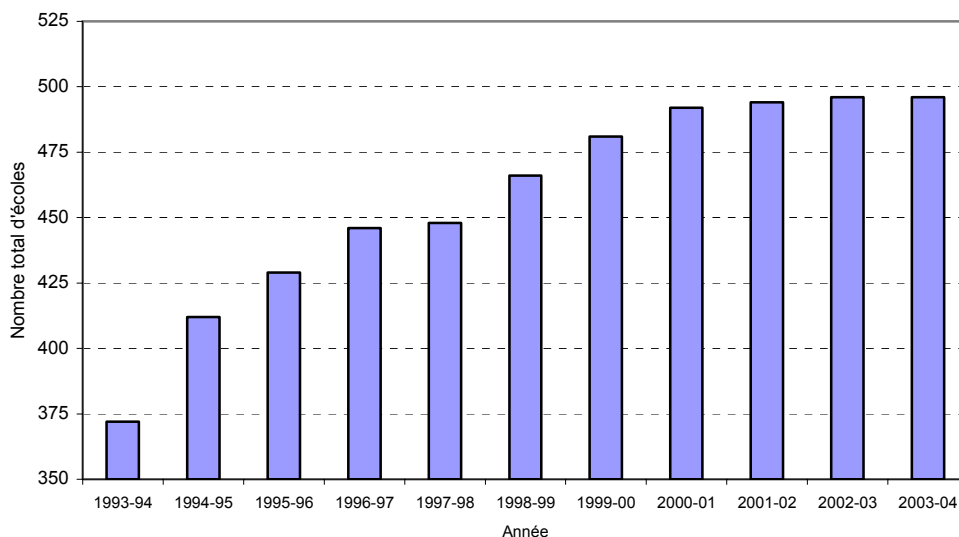
- Notes :
1. Sont inclus les Indiens inscrits et les personnes non inscrites vivant dans une réserve (dont la candidature a été approuvée par le ministre), ainsi que les élèves inuits, de la pré-maternelle (M4) à la 12<sup>e</sup> année de 1996-1997 à 2002-2003 inclusivement. La population vivant dans les réserves comprend celle des réserves définies par la loi et celle des établissements indiens reconnus qui sont établis sur les terres de la Couronne. Elle ne comprend pas les élèves des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut qui fréquentent des écoles dans ces territoires puisque l'enseignement primaire et secondaire y est financé par les gouvernements territoriaux et toutes les autres Premières nations qui exercent leur autonomie gouvernementale. Les rapports du Yukon concernent uniquement les élèves qui habitent dans des réserves en Colombie-Britannique, mais fréquentent une école de la Colombie-Britannique ou du Yukon.
  2. Trois régions n'ont pas fourni de détails concernant les élèves financés par AINC : la région de l'Atlantique, la Colombie-Britannique et le Québec. De 1996-1997 à 2002-2003, le Québec ne possède pas d'information détaillée sur les élèves visés par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, qui fréquentent tous des écoles provinciales. En Colombie-Britannique, le conseil tribal des Nuuchahnulth a négocié une entente distincte avec AINC; par conséquent, de 1996-1997 à 2002-2003, on ne possède que des renseignements sommaires sur les élèves visés par cette entente; ils fréquentent tous des écoles dirigées par les Premières nations. Ces élèves ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.
  3. Ces données ne tiennent compte que des élèves de dernière année ayant reçu leur diplôme au moment prévu. Étant donné le mouvement des élèves dans les réserves hors réserve, les données concernant l'obtention d'un diplôme sont limitées. Ces diplômés n'incluent que les élèves qui ont obtenu leur diplôme alors qu'ils recevaient des fonds d'AINC. Il est fort possible que des élèves aient reçu leur diplôme alors qu'ils vivaient hors réserve par conséquent, ils ne figuraient plus dans l'état nominatif d'AINC.
  4. Le taux d'obtention de diplôme est calculé en divisant le nombre de « diplômés » par le « nombre d'inscriptions dans l'année de l'obtention du diplôme ».

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1996 à 2002.



### 3.7 Écoles dirigées par les Premières nations

**Figure 3.7** Nombre d'écoles dirigées par les Premières nations, Canada, de 1993-1994 à 2003-2004



#### Fait saillant

Les collectivités des Premières nations jouent un plus grand rôle dans la gestion des services d'éducation, comme en témoigne l'augmentation de 33 % du nombre d'écoles dirigées par les Premières nations, qui est passé de 372 en 1993-1994 à 496 en 2003-2004.

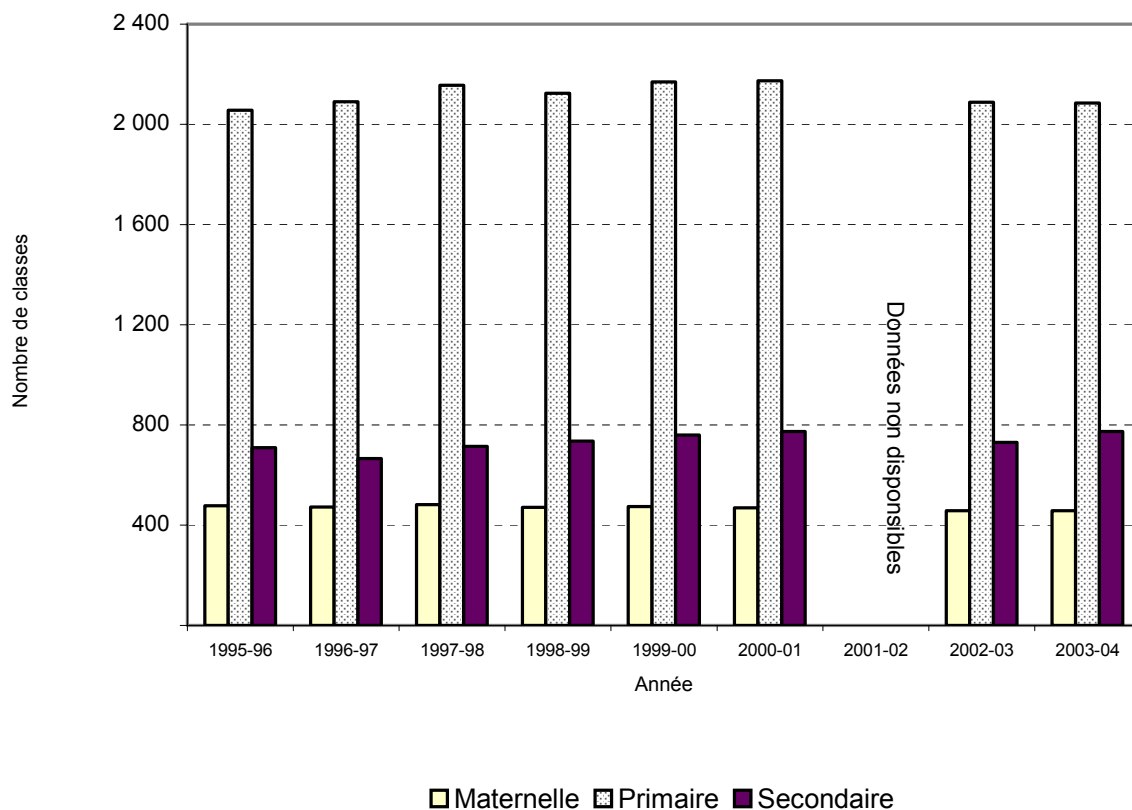
**Tableau 3.7** Nombre d'écoles dirigées par les Premières nations, Canada, de 1993-1994 à 2003-2004

Année scolaire	Écoles dirigées par les Premières nations	Augmentation annuelle en %
1993-94	372	-
1994-95	412	10.8
1995-96	429	4.1
1996-97	446	4.0
1997-98	448	0.4
1998-99	466	4.0
1999-00	481	3.2
2000-01	492	2.3
2001-02	494	0.4
2002-03	496	0.4
2003-04	496	0.0

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information. État nominatif, 1993 à 2003.

### 3.8 Classes dans les écoles dirigées par les Premières nations

**Figure 3.8** Nombre de classes dans les écoles dirigées par les Premières nations, Canada, de 1995-1996 à 2003-2004



#### Faits saillants

En 2003-2004, la majorité des classes dans les écoles dirigées par les Premières nations étaient au niveau primaire (environ 63 %).

Si le nombre de classes aux niveaux de la maternelle et du primaire est demeuré à peu près le même entre 2002-2003 et 2003-2004, le nombre de classes au secondaire a augmenté de 6 % durant la même période.

**Tableau 3.8** Nombre de classes dans les écoles dirigées par les Premières nations, Canada, de 1995-1996 à 2003-2004

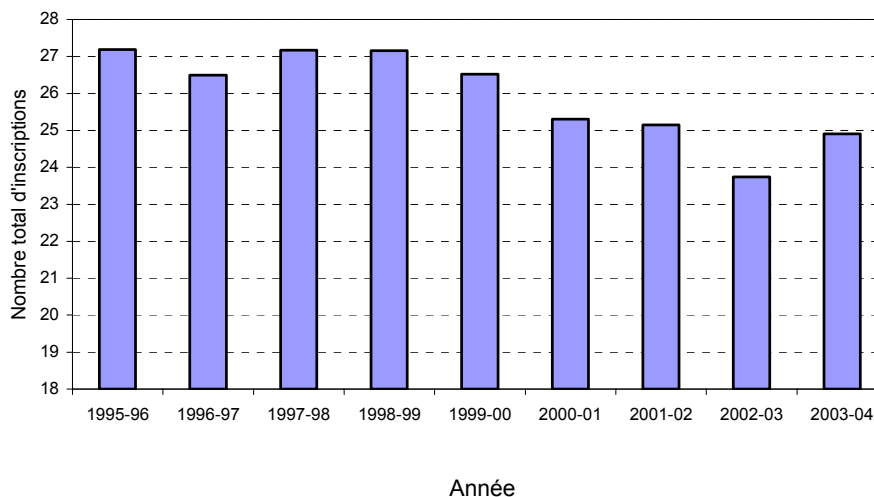
Année	Nombre de classes		
	Maternelle	Primaire	Secondaire
1995-96	478	2 057	709
1996-97	473	2 090	666
1997-98	482	2 157	715
1998-99	471	2 125	735
1999-00	475	2 170	759
2000-01	470	2 174	775
2001-02	n.d.	n.d.	n.d.
2002-03	458	2 088	731
2003-04	458	2 085	774

Note : 1. Le nombre de classes correspond au nombre de salles de classe et n'englobe pas les locaux servant à des fins particulières, comme les gymnases, les locaux pour les arts, les salles pour ordinateurs, etc.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1996-2004.

### 3.9 Effectif postsecondaire

**Figure 3.9** Indiens inscrits et Inuits fréquentant des établissements postsecondaires et financés par AINC, Canada, de 1995-1996 à 2003-2004



#### Fait saillant

En 1995-1996, le nombre d'Indiens inscrits et d'Inuits fréquentant des établissements postsecondaires a augmenté pour atteindre environ 27 000, et est demeuré constant jusqu'en 1998-1999, puis a commencé à fléchir. En 2003-2004, le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire est remonté à près de 25 000. En réalité, il est probablement plus élevé, puisque certains étudiants pourraient avoir accès à des fonds de sources autres que AINC.

**Tableau 3.9** Indiens inscrits et Inuits fréquentant des établissements postsecondaires et financés par AINC, Canada, de 1995-1996 à 2003-2004

Année	Effectif postsecondaire <sup>1,2,4</sup>
1995-96	27 183
1996-97	26 493
1997-98	27 172
1998-99	27 157
1999-00	26 520
2000-01	25 305
2001-02	25 146
2002-03	23 744
2003-04	24 904 <sup>3</sup>

Notes : 1. Le nombre total d'Indiens inscrits et d'Inuits financés par AINC et inscrits dans des établissements postsecondaires. Il est probable qu'il y ait sous-dénombrement du nombre d'inscriptions puisque certains étudiants pourraient être financés par d'autres sources.

2. Ces données ne tiennent compte que des élèves inscrits alors qu'ils recevaient du financement de leur Première nation (ou, dans quelques cas, d'AINC). Il est aussi fort possible que des étudiants qui, auparavant, recevaient des fonds du Programme d'aide à l'éducation postsecondaire (PAEP) d'AINC financent maintenant leurs études par d'autres moyens et, par conséquent, ne figurent pas dans le registre des diplômés de niveau postsecondaire. La baisse du nombre d'inscriptions peut s'expliquer en partie par le fait que le PAEP dispose d'un budget fixe tandis que les frais de scolarité et les dépenses connexes augmentent généralement.

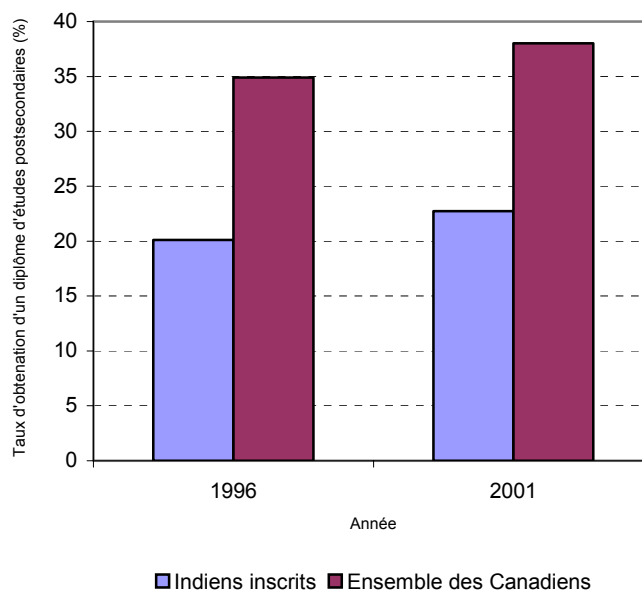
3. Le nombre d'inscriptions inclut les élèves déclarés et une estimation pour les élèves non-déclarés.

4. Ces chiffres excluent les T.N.-O. et le Nunavut où le financement provient des gouvernements territoriaux.

Source : AINC, Direction générale de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, de 1995 à 2003.

### 3.10 Taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires

**Figure 3.10** Taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires chez les Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens, recensements de 1996 et de 2001



#### Faits saillants

Entre 1996 et 2001, le taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires a augmenté de 3 points de pourcentage tant chez les Indiens inscrits que dans l'ensemble de la population canadienne.

En ce qui concerne le taux d'obtention d'un diplôme l'écart entre les Indiens inscrits et l'ensemble de la population canadienne est demeuré constant à environ 15 points de pourcentage.

**Tableau 3.10** Taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires chez les Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens, recensements de 1996 et de 2001

<b>Indiens inscrits</b>	<b>1996</b>	<b>2001</b>
Population âgée de 15 ans et plus	312 405	365 625
Population totale possédant un certificat/diplôme/grade postsecondaire	62 845	83 120
Taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires (%)	20	23
<b>Ensemble des Canadiens (moins PN)</b>		
Population âgée de 15 ans et plus	22 316 520	23 535 735
Population totale possédant un certificat/diplôme/grade postsecondaire	7 787 675	8 950 250
Taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires (%)	35	38

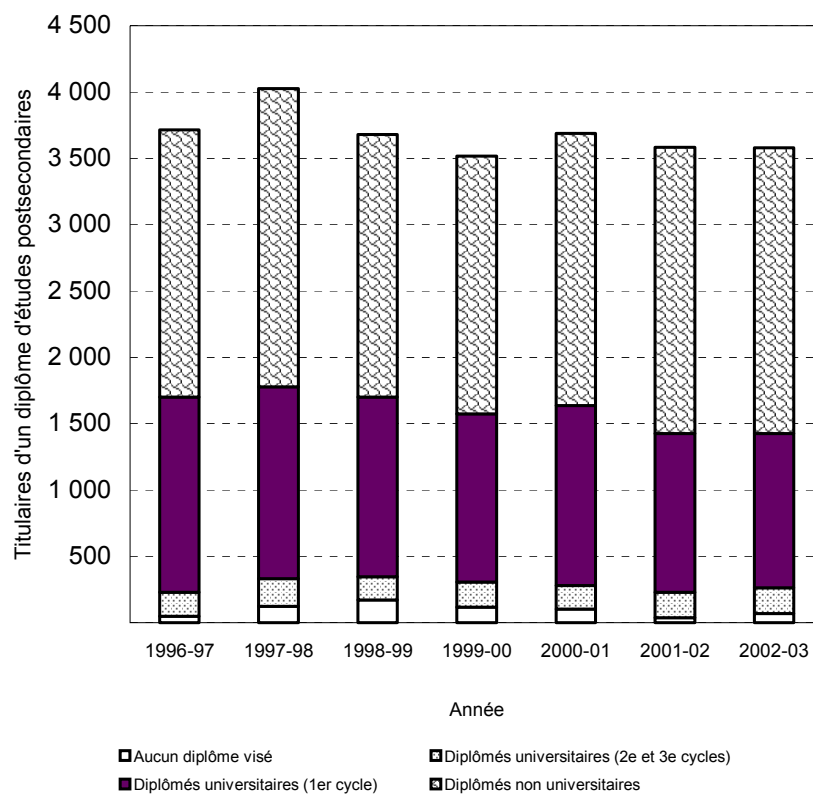
- Notes :
1. Le taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires est calculé en divisant le nombre de personnes de 15 ans et plus possédant un certificat, un diplôme, ou un grade d'étude postsecondaire par les chiffres de la population totale de 15 ans et plus.
  2. La population canadienne exclut la population des Indiens inscrits.

Source : Recensements de 1996 et de 2001 - Tableaux de base d'AINC (la population totale de 15 ans et plus comprend les personnes encore aux études).



### 3.11 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires

**Figure 3.11** Indiens inscrits et Inuit diplômés d'un établissement d'études postsecondaires et financés par AINC, de 1996-1997 à 2002-2003



#### Faits saillants

Le nombre d'Indiens inscrits et d'Inuit titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires a fluctué légèrement entre 1996-1997 et 2002-2003.

En 2002-2003, 60 % des 3 580 diplômés de niveau postsecondaire ont obtenu un certificat ou un diplôme d'études non universitaires, et 38 % ont obtenu un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle.

**Tableau 3.11** Indiens inscrits et Inuit diplômés d'un établissement d'études postsecondaires et financés par AINC, de 1996-1997 à 2002-2003

Année	Diplômés non universitaires	Diplômés universitaires (1er cycle)	Diplômés universitaires (2e et 3e cycles)	Aucun diplôme visé	Total
1996-97	2 015	1 470	181	48	3 714
1997-98	2 251	1 444	208	124	4 027
1998-99	1 980	1 355	175	171	3 681
1999-00	1 945	1 267	190	116	3 518
2000-01	2 052	1 356	179	102	3 689
2001-02	2 157	1 197	192	38	3 584
2002-03	2 153	1 163	194	70	3 580

- Notes :
1. Les établissements décernant des « **Diplômes non universitaires** » englobent les collèges, les institutions d'apprentissage de métiers et tout autre établissement décernant des certificats ou des diplômes. La catégorie « **Diplômes universitaires (1er cycle)** » comprend les baccalauréats, les premiers grades professionnels, etc. La catégorie « **Diplômes universitaires (2e et 3e cycles)** » comprend les maîtrises, les doctorats, etc. La catégorie « **Aucun diplôme visé** » représente les étudiants du Programme spécial, les auditeurs libres, ceux qui sont en cours de spécialisation et tous les autres.
  2. Ces chiffres ne comprennent pas toutes les Premières nations car certaines n'ont pas déclaré de données.
  3. Ces chiffres excluent les T.N.-O. et le Nunavut où le financement provient des gouvernements territoriaux.
  4. Le nombre de diplômés pourrait être plus élevé que ce qui est indiqué. Ces données ne tiennent compte que des étudiants qui ont obtenu leur diplôme alors qu'ils recevaient du financement de leur Première nation (ou, dans quelques cas, d'AINC). Il est aussi fort possible que des étudiants qui, auparavant, recevaient des fonds du Programme d'aide à l'éducation postsecondaire (PAEP) d'AINC financent maintenant leurs études par d'autres moyens et, par conséquent, ne figurent pas dans le registre des diplômés du PAEP.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, 1996-2002.

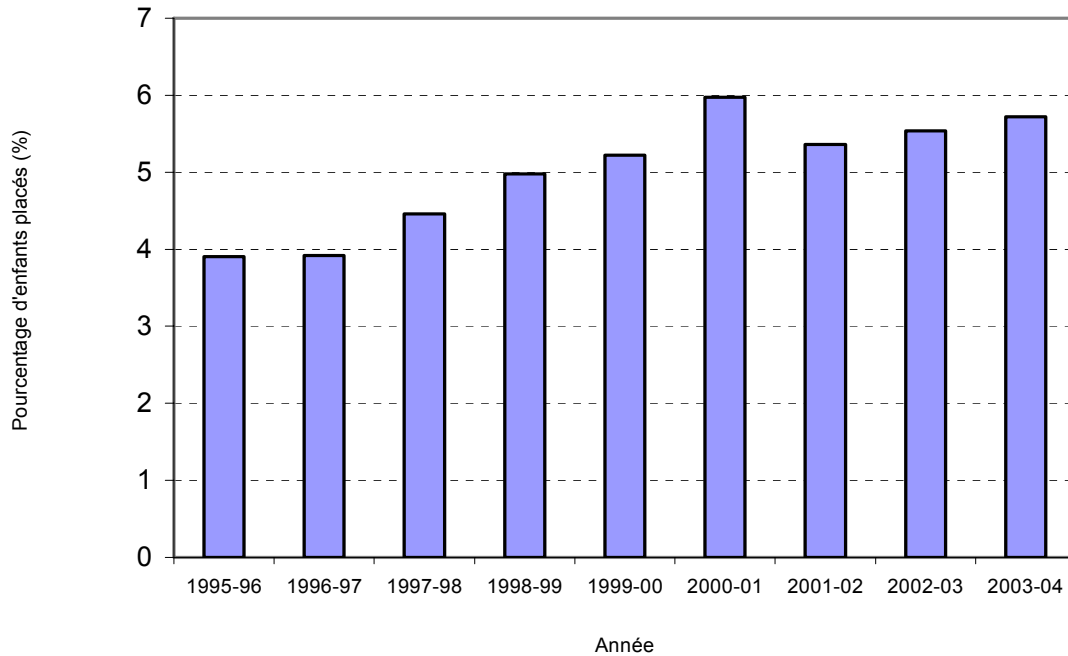


**SECTION 4**

**CONDITIONS SOCIALES**

## 4.1 Enfants placés

**Figure 4.1** Pourcentage d'enfants placés, Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, de 1995-1996 à 2003-2004



### Fait saillant

Sur le nombre total d'enfants de 18 ans et moins vivant dans les réserves en 2003-2004, un peu moins de 6 % étaient placés. Ce pourcentage est demeuré relativement stable au cours des six dernières années.

**Tableau 4.1** Nombre d'enfants placés, Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, de 1995-1996 à 2003-2004

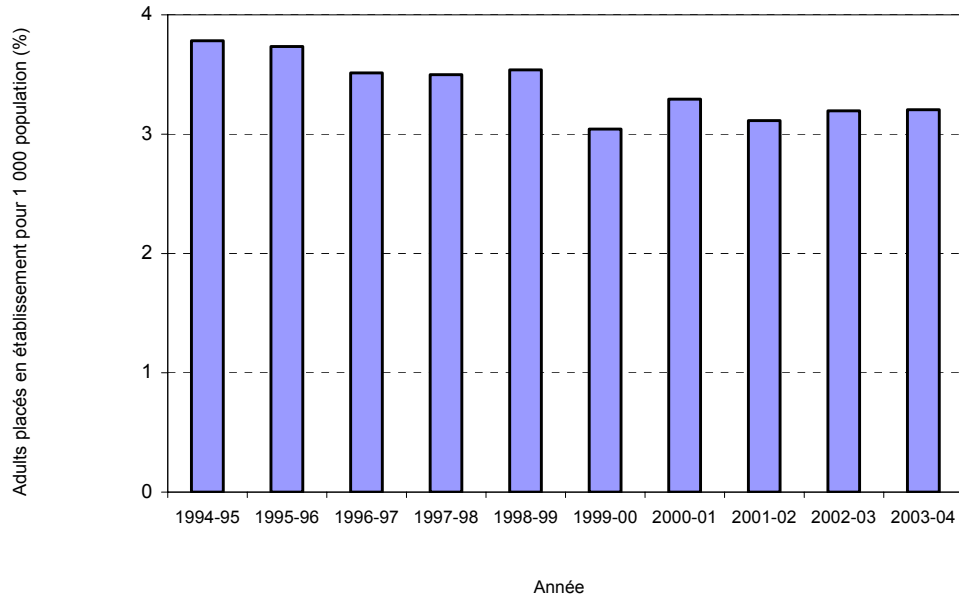
Exercice	Nombre total d'enfants placés	Nombre d'enfants de 18 ans et moins dans les réserves	Pourcentage d'enfants placés
1995-96	5 299	135 704	3.9
1996-97	5 341	136 280	3.9
1997-98	6 220	139 564	4.5
1998-99	7 207	144 791	5.0
1999-00	7 762	148 664	5.2
2000-01	8 791	147 108	6.0
2001-02	8 075	150 646	5.4
2002-03	8 225	148 503	5.5
2003-04	8 846	154 632	5.7

- Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « enfants placés ».
  2. Le nombre total d'enfants placés représente tous les enfants confiés aux soins d'organismes de soins à l'enfance et à la famille des Premières nations fonctionnels et ceux qui sont en développement, aux organismes provinciaux et aux centres de services sociaux (Québec et Ontario seulement).
  3. Les enfants placés comprennent ceux qui sont en famille d'accueil, ceux qui reçoivent des soins d'établissements et ceux qui sont en foyers de groupe.
  4. Les cas qui relèvent des approches préventives et non traditionnelles de services à l'enfance et à la famille ne sont pas comptabilisés.
  5. Les enfants indiens inscrits qui sont placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.
  6. Le nombre total d'enfants placés vivant dans les réserves, âgés de 0 à 18 ans, est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations signataires d'ententes de services à l'enfance et à la famille.
  7. Le nombre d'enfants placés peut comprendre des données estimatives ou incomplètes.
  8. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
  9. Sont exclus les Premières nations autonomes financées par d'autres instruments de financement.
  10. Enfants placés au 31 mars est un « aperçu ».
  11. En raison d'inexactitudes dans les données du programme de placement en foyer d'accueil de l'Alberta pour 2001-2002 et 2002-2003, les données historiques ont été corrigées le 26 février 2004.

Sources : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Enfants placés (enfants de 18 ans et moins), 1995 à 2003.  
 AINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1995 à 2003.  
 Nombre d'enfants confiés à des organismes de soins à l'enfance et à la famille, d'après les données régionales fournies par les SEF le 15 juillet, 1995 à 2003.

## 4.2 Adultes placés en établissement

**Figure 4.2** Nombre d'adultes placés en établissement, Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, de 1994-1995 à 2003-2004



### Fait saillant

Depuis dix ans, on observe une faible variation du nombre d'adultes placés en établissement. Le ratio d'adultes placés en établissement par rapport au nombre d'adultes de 19 ans ou plus qui vivent dans une réserve se maintient entre trois et quatre par 1 000 habitants.

**Tableau 4.2** Nombre d'adultes placés en établissement, Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, de 1994-1995 à 2003-2004 (révisé)

Exercice	Nombre d'adultes placés en établissement	Nombre d'adultes de 19 ans et plus dans les réserves	Adultes placés en établissement pour 1 000
1994-95	692	182 970	3.8
1995-96	707	189 282	3.7
1996-97	674	191 854	3.5
1997-98	694	198 287	3.5
1998-99	722	204 061	3.5
1999-00	638	209 723	3.0
2000-01	707	214 612	3.3
2001-02	676	217 150	3.1
2002-03	711	222 476	3.2
2003-04 *	729	227 372	3.2

\* Depuis avril 2003, le Programme d'aide à la vie autonome (anciennement le programme de soins en établissement pour adultes) a été élargi de manière à inclure la population non inscrite vivant dans les réserves.

Révision : Le nombre total d'adultes placés en établissement reflète les données réelles au 31 mars.

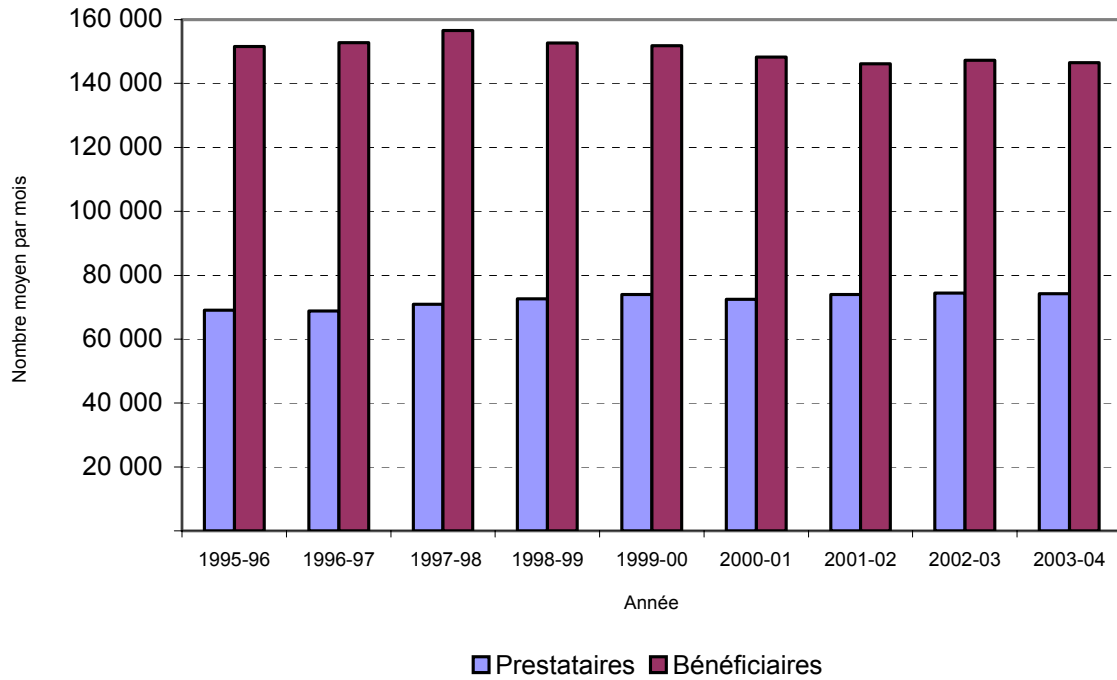
- Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « adultes placés en établissement ».
  2. Le nombre total d'adultes vivant sur les réserves, âgés de 19 ans et plus, est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations financées dans le cadre de ce programme.
  3. Le ratio d'adultes placés en établissement a été obtenu en divisant le nombre moyen d'adultes placés par le nombre d'adultes de 19 ans ou plus qui vivaient dans une réserve.
  4. Le nombre total d'adultes placés représente tous les adultes bénéficiant de soins en établissement de types I et II. Les types de définitions peuvent varier d'une région à l'autre.
  5. Les adultes placés comprennent ceux qui reçoivent des soins en établissement et exclut les bénéficiaires de soins à domicile et de placements en famille d'accueil.
  6. Les adultes placés en établissement habitaient auparavant une réserve, une terre de la Couronne ou un établissement indien avant la prestation des soins.
  7. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
  8. Sont exclues les Premières nations autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Sources : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social, Adultes placés (adultes âgés de 19 ans et plus), 1994 à 2003.  
 AINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1994 à 2003.  
 Données sur le développement social fondées sur les données régionales du 15 juillet, 1994 à 2003.



### 4.3 Prestataires et bénéficiaires de sécurité du revenu

**Figure 4.3** Nombre moyen mensuel de prestataires et de bénéficiaires de sécurité du revenu dans les réserves, Canada, de 1995-1996 à 2003-2004



#### Faits saillants

Au cours des sept dernières années, le nombre moyen mensuel de bénéficiaires de sécurité du revenu a diminué légèrement, étant passé de 156 600 en 1997-1998 à 146 600 en 2003-2004.

En revanche, le nombre moyen mensuel de prestataires de sécurité du revenu a augmenté durant la même période.

**Tableau 4.3** Nombre moyen mensuel de prestataires et de bénéficiaires de sécurité du revenu dans les réserves, Canada, de 1995-1996 à 2003-2004

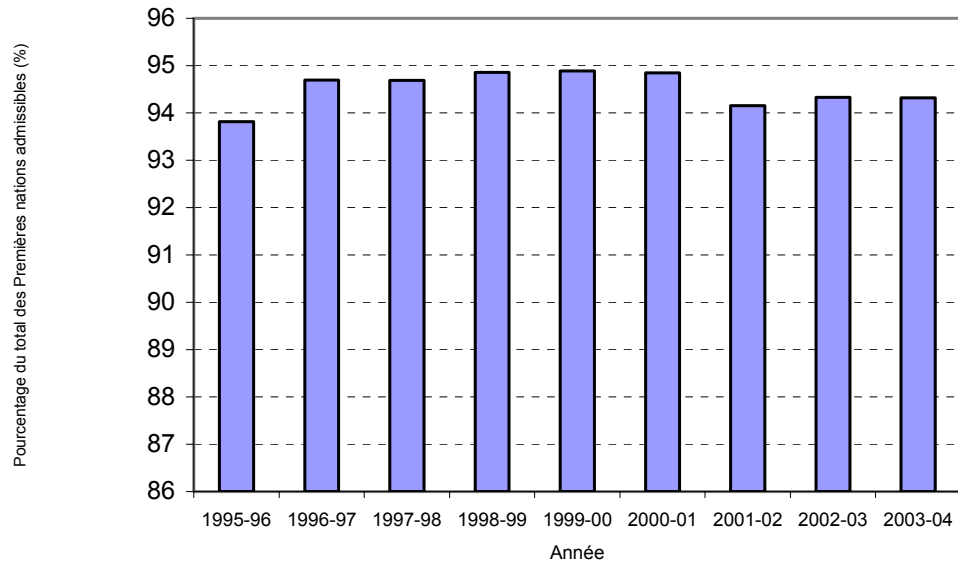
Exercice	Nombre mensuel moyen de prestataires	Nombre mensuel moyen de bénéficiaires
1995-96	69 029	151 564
1996-97	68 790	152 746
1997-98	70 927	156 629
1998-99	72 612	152 658
1999-00	73 974	151 737
2000-01	72 465	148 236
2001-02	73 975	146 194
2002-03	74 481	147 300
2003-04	74 205	146 558

- Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « sécurité du revenu ».
  2. Le nombre de prestataires de sécurité du revenu est composé du nombre de familles (chefs de ménage) et du nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations de sécurité du revenu.
  3. Les bénéficiaires comprennent le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.
  4. Le nombre de prestataires de sécurité du revenu est le résultat de deux types de données : les dépenses réelles et les montants du budget fixe.
  5. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq Premières Nations autonomes du Yukon.
  6. Les données de 1997-1998 sur la sécurité du revenu ont été révisées à la suite de l'examen des données de février 1999.
  7. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
  8. Sont exclues les Premières nations autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Sources : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Sécurité du revenu, 1995 à 2003.  
Données sur la sécurité du revenu fondées sur les données régionales du 15 juillet, 1995 à 2003.

## 4.4 Programme de sécurité du revenu

**Figure 4.4** Variation en pourcentage du nombre de Premières nations qui administrent le Programme de sécurité du revenu, Canada, de 1995-1996 à 2003-2004



### Fait saillant

En 2003-2004, 531 des 563 Premières nations admissibles administraient le Programme de sécurité du revenu, dont les fonds provenaient d'un certain nombre d'accords de contribution.

**Tableau 4.4** Variation en pourcentage du nombre de Premières nations qui administrent le Programme de sécurité du revenu, Canada, de 1995-1996 à 2003-2004

Exercice	Nombre de Premières nations	Premières nations qui administrent le Programme de sécurité du revenu	Pourcentage de Premières nations qui administrent le Programme
1995-96	566	531	93.8
1996-97	566	536	94.7
1997-98	565	535	94.7
1998-99	564	535	94.9
1999-00	567	538	94.9
2000-01	563	534	94.8
2001-02	564	531	94.1
2002-03	564	532	94.3
2003-04	563	531	94.3

- Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « sécurité du revenu ».
  2. Le nombre de Premières nations est défini comme étant le nombre total de Premières nations pour lesquelles AINC finance la sécurité du revenu.
  3. Le nombre de Premières nations ci-dessus n'est pas identique au nombre de Premières nations qui figurent dans le Registre des Indiens.
  4. La colonne « Premières nations qui administrent le Programme de sécurité du revenu » indique le nombre de Premières nations qui administrent le Programme de sécurité de revenu, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre Première nation, d'un Conseil tribal ou d'un partenariat.
  5. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq Premières nations autonomes du Yukon.
  6. En 1999-2000 et 2000-2001, huit Premières nations autonomes sont exclues du compte.

Sources : AINC, Direction de gestion de l'information, Sécurité du revenu, 1995 à 2003.  
Données sur la sécurité du revenu fondées sur les données régionales du 15 juillet, 1995 à 2003.

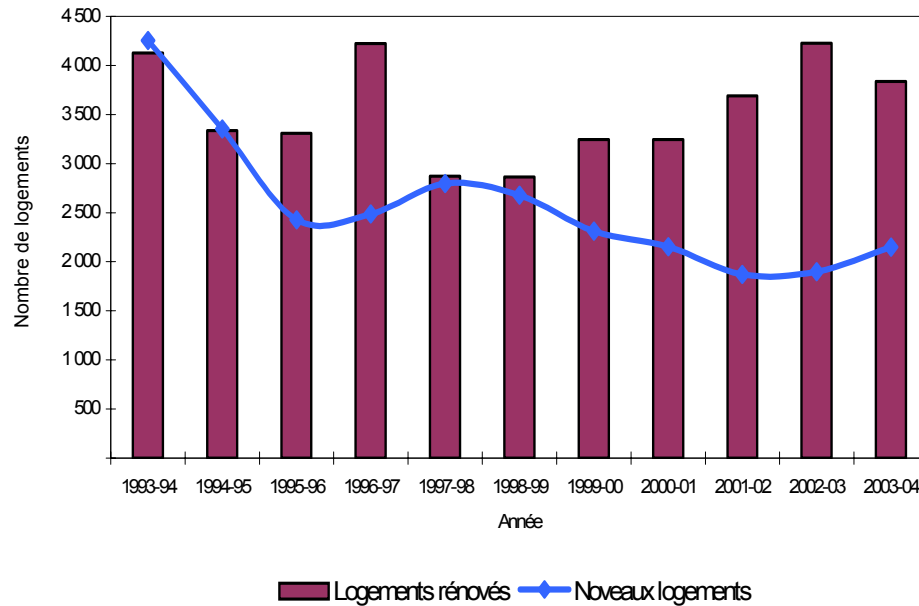


**SECTION 5**

**LOGEMENT**

## 5.1 Logements dans les réserves

**Figure 5.1** Logements neufs et rénovés dans les réserves, Canada, de 1993-1994 à 2003-2004



### Faits saillants

Entre 1993-1994 et 2003-2004, on a construit annuellement en moyenne 2 580 logements dans les réserves.

De 1993-1994 à 2003-2004, on a rénové en moyenne 3 543 logements par année.

En 2003-2004, on a construit 251 nouveaux logements de plus et rénové 386 logements de moins que l'année précédente.

**Tableau 5.1** Logements neufs et rénovés dans les réserves, Canada, de 1993-1994 à 2003-2004

Exercice	Nombre de nouveaux logements	Nombre de logements rénovés
1993-94	4 254	4 126
1994-95	3 354	3 338
1995-96	2 427	3 310
1996-97	2 487	4 222
1997-98	2 798	2 870
1998-99	2 675	2 864
1999-00	2 313	3 243
2000-01	2 152	3 245
2001-02	1 872	3 690
2002-03	1 899	4 224
2003-04	2 150	3 838

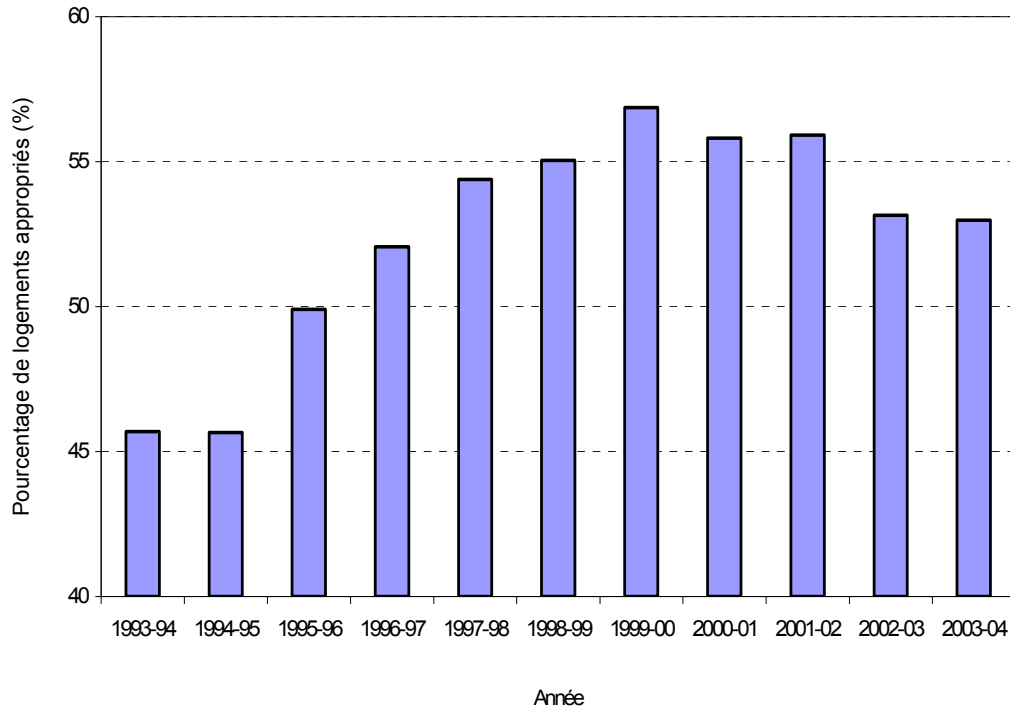
- Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « logement ».
  2. Sans compter les logements des T. N.-O., du Nunavut, des collectivités inuites du Nord québécois, ceux des Premières nations assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984 et ceux des Premières nations du Yukon et de la Première nation Sechelt sous une autonomie gouvernementale depuis 1986.
  3. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.
  4. Le financement fédéral provient d'AINC et de la SCHL.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1994 à 2004.



## 5.2 Logements et infrastructure dans les réserves

**Figure 5.2** Pourcentage de logements appropriés dans les réserves, Canada, de 1993-1994 à 2003-2004



### Fait saillant

Le nombre total de logements a augmenté de façon constante depuis dix ans, mais le pourcentage des logements considérés comme étant des logements appropriés a fluctué durant cette période. De 46 % en 1993-1994, le pourcentage des logements appropriés a atteint un sommet en 1999-2000 pour ensuite s'établir à 53 % en 2003-2004.

**Tableau 5.2** Pourcentage de logements appropriés dans les réserves, Canada, de 1993-1994 à 2003-2004

Exercice	Nombre total de logements	Nombre de logements appropriés	Logements appropriés (%)
1993-94	73 683	33 665	45.7
1994-95	76 385	34 875	45.7
1995-96	78 187	39 020	49.9
1996-97	80 443	41 885	52.1
1997-98	83 008	45 153	54.4
1998-99	85 647	47 140	55.0
1999-00	88 485	50 313	56.9
2000-01	89 897	50 169	55.8
2001-02	91 652	51 253	55.9
2002-03	93 474	49 683	53.2
2003-04	95 479	50 593	53.0

Notes : 1. Sont considérés comme logements appropriés ceux qui ne nécessitent ni rénovation mineure ou majeure ni remplacement. Leur nombre se calcule à l'aide de la formule suivante:

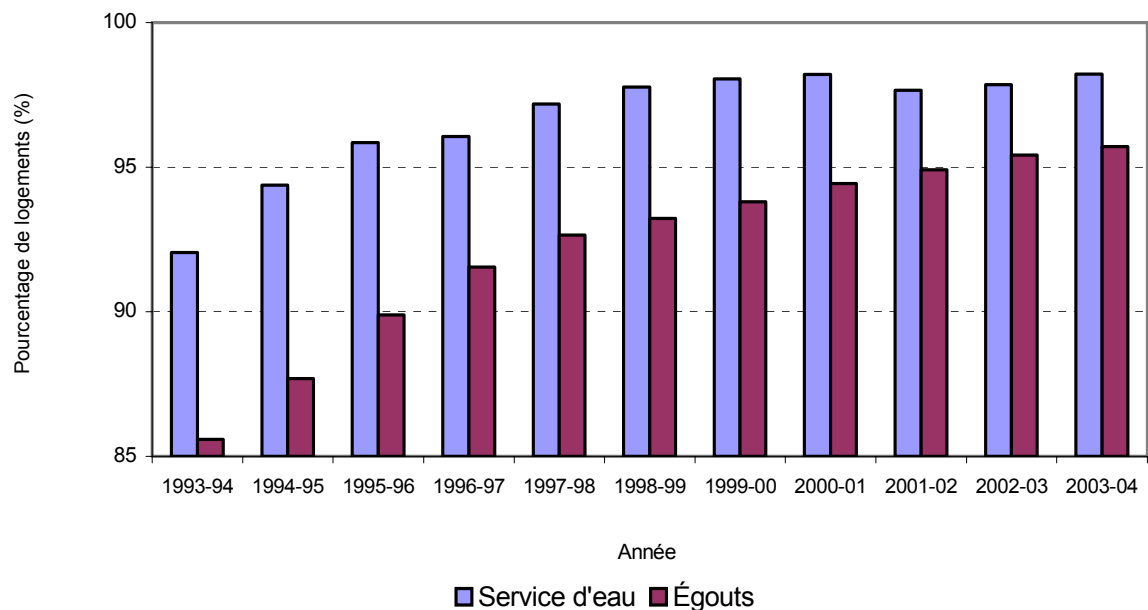
**Logements appropriés** = nombre total de logements – (remplacements + rénovations majeures + rénovations mineures)

2. Les données pour la C.-B. excluent les augmentations des immobilisations en infrastructure depuis 1987 pour les Premières nations participant aux modes optionnels de financement.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1994 à 2004.

### 5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves

**Figure 5.3** Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égouts, Canada, de 1993-1994 à 2003-2004



#### Faits saillants

Depuis 1998-1999, la proportion de logements dans les réserves raccordés à un réseau d'alimentation en eau se maintient à environ 98 %.

La proportion de logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'égouts a continué de s'améliorer en 2003-2004, atteignant 96 %.

**Tableau 5.3** Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égouts, Canada, de 1993-1994 à 2003-2004

Exercice	Services d'eau		Services d'égouts	
	Nbre.	%	Nbre.	%
1993-94	67 826	92.1	63 069	85.6
1994-95	72 092	94.4	66 978	87.7
1995-96	74 945	95.9	70 287	89.9
1996-97	77 269	96.1	73 638	91.5
1997-98	80 674	97.2	76 916	92.7
1998-99	83 734	97.8	79 848	93.2
1999-00	86 763	98.1	82 999	93.8
2000-01	88 285	98.2	84 900	94.4
2001-02	89 507	97.7	86 984	94.9
2002-03	91 464	97.8	89 183	95.4
2003-04	93 784	98.2	91 380	95.7

- Notes :
1. Voir au lexique les définitions des termes « services d'eau » et « égouts ».
  2. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.
  3. Le pourcentage des logements raccordés à des réseaux d'eau et d'égout est calculé en utilisant le nombre total des logements qui se trouve au tableau 5.2.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1994 à 2004.



# **SECTION 6**

# **AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE**

## 6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale

### Historique

En 1995, le gouvernement du Canada reconnaissait le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale comme un droit ancestral existant au sens de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Il annonçait aussi la création d'un cadre stratégique concernant la mise en oeuvre du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et la négociation de cette autonomie. Cette politique s'inspire du principe selon lequel les peuples autochtones du Canada ont le droit de se gouverner eux-mêmes dans les sphères d'activité qui relèvent des affaires internes de leurs collectivités, et ce, de manière conforme à leurs cultures, à leurs identités, à leurs traditions, à leurs langues et à leurs institutions uniques, ainsi qu'à leur relation spéciale avec leurs terres et leurs ressources. Cette politique a pour objectif la négociation d'ententes pratiques et raisonnables sur les modalités de l'exercice de l'autonomie gouvernementale.

À la lumière des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996 et de l'instauration en 1998 de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, l'approche à l'endroit de l'autonomie gouvernementale a évolué pour cibler davantage le défi holistique d'établir les paramètres de nouvelles relations de gouvernement à gouvernement, notamment l'édification des capacités internes de gouvernance, des compétences et des structures comme fondement des négociations d'ententes sur l'autonomie gouvernementale.

AINC a entrepris des négociations en matière d'autonomie gouvernementale dans plus de 72 tables représentant 445 collectivités autochtones (dont 427 Premières nations, 18 collectivités inuites et un certain nombre de collectivités métisses locales). Ces tables s'emploient à négocier des ententes distinctes sur l'autonomie gouvernementale (c.-à-d. touchant un éventail de compétences), des ententes sectorielles (c.-à-d. touchant une compétence, comme l'éducation ou l'aide à l'enfance), et l'autonomie gouvernementale avec un grand nombre de collectivités parallèlement à la poursuite des négociations sur les revendications territoriales globales.

## Faits saillants des progrès réalisés en 2004

Progrès réalisés aux tables de négociation d'ententes distinctes sur l'autonomie gouvernementale au cours de la dernière année :

- La loi sur l'entente d'autonomie gouvernementale avec la Première nation Westbank a reçu la sanction royale le 6 mai 2004. Il s'agit de la première entente distincte sur l'autonomie gouvernementale négociée dans le cadre de la politique sur le droit inhérent.
- Le 20 septembre 2004, les négociateurs ont conclu une entente-cadre avec les Dénés et Métis du Sahtu de Tulita. Il s'agit d'une étape importante en vue de l'exécution de l'engagement du Ministère — stipulé dans l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu — de négocier l'autonomie gouvernementale avec les collectivités du Sahtu.

## Ententes parachevées

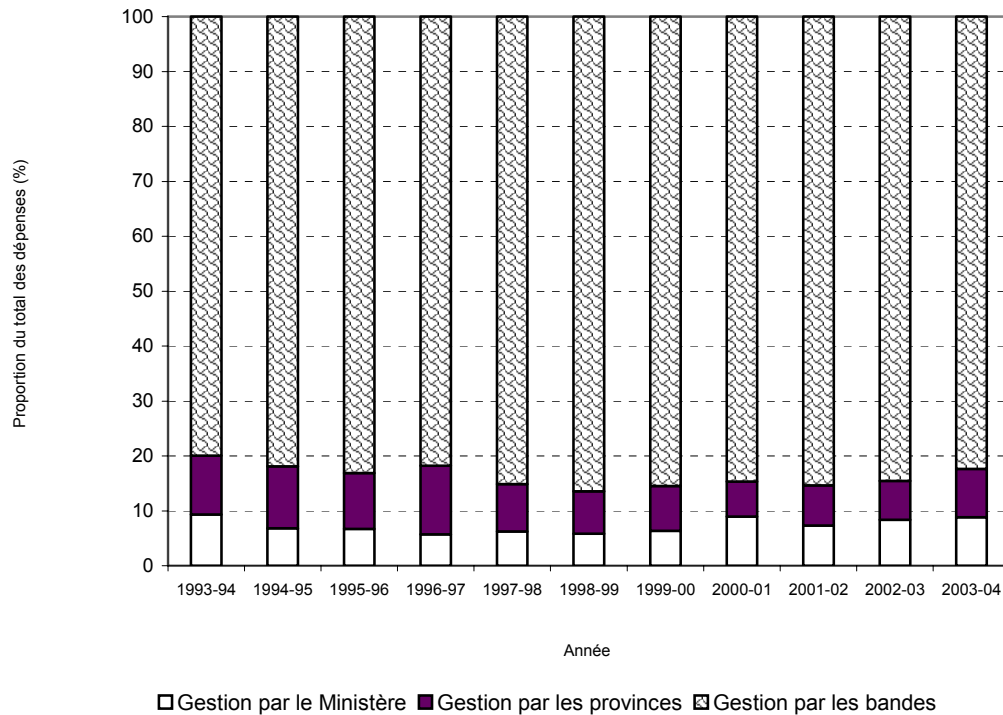
- En 1984, une loi sur l'autonomie gouvernementale est entrée en vigueur en faveur des Cris et des Naskapis du Québec et, en 1986, en faveur de la Première nation Sechelt de la Colombie-Britannique.
- La *Loi sur l'éducation des Mi'kmaq* a été promulguée en septembre 1998.
- Des lois sur l'autonomie gouvernementale ont également été promulguées en faveur des Premières nations du Yukon suivantes : Vuntut Gwitchin, Nacho Nyak Dun, Champagne et Aishihik, Teslin Tlingits, Little Salmon/Carmacks, Selkirk, Tr'on dëk Hwëch'in Ta'an Kwach'an et Kluane dans le cadre de leurs revendications globales. Des ententes auxiliaires visant le transfert de certains programmes et services ont également été conclues avec plusieurs de ces groupes.
- Le Canada a édicté la *Loi sur l'Accord définitif Nisga'a* en avril 2000 et le Traité est entré en vigueur le 11 mai suivant. L'Accord Nisga'a est le premier traité des temps modernes à étendre formellement la protection garantie par l'article 35 (*Loi constitutionnelle*, 1982) au droit foncier et au droit relatif à l'autonomie gouvernementale.
- Le Canada a aussi édicté la *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation Westbank* en mai 2004.

Source : AINC, Direction des droits inhérents 2004.



## 6.2 Transfert

**Figure 6.2** Profil des administrateurs des dépenses, AINC, de 1993-1994 à 2003-2004



### Faits saillants

En 2003-2004, les Indiens inscrits et les Inuit géraient plus de 83 % des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuites d'AINC, par l'intermédiaire des conseils de bande, des conseils tribaux ou des autres organisations des Premières nations.

Le nombre d'équivalents temps plein autorisés dans le Programme des affaires indiennes et inuites n'a pas cessé d'augmenter au cours des quatre dernières années; ce nombre est passé de 2 187 en 2000-2001 à 2 729 en 2003-2004, soit une augmentation de 25 %.

**Tableau 6.2** Transfert de dépenses, AINC, de 1993-1994 à 2003-2004

Exercice	Gestion par les bandes		Gestion par les provinces		Gestion par le Ministère		Dépenses du PAII (Dollars courants)	Programme des affaires indiennes et inuites (ÉTF autorisés)
	(Dollars courants)	%	(Dollars courants)	%	(Dollars courants)	%		
1993-94	2 673 150 811\$	79.9	360 028 800\$	10.8	311 810 000\$	9.3	3 344 989 611\$	2 567
1994-95	2 868 833 766\$	81.9	393 573 384\$	11.2	240 621 423\$	6.9	3 503 028 573\$	2 275
1995-96	3 065 731 561\$	83.1	373 997 022\$	10.1	248 007 409\$	6.7	3 687 735 992\$	2 092
1996-97	3 179 249 715\$	81.8	486 996 988\$	12.5	221 460 680\$	5.7	3 887 707 383\$	1 889
1997-98	3 376 659 499\$	85.1	340 370 427\$	8.6	248 706 142\$	6.3	3 965 736 068\$	1 755
1998-99	3 833 125 063\$	86.4	342 220 681\$	7.7	260 261 082\$	5.9	4 435 606 826\$	1 991
1999-00	3 753 695 395\$	85.5	357 252 427\$	8.1	279 547 699\$	6.4	4 390 495 521\$	1 988
2000-01	4 062 019 805\$	84.6	306 270 102\$	6.4	430 390 743\$	9.0	4 798 680 650\$	2 187
2001-02	4 105 288 711\$	85.4	351 545 820\$	7.3	350 684 565\$	7.3	4 807 519 096\$	2 263
2002-03	4 205 134 242\$	84.6	350 798 343\$	7.1	416 338 733\$	8.4	4 972 271 318\$	2 384
2003-04	4 204 065 364\$	82.4	448 729 206\$	8.8	452 046 427\$	8.9	5 104 840 997\$	2 729

Notes: 1. Le total des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuites (PAII) présenté ci-dessus (5 104 840 997 \$) ne comprend pas le montant de 125 986 \$ au titre de l'effacement de certaines dettes et obligations dues à Sa Majesté chef du Canada. La somme de ces deux montants correspond au total inscrit dans les Comptes publics du Canada, soit 5 104 966 982 \$.

Sources : AINC, Direction générale des finances, Profils des services aux bandes.  
AINC, Budget des dépenses 2003-2004 - Partie III -Réalizations en matière de rendement.

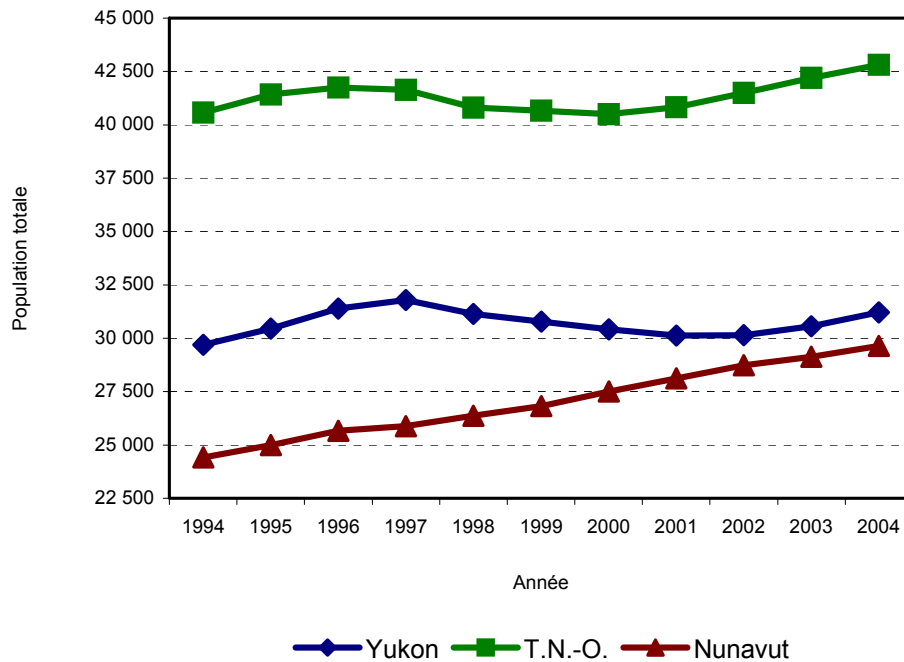


**SECTION 7**

**LE NORD**

## 7.1 Population du Nord

**Figure 7.1** Population au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, de 1994 à 2004



### Fait saillant

Entre 1994 et 2004, la population du Nunavut s'est considérablement accrue (21 %) par rapport à la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest (5 %).

**Tableau 7.1** Population au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, selon le sexe, de 1994 à 2004

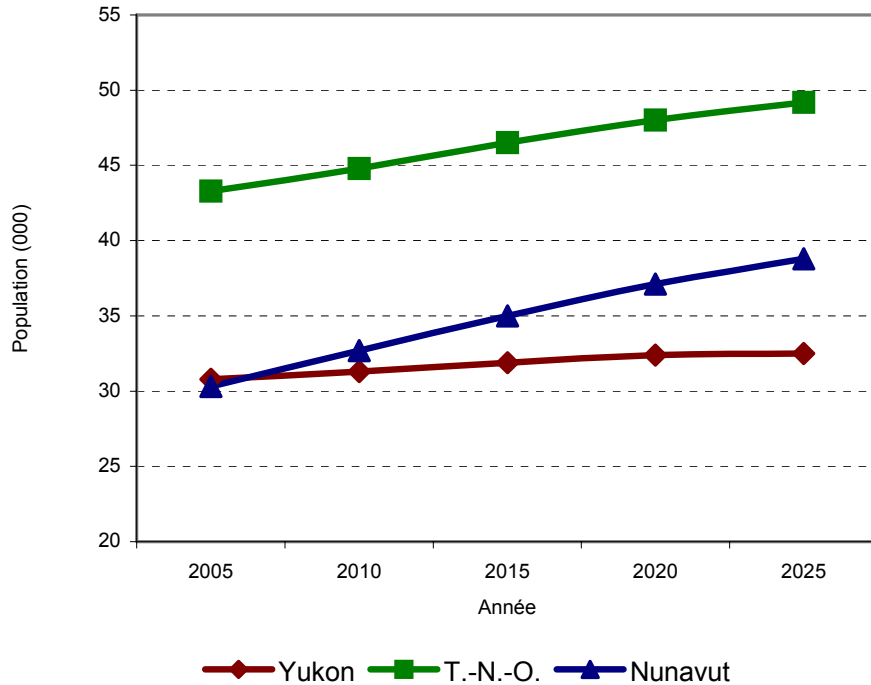
Année	Yukon	T.N.-O.	Nunavut
<b>1994 - Total</b>	<b>29 695</b>	<b>40 580</b>	<b>24 418</b>
Hommes	15 448	21 213	12 837
Femmes	14 247	19 367	11 581
<b>1995 - Total</b>	<b>30 445</b>	<b>41 427</b>	<b>24 985</b>
Hommes	15 811	21 603	13 162
Femmes	14 634	19 824	11 823
<b>1996 - Total</b>	<b>31 383</b>	<b>41 748</b>	<b>25 668</b>
Hommes	16 270	21 717	13 549
Femmes	15 113	20 031	12 119
<b>1997 - Total</b>	<b>31 791</b>	<b>41 635</b>	<b>25 884</b>
Hommes	16 418	21 630	13 632
Femmes	15 373	20 005	12 252
<b>1998 - Total</b>	<b>31 142</b>	<b>40 816</b>	<b>26 374</b>
Hommes	16 020	21 178	13 858
Femmes	15 122	19 638	12 516
<b>1999 - Total</b>	<b>30 777</b>	<b>40 654</b>	<b>26 822</b>
Hommes	15 771	21 066	14 061
Femmes	15 006	19 588	12 761
<b>2000 - Total</b>	<b>30 421</b>	<b>40 499</b>	<b>27 500</b>
Hommes	15 527	20 959	14 382
Femmes	14 894	19 540	13 118
<b>2001 - Total</b>	<b>30 129</b>	<b>40 822</b>	<b>28 121</b>
Hommes	15 318	21 099	14 673
Femmes	14 811	19 723	13 448
<b>2002 - Total</b>	<b>30 137</b>	<b>41 489</b>	<b>28 739</b>
Hommes	15 272	21 439	14 952
Femmes	14 865	20 050	13 787
<b>2003 - Total</b>	<b>30 554</b>	<b>42 206</b>	<b>29 141</b>
Hommes	15 445	21 782	15 082
Femmes	15 109	20 424	14 059
<b>2004 - Total</b>	<b>31 209</b>	<b>42 810</b>	<b>29 644</b>
Hommes	15 705	22 113	15 279
Femmes	15 504	20 697	14 365

- Notes :
1. Les estimations postcensitaires provisoires, mises à jour et définitives de la population ont été établies à partir des résultats du recensement le plus récent pour lequel des données sont disponibles, ajustées pour tenir compte du sous-dénombrement net, et à partir des estimations de l'accroissement démographique survenu depuis ce recensement. Les estimations intercensitaires de la population ont été établies à partir des estimations postcensitaires et des chiffres du recensement le plus récent ajustés pour tenir compte du sous-dénombrement net des deux recensements encadrant l'année considérée.
  2. Pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1971 à 1995, les estimations sont des estimations intercensitaires révisées; pour la période 1996-2000, elles sont des estimations intercensitaires définitives; pour l'année 2002, il s'agit d'estimations finales postcensitaires; pour 2003, il s'agit d'estimations postcensitaires mises à jour et pour l'année 2004, d'estimations postcensitaires provisoires.
  3. Avant le 1<sup>er</sup> juillet 1991, seulement les estimations de population des Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut combinées sont disponibles.

Source : Statistique Canada, 1994 à 2004, CANSIM - Tableau 051-0001.

## 7.2 Projections de la population dans le Nord

**Figure 7.2** Projections de la population (milliers), au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, pour 2005, 2010, 2015, 2020 et 2025



### Fait saillant

Au cours des vingt prochaines années, la population se développera dans chacun des trois territoires. C'est le Nunavut qui devrait enregistrer la plus forte croissance démographique (29 %), suivi des Territoires du Nord-Ouest (14 %), puis du Yukon (6 %).

**Tableau 7.2** Projections de la population (milliers) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, de 2005 à 2026

Année	Yukon			Territoires du Nord-Ouest			Nunavut		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2005	30.8	15.6	15.2	43.3	22.1	21.2	30.3	15.7	14.6
2006	30.9	15.6	15.3	43.6	22.2	21.4	30.8	15.9	14.9
2007	31.0	15.6	15.4	43.9	22.3	21.6	31.2	16.1	15.1
2008	31.1	15.6	15.5	44.2	22.4	21.8	31.7	16.3	15.4
2009	31.2	15.6	15.6	44.5	22.5	22.0	32.2	16.6	15.6
2010	31.3	15.6	15.7	44.8	22.6	22.2	32.7	16.8	15.9
2011	31.4	15.6	15.8	45.2	22.8	22.4	33.1	17.0	16.1
2012	31.5	15.6	15.9	45.5	22.9	22.6	33.6	17.2	16.4
2013	31.6	15.6	16.0	45.8	23.0	22.8	34.1	17.5	16.6
2014	31.8	15.7	16.1	46.2	23.2	23.0	34.6	17.7	16.9
2015	31.9	15.7	16.2	46.5	23.3	23.2	35.0	17.9	17.1
2016	32.0	15.7	16.3	46.8	23.4	23.4	35.5	18.1	17.4
2017	32.1	15.7	16.4	47.2	23.6	23.6	35.9	18.3	17.6
2018	32.2	15.8	16.4	47.4	23.7	23.7	36.3	18.5	17.8
2019	32.3	15.8	16.5	47.7	23.8	23.9	36.7	18.7	18.0
2020	32.4	15.8	16.6	48.0	23.9	24.1	37.1	18.9	18.2
2021	32.4	15.8	16.6	48.2	24.0	24.2	37.5	19.1	18.4
2022	32.5	15.8	16.7	48.5	24.1	24.4	37.9	19.3	18.6
2023	32.5	15.8	16.7	48.8	24.2	24.6	38.2	19.4	18.8
2024	32.5	15.8	16.7	49.0	24.3	24.7	38.5	19.6	18.9
2025	32.5	15.8	16.7	49.2	24.4	24.8	38.8	19.7	19.1
2026	32.5	15.7	16.8	49.4	24.4	25.0	39.1	19.9	19.2

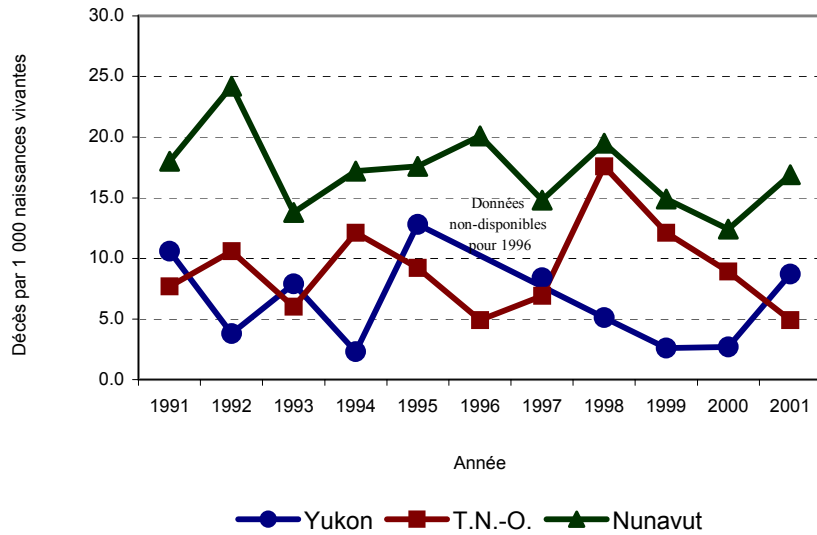
- Notes :
1. La population de base, pour ces projections, a été établie à partir des estimations préliminaires officielles de la population du Canada, des provinces et des territoires au 1<sup>er</sup> juillet 2000. Pour obtenir des précisions sur les hypothèses et scénarios utilisés aux fins des projections, veuillez consulter la publication n° 91-250 au catalogue, pages 2 à 58.
  2. Le scénario de croissance moyenne est basé sur les hypothèses suivantes : En 2026, l'indice synthétique de fécondité (Canada) sera de 1,48 naissances; en 2026, l'espérance de vie (chez les hommes, dans l'ensemble du Canada) sera de 80 ans; en 2026, l'espérance de vie (chez les femmes, dans l'ensemble du Canada) sera de 84 ans; en 2026, l'immigration (dans l'ensemble du Canada) sera de 225 000 personnes.

Source : Statistique Canada, 2005 à 2026, CANSIM - Tableau 052-0001.



### 7.3 Mortalité infantile dans le Nord

**Figure 7.3** Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, de 1991 à 2001



#### Fait saillant

Entre 1991 et 2001, le taux de mortalité infantile a fluctué, mais il était plus bas à la fin de la période qu'au début.

**Tableau 7.3** Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, de 1979 à 2001

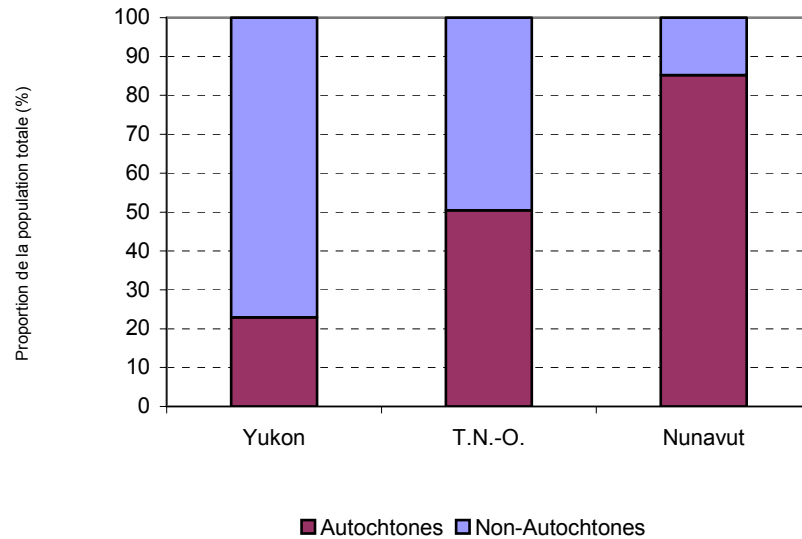
Année	Yukon			Territoires du Nord-Ouest (incluant Nunavut)			Territoires du Nord-Ouest			Nunavut		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1979	16.0	14.9	17.2	27.3	26.4	28.1	-	-	-	-	-	-
1980	18.9	15.9	22.3	22.3	29.6	15.1	-	-	-	-	-	-
1981	14.9	10.9	19.1	21.5	21.4	21.6	-	-	-	-	-	-
1982	21.0	23.2	18.8	16.2	18.0	14.1	-	-	-	-	-	-
1983	18.5	24.5	11.8	20.8	26.8	14.2	-	-	-	-	-	-
1984	13.5	18.0	8.3	17.3	16.1	18.6	-	-	-	-	-	-
1985	10.8	12.2	9.2	16.7	16.3	17.1	-	-	-	-	-	-
1986	24.8	26.3	23.5	18.6	21.0	16.1	-	-	-	-	-	-
1987	10.5	9.0	11.7	12.5	15.8	9.2	-	-	-	-	-	-
1988	5.8	6.9	4.3	10.3	10.8	9.9	-	-	-	-	-	-
1989	4.2	3.9	4.4	16.2	20.2	11.6	-	-	-	-	-	-
1990	7.2	6.6	8.0	12.0	13.4	10.5	-	-	-	-	-	-
1991	10.6	3.4	18.1	12.2	12.2	12.3	7.7	6.8	8.5	18.0	18.6	17.3
1992	3.8	3.7	3.9	16.7	18.3	15.0	10.6	6.8	14.5	24.2	31.5	15.6
1993	7.9	11.1	4.2	9.6	6.3	13.0	6.0	4.7	7.4	13.8	8.4	19.1
1994	2.3	0.0	4.4	14.6	13.9	15.4	12.1	12.8	11.2	17.2	15.0	19.6
1995	12.8	20.5	4.4	13.0	13.3	12.7	9.2	6.6	12.0	17.6	21.7	13.5
1996	0.0	0.0	0.0	12.2	11.1	13.4	4.9	7.2	2.5	20.1	15.2	25.6
1997	8.4	8.1	8.8	10.9	9.5	12.3	6.9	5.5	8.3	14.8	13.4	16.2
1998	5.1	9.7	0.0	18.5	21.8	15.1	17.6	20.3	14.8	19.5	23.3	15.4
1999	2.6	0.0	4.9	13.6	18.6	8.6	12.1	21.2	3.0	14.9	16.3	13.6
2000	2.7	4.8	0.0	-	-	-	8.9	5.9	12.0	12.4	9.9	15.4
2001	8.7	11.4	5.9	-	-	-	4.9	6.6	3.2	16.9	25.0	8.6

Note : 1. La mortalité infantile correspond à la mortalité des enfants de moins d'un an.

Source : Statistique Canada 1979 à 2001, Statistique de l'état civil du Canada, Bases de données sur les naissances et sur les décès, CANSIM - Tableau T102-0030.

## 7.4 Population autochtone et population non autochtone dans le Nord

**Figure 7.4** Populations autochtone et non autochtone totales au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, recensement de 2001



### Fait saillant

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les population autochtone et non autochtone sont à peu près aussi nombreuses l'une que l'autre. Au Nunavut, la population est majoritairement autochtone (85 %), se composant presque exclusivement d'Inuit, tandis qu'au Yukon, elle est majoritairement non autochtone (77 %).

**Tableau 7.4** Populations autochtone et non autochtone totales, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, recensement de 2001

Population	Yukon		T.N.-O.		Nunavut	
	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%
<b>Autochtones</b>	6 545	22.9	18 725	50.5	22 720	85.2
Inuit	5 605	19.6	10 615	28.6	95	0.4
Indiens d'Amérique du Nord	145	0.5	3 910	10.5	22 565	84.6
Métis	535	1.9	3 575	9.6	50	0.2
<b>Ascendances</b>						
Autochtones multiples	100	0.4	180	0.5	10	0.04
Autres *	165	0.6	445	1.2	0	0.0
<b>Non-Autochtones</b>	21 975	77.0	18 370	49.5	3 945	14.8
<b>Population totale</b>	28 525	100	37 100	100	26 665	100

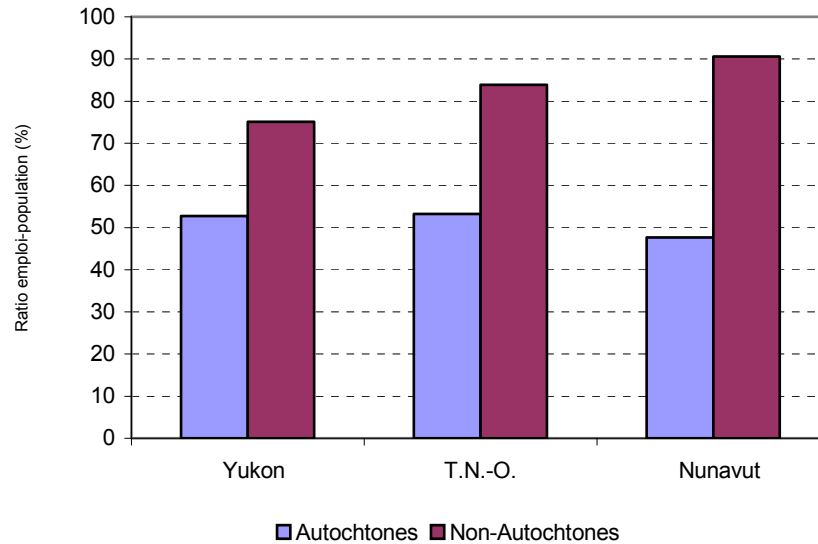
\* Sans appartenance autochtone, mais qui ont le statut d'Indien inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens* et/ou sont membres d'une bande indienne.

- Notes :
1. La population autochtone se compose de personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone (à savoir, Indien d'Amérique du Nord, Métis ou Inuit), de personnes ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, au sens où on l'entend dans la *Loi sur les Indiens* du Canada, et de personnes ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première nation.
  2. Pour éviter que les données permettent d'identifier des personnes, ces dernières ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire.

Source : Recensement de 2001, AINC, Tableau – T1C basé sur l'appartenance autochtone.

## 7.5 Emploi dans le Nord

**Figure 7.5** Emploi chez les Autochtones et les non Autochtones, âgés de 15 ans et plus, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, Recensement de 2001 (taux d'activité de 2000)



### Fait saillant

Le ratio emploi/population est très proche dans les trois territoires. L'écart le plus considérable entre les Autochtones et les non Autochtones s'observe au Nunavut où 90 % de la population non autochtone avait un emploi en 2000, comparativement à 50 % seulement de la population autochtone.

**Tableau 7.5** Emploi chez les Autochtones et les non Autochtones, âgés de 15 ans et plus, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, Recensement de 2001 (taux d'activité de 2000)

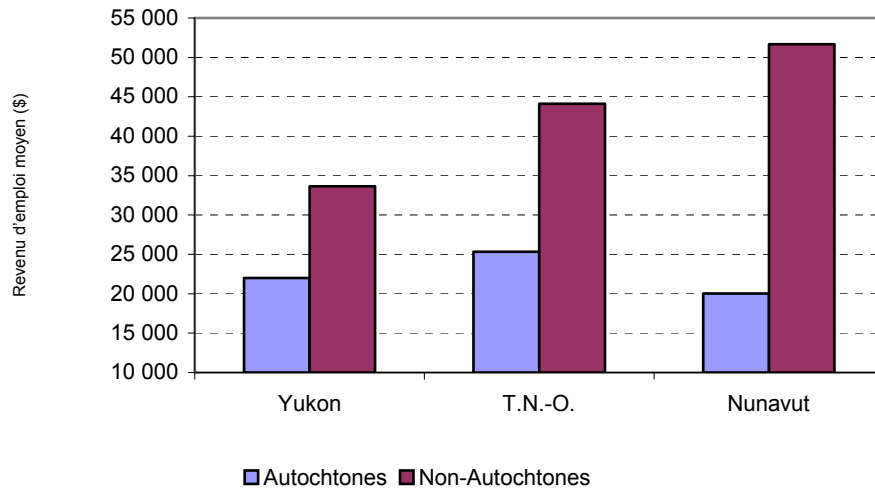
		Yukon	T.N.-O.	Nunavut
<b>Population totale</b>	Total - Activité	22 485	26 940	16 680
	Actifs	17 945	20 785	11 355
	Personnes occupées	15 865	18 810	9 380
	Chômeurs	2 085	1 970	1 975
	Inactifs	4 540	6 160	5 325
	Taux d'activité	79.8	77.2	68.1
	Taux de chômage	11.6	9.5	17.4
	Ratio emploi/population	70.6	69.8	56.2
<b>Population autochtone</b>	Total - Activité	4 570	12 360	13 335
	Actifs	3 290	8 040	8 240
	Personnes occupées	2 410	6 575	6 355
	Chômeurs	880	1 460	1 885
	Inactifs	1 285	4 320	5 100
	Taux d'activité	72.0	65.0	61.8
	Taux de chômage	26.7	18.2	22.9
	Ratio emploi/population	52.7	53.2	47.7
<b>Population non autochtone</b>	Total - Activité	17 915	14 580	3 340
	Actifs	14 660	12 745	3 115
	Personnes occupées	13 455	12 235	3 025
	Chômeurs	1 205	510	90
	Inactifs	3 255	1 835	230
	Taux d'activité	81.8	87.4	93.3
	Taux de chômage	8.2	4.0	2.9
	Ratio emploi/population	75.1	83.9	90.6

- Notes :
1. La population autochtone se compose de personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone (à savoir, Indien d'Amérique du Nord, Métis ou Inuit), de personnes ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, au sens où on l'entend dans la Loi sur les Indiens du Canada, et de personnes ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première nation.
  2. Pour éviter que les données permettent d'identifier des personnes, ces dernières ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire.

Source : Recensement de 2001, AINC, Tableau – T11C-P1 basé sur l'appartenance autochtone.

## 7.6 Revenu d'emploi dans le Nord

**Figure 7.6** Revenu d'emploi dans les populations autochtone et non autochtone au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, Recensement 2001 (revenu d'emploi de 2000)



### Fait saillant

C'est au Nunavut que l'écart entre le revenu d'emploi moyen des Autochtones et des non Autochtones est le plus grand (revenu d'emploi de 20 000 \$ pour les premiers en 2000 comparativement à près de 52 000 \$ pour les seconds) et au Yukon, où il est le plus petit (22 000 \$ comparativement à près de 34 000 \$).

**Tableau 7.6** Revenu d'emploi dans les populations autochtone et non autochtone, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, Recensement 2001 (revenu d'emploi de 2000)

		Yukon	T.N.-O.	Nunavut
<b>Population totale</b>	Avec et sans revenu d'emploi	22 485	26 940	16 680
	Sans revenu d'emploi	3 700	4 985	4 325
	Avec revenu d'emploi	18 780	21 950	12 355
	Moins de 20 000 \$	7 250	7 605	6 220
	20 000 \$ - 39 999 \$	5 020	5 095	2 425
	40 000 \$ - 54 999 \$	3 105	3 530	1 475
	55 000 \$ - 69 999 \$	1 970	2 635	1 025
	70 000 \$ et plus	1 430	3 085	1 215
	Revenu d'emploi moyen (\$)	31 526	36 645	28 215
	<b>Population autochtone</b>	Avec et sans revenu d'emploi	4 570	12 360
Sans revenu d'emploi		1 170	3 630	4 185
Avec revenu d'emploi		3 400	8 730	9 155
Moins de 20 000 \$		1 830	4 390	5 720
20 000 \$ - 39 999 \$		865	2 035	1 770
40 000 \$ - 54 999 \$		445	1 185	850
55 000 \$ - 69 999 \$		200	655	450
70 000 \$ et plus		60	465	360
Revenu d'emploi moyen (\$)		21 992	25 332	20 011
<b>Population non autochtone</b>		Avec et sans revenu d'emploi	17 915	14 580
	Sans revenu d'emploi	2 535	1 360	135
	Avec revenu d'emploi	15 380	13 220	3 200
	Moins de 20 000 \$	5 420	3 215	500
	20 000 \$ - 39 999 \$	4 155	3 060	660
	40 000 \$ - 54 999 \$	2 660	2 345	620
	55 000 \$ - 69 999 \$	1 770	1 975	575
	70 000 \$ et plus	1 375	2 625	855
	Revenu d'emploi moyen (\$)	33 633	44 116	51 658

- Notes :
1. La population autochtone se compose de personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone (à savoir, Indien d'Amérique du Nord, Métis ou Inuit), de personnes ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit, au sens où on l'entend dans la Loi sur les Indiens du Canada, et de personnes ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première nation.
  2. Pour éviter que les données permettent d'identifier des personnes, ces dernières ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire.

Source : Recensement de 2001, AINC, Tableau - T19C-P1 basé sur l'appartenance autochtone.



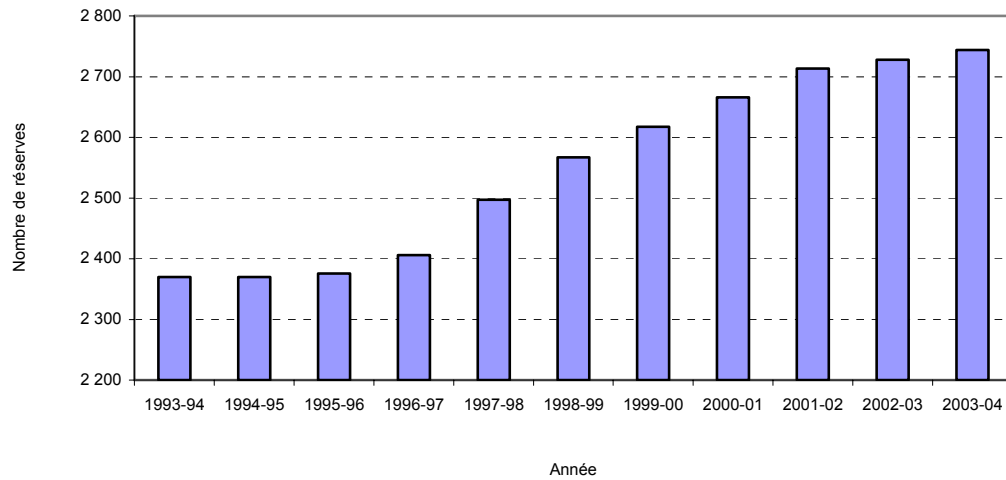


## **SECTION 8**

# **POINTS SUPPLÉMENTAIRES**

## 8.1 Terres

**Figure 8.1** Terres administrées par AINC, de 1993-1994 à 2003-2004



---

### Fait saillant

En 2003-2004, AINC a effectué des transactions foncières dans plus de 2 700 réserves, qui représentent plus de 3,1 millions hectares.

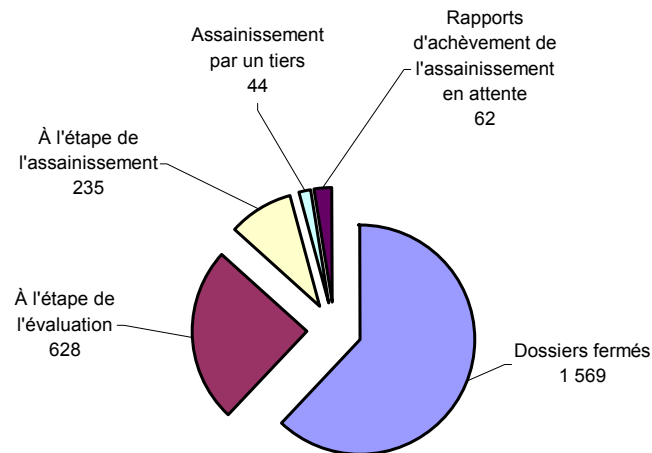
**Tableau 8.1** Terres administrées par AINC, de 1993-1994 à 2003-2004

<b>Exercice</b>	<b>Nombre de réserves</b>	<b>Superficie (hectares)</b>	<b>Nombre de bandes</b>
1993-94	2 370	2 750 957.0	605
1994-95	2 370	2 750 957.0	607
1995-96	2 376	2 751 603.0	608
1996-97	2 406	2 751 342.0	608
1997-98	2 497	3 044 088.1	608
1998-99	2 567	2 945 110.2	609
1999-00	2 617	2 995 490.4	610
2000-01	2 666	3 035 870.6	612
2001-02	2 713	3 102 772.6	612
2002-03	2 728	3 109 148.8	614
2003-04	2 744	3 123 550.8	614

Sources : AINC, Système du registre des terres indiennes.  
 AINC, Registre des Indiens, 2003.

## 8.2 Environnement

**Figure 8.2** Situation nationale des sites contaminés, 2005



### Faits saillants

La politique sur la gestion des sites contaminés d'AINC a été approuvée en août 2002; elle porte sur le répertoriage, l'évaluation, l'assainissement et/ou la gestion du risque ainsi que la surveillance de ces sites.

Le nouveau programme sur la gestion des sites contaminés a été conçu pour permettre à AINC d'appliquer cette politique. Le programme aidera AINC à répertorier et à assainir les sites contaminés; de cette façon, les travaux visant à faire face aux responsabilités juridiques se poursuivront.

Sur les 2 538 dossiers de contamination répertoriés le 8 janvier 2005, 1 569 ont été réglés et fermés. On poursuit l'examen des 969 dossiers qui restent à l'aide du plan de gestion des sites contaminés d'AINC en faisant appel au plan d'immobilisations à long terme.

## 8.3 Traités

**Tableau 8.3A** Résumé - Premières nations, par province et par traité

Traités Historiques	T. N.-O.	C. B.	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NE	IPE	Total
Traités Douglas		10									10
Traité Murray							1				1
Traités de paix et d'amitié							4	15	13	2	34
Traité Robinson-Huron						17					17
Traité Robinson-Superior						12					12
Traité du Haut-Canada						12					12
Williams						7					7
Traités 1					7						7
Traité 2					9						9
Traité 3					1	27					28
Traité 4				27	7						34
Traité 5				3	29	5					37
Traité 6			16	29	2						47
Traité 7			5								5
Traité 8	5	8	23	3							39
Traité 9						37	1				38
Traité 10				5	2						7
Traité 11	21										21
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>44</b>	<b>67</b>	<b>57</b>	<b>117</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>365</b>

**Tableau 8.3B** Premières nations, par province et par traité

Code	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	Adhésion
<b>TRAITÉS DE PAIX ET D'AMITIÉ</b>		
1	Abegweit	1725 -1779
2	Lennox Island	1725 -1779

Code	NOUVELLE-ÉCOSSE	Adhésion
<b>TRAITÉS DE PAIX ET D'AMITIÉ</b>		
18	Acadia	1725 -1779
20	Annapolis Valley	1725 -1779
21	Bear River	1725 -1779
22	Chapel Island First Nation	1725 -1779
23	Eskasoni	1725 -1779
30	Glooscap First Nation	1725 -1779
26	Membertou	1725 -1779
27	Millbrook	1725 -1779
19	Paq'tnkek First Nation	1725 -1779
24	Pictou Landing	1725 -1779
25	Shubenacadie	1725 -1779
28	Wagmatcook	1725 -1779
29	Waycobah	1725 -1779

Code	NOUVEAU-BRUNSWICK	Adhésion
<b>TRAITÉS DE PAIX ET D'AMITIÉ</b>		
4	Buctouche	1725 -1779
5	Burnt Church	1725 -1779
7	Eel Ground	1725 -1779
8	Eel River Bar First Nation	1725 -1779
3	Elsipogtog First Nation	1725 -1779
9	Fort Folly	1725 -1779
10	Indian Island	1725 -1779
11	Kingsclear	1725 -1779
6	Madawaska Maliseet First Nation	1725 -1779
14	Metepenagiag Mi'kmaq Nation	1725 -1779
12	Oromocto	1725 -1779
13	Pabineau	1725 -1779
15	Saint Mary's	1725 -1779
16	Tobique	1725 -1779
17	Woodstock	1725 -1779



**Tableau 8.3B** Premières nations, par province et par traité

Code	QUÉBEC	Adhésion
<b>TRAITÉ MURRAY</b>		
50	Nation Huronne Wendat	1763
<b>TRAITÉS DE PAIX ET D'AMITIÉ</b>		
52	Gesgapegiag	1725-1779
53	Gespeg	1725-1779
51	Listuguj	1725-1779
54	Viger	1725-1779
<b>TRAITÉ 9</b>		
55	Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	le 7 <sup>e</sup> juin 1906

**Tableau 8.3B** Premières nations, par province et par traité

Code	ONTARIO	Adhésion
<b>TRAITÉ ROBINSON-HURON</b>		
198	Batchewana First Nation	le 9 septembre 1850
218	Dokis	le 9 septembre 1850
199	Garden River First Nation	le 9 septembre 1850
231	Henvey Inlet First Nation	le 9 septembre 1850
174	Magnetawan	le 9 septembre 1850
200	Mississauga	le 9 septembre 1850
220	Nipissing First Nation	le 9 septembre 1850
179	Sagamok Anishnawbek	le 9 septembre 1850
201	Serpent River	le 9 septembre 1850
137	Shawanaga First Nation	le 9 septembre 1850
178	Sheshegwaning	le 9 septembre 1850
222	Temagami First Nation	le 9 septembre 1850
202	Thessalon	le 9 septembre 1850
232	Wahnapiatae	le 9 septembre 1850
136	Wasauksing First Nation	le 9 septembre 1850
224	Whitefish Lake	le 9 septembre 1850
230	Whitefish River	le 9 septembre 1850
<b>TRAITÉ ROBINSON-SUPERIOR</b>		
194	Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek	le 7 septembre 1850
197	Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek	le 7 septembre 1850
187	Fort William	le 7 septembre 1850
188	Gull Bay	le 7 septembre 1850
184	Long Lake No. 58 First Nation	le 7 septembre 1850
225	Michipicoten	le 7 septembre 1850
192	Ojibways of Pic River First Nation	le 7 septembre 1850
191	Pays Plat	le 7 septembre 1850
195	Pic Mobert	le 7 septembre 1850
193	Red Rock	le 7 septembre 1850
196	Sandpoint	le 7 septembre 1850
190	Whitesand	le 7 septembre 1850

**Tableau 8.3B** Premières nations, par province et par traité

Code	ONTARIO	Adhésion
<b>TRAITÉS DU HAUT-CANADA</b>		
172	Aamjiwaang (Chippewas of Sarnia)	1764 -1863
180	Aundeck-Omni-Kaning	1764 -1863
122	Chippewas of Nawash	1764 -1863
171	Chippewas of Kettle and Stoney Point	1764 -1863
166	Chippewas of the Thames	1764 -1863
123	Chippewas of Saugeen	1764 -1863
181	M'chigeeng First Nation	1764 -1863
120	Mississauga of the Credit	1764 -1863
176	Sheguiandah First Nation	1764 -1863
121	Six Nations of the Grand River	1764
170	Walpole Island	1764 -1863
173	Zhubaahassing First Nation	1764 -1863
<b>TRAITÉS WILLIAMS / TRAITÉS DU HAUT-CANADA</b>		
160	Alderville	le 15 novembre 1923
141	Beausoleil	le 31 octobre 1923
138	Chippewas of Georgina Island	le 31 octobre 1923
139	Chippewas of Mnjikaning (Rama)	le 15 novembre 1923
161	Curve Lake	le 15 novembre 1923
162	Hiawatha	le 15 novembre 1923
140	Mississauga of Scugog	le 15 novembre 1923

**Tableau 8.3B** Premières nations, par province et par traité

Code	ONTARIO	Adhésion
<b>TRAITÉ 3</b>		
153	Anishinabe of Wauzhushk Onigum	le 3 octobre 1873
125	Anishnaabeg of Naongashiing	le 3 octobre 1873
124	Big Grassy	le 3 octobre 1873
265	Buffalo Point First Nation	le 3 octobre 1873
126	Couchiching First Nation	le 3 octobre 1873
148	Eagle Lake	le 3 octobre 1873
149	Grassy Narrows First Nation	le 3 octobre 1873
154	Iskatewizaagegan No.39 Independent FN	le 3 octobre 1873
189	Lac Des Mille Lacs	le 3 octobre 1873
127	Lac La Croix	le 3 octobre 1873
205	Lac Seul	le 9 juin 1974
128	Naicatchewenin	le 3 octobre 1873
158	Naotkamegwanning	le 3 octobre 1873
129	Nicickousemenecaning	le 3 octobre 1873
151	Northwest Angle No. 33	le 3 octobre 1873
152	Northwest Angle No. 37	le 3 octobre 1873
235	Obashkaandagaang	le 3 octobre 1873
147	Ochiichagwe'babigo'ining First Nation	le 3 octobre 1873
258	Ojibway Nation of Saugeen	le 3 octobre 1873
131	Ojibways of Onigaming First Nation	le 3 octobre 1873
130	Rainy River	le 3 octobre 1873
132	Seine River First Nation	le 3 octobre 1873
155	Shoal Lake No. 40	le 3 octobre 1873
133	Stanjikoming First Nation	le 3 octobre 1873
150	Wabaseemoong Independent Nations	le 3 octobre 1873
156	Wabauskang First Nation	le 3 octobre 1873
157	Wabigoon Lake Ojibway Nation	le 3 octobre 1873
<b>TRAITÉ 5</b>		
237	Deer Lake	1910
238	North Spirit Lake	1910
208	Pikangikum	le 4 août 1876
236	Poplar Hill	le 4 août 1876
211	Sandy Lake	le 9 juin 1910

**Tableau 8.3B** Premières nations, par province et par traité

Code	ONTARIO	Adhésion
<b>TRAITÉ 9</b>		
142	Albany	le 3 août 1905
242	Aroland	1905
143	Attawapiskat	le 3 août 1905
207	Bearskin Lake	le 5 juillet 1929
228	Brunswick House	le 25 juillet 1906
216	Cat Lake	le 21 juillet 1905
221	Chapleau Cree First Nation	août 1905
229	Chapleau Ojibway	août 1905
182	Constance Lake	le 3 août 1905
183	Eabametoong First Nation	le 19 juillet 1906
227	Flying Post	le 16 juillet 1906
215	Fort Severn	le 28 juillet 1930
185	Ginoogaming First Nation	le 9 août 1906
210	Kasabonika Lake	le 5 juillet 1929
325	Keewaywin	le 9 juin 1910
212	Kingfisher	le 5 juillet 1929
209	Kitchenuhmaykoosib Inninuwug	1929
186	Martin Falls	le 25 juillet 1905
219	Matachewan	le 20 juin 1906
226	Mattagami	le 7 juillet 1906
326	McDowell Lake	le 7 juillet 1910
203	Mishkeegogamang	le 23 juillet 1905
223	Missanabie Cree	le 30 juillet 1906
144	Moose Cree First Nation	le 9 août 1905
213	Muskrat Dam Lake	le 5 juillet 1929
239	Neskantaga First Nation	le 19 juillet 1906
241	Nibinamik First Nation	le 19 juillet 1906
204	North Caribou Lake	le 18 juillet 1930
214	Sachigo Lake	le 5 juillet 1929
259	Slate Falls Nation	le 21 juillet 1905
145	Taykwa Tagamou Nation	le 21 août 1905
233	Wahgoshig	le 7 juin 1906
206	Wapekeka	le 5 juillet 1929
234	Wawakapewin	le 5 juillet 1929
240	Webequie	le 19 juillet 1906
146	Weenusk	le 28 juillet 1930
217	Wunnumin	le 5 juillet 1929

**Tableau 8.3B** Premières nations, par province et par traité

Code	MANITOBA	Adhésion
<b>TRAITÉ 1</b>		
261	Brokenhead Ojibway Nation	le 3 août 1871
262	Fort Alexander	le 3 août 1871
287	Long Plain	le 3 août 1871
269	Peguis	le 3 août 1871
273	Roseau River	le 3 août 1871
283	Sandy Bay	le 3 août 1871
293	Swan Lake	le 3 août 1871
<b>TRAITÉ 2</b>		
316	Dauphin River	le 21 août 1871
280	Ebb and Flow	le 21 août 1871
286	Keeseekoowenin	le 21 août 1871
271	Lake Manitoba	le 21 août 1871
275	Lake St. Martin	le 21 août 1871
274	Little Saskatchewan	le 21 août 1871
279	O-Chi-Chak-Ko-Sipi First Nation	le 21 août 1871
272	Pinaymootang First Nation	le 21 août 1871
281	Skownan First Nation	1871
<b>TRAITÉ 3</b>		
265	Buffalo Point First Nation	le 3 octobre 1873
<b>TRAITÉ 4</b>		
294	Gamblers	le 21 septembre 1874
282	Pine Creek	le 24 septembre 1875
291	Rolling River	le 21 septembre 1874
314	Sapotaweyak Cree Nation	le 24 septembre 1875
292	Tootinaowaziibeeng Treaty Reserve	le 21 septembre 1874
285	Waywayseecappo First Nation	le 21 septembre 1874
324	Wuskwi Sipiik First Nation	1874

**Tableau 8.3B** Premières nations, par province et par traité

Code	MANITOBA (suite)	Adhésion
<b>TRAITÉ 5</b>		
266	Berens River	le 20 septembre 1875
267	Bloodvein	le 26 juillet 1876
301	Bunibonibee Cree Nation	le 29 juillet 1909
309	Chemawawin Cree Nation	1875
276	Cross Lake First Nation	le 24 septembre 1875 et le 15 juillet 1908
264	Fisher River	le 24 août 1908
305	Fox Lake	le 10 août 1910
297	Garden Hill First Nations	le 13 août 1909
296	God's Lake First Nation	le 6 août 1909
310	Grand Rapids First Nation	le 27 septembre 1875
263	Hollow Water	le 26 juillet 1876
268	Kinonjeoshtegon First Nation	le 26 juillet 1876
260	Little Black River	le 7 septembre 1876
270	Little Grand Rapids	le 4 août 1876
302	Manto Sipi Cree Nation	le 6 août 1909
312	Mosakahiken Cree Nation	le 7 septembre 1876
313	Nisichawayasihk Cree Nation	le 30 juillet 1908
278	Norway House Cree Nation	le 24 septembre 1875
315	Opaskwayak Cree Nation	le 7 septembre 1876
327	Paungassi First Nation	le 4 août 1876
277	Poplar River First Nation	le 20 septembre 1875
300	Red Sucker Lake	le 13 août 1909
298	St. Theresa Point	le 13 août 1909
303	Sayisi Dene First Nation	le 1 août 1910
307	Shamattawa First Nation	le 10 août 1910
306	Tataskweyak Cree Nation	le 26 juin 1908
323	War Lake First Nation	le 26 juin 1908
299	Wasagamack First Nation	le 13 août 1909
304	York Factory First Nation	1910
<b>TRAITÉ 6</b>		
328	Marcel Colomb First Nation	le 10 août 1898
311	Mathias Colomb	le 10 août 1898
<b>TRAITÉ 10</b>		
308	Barren Lands	le 19 août 1907
317	Northlands	1906

**Tableau 8.3B** Premières nations, par province et par traité

Code	SASKATCHEWAN	Adhésion
<b>TRAITÉ 4</b>		
378	Carry The Kettle	le 25 septembre 1877
366	Cote First Nation	le 15 septembre 1874
361	Cowessess	le 15 septembre 1874
389	Day Star	le 18 septembre 1874
390	Fishing Lake First Nation	le 24 août 1876
391	Gordon	le 18 septembre 1874
362	Kahkewistahaw	le 15 septembre 1874
393	Kawacatoose	le 25 septembre 1877
367	Keeseekoose	le 24 septembre 1875
368	The Key First Nation	le 24 septembre 1875
377	Kinistin	le 24 août 1876
379	Little Black Bear	le 15 septembre 1874
381	Muscowpetung	le 8 septembre 1875
392	Muskowekwan	le 15 septembre 1874
380	Nekaneet	1874
408	Ocean Man	le 9 septembre 1875
363	Ochapowace	le 15 septembre 1874
382	Okanese	le 9 septembre 1875
383	Pasqua First Nation	le 15 septembre 1874
384	Peepeekisis	le 15 septembre 1874
409	Pheasant Rump Nakota	le 9 septembre 1875
385	Piapot	le 9 septembre 1875
364	Sakimay	le 15 septembre 1874
386	Standing Buffalo	1874
387	Star Blanket	le 15 septembre 1874
365	White Bear	le 9 septembre 1875
376	Yellow Quill	le 24 août 1876
<b>TRAITÉ 5</b>		
350	Cumberland House Cree Nation	le 7 septembre 1876
356	Red Earth	1909
357	Shoal Lake of the Cree Nation	le 7 septembre 1876



**Tableau 8.3B** Premières nations, par province et par traité

Code	SASKATCHEWAN (suite)	Adhésion
<b>TRAITÉ 6</b>		
406	Ahtahkakoop	le 23 août 1876
369	Beardy's and Okemasis	le 28 août 1876
399	Big Island Lake Cree Nation	le 25 juin 1913
404	Big River	le 3 septembre 1878
395	Flying Dust First Nation	le 3 et le 13 septembre 1878
397	Island Lake First Nation	le 9 septembre 1876
370	James Smith	le 23 août 1876
353	Lac La Ronge	le 11 février 1889
340	Little Pine	le 2 juillet 1879
341	Lucky Man	le 2 juillet 1879
396	Makwa Sahgaiehcan First Nation	le 9 septembre 1876, 1878, et 1929
374	Mistawasis	le 23 août 1876
354	Montreal Lake	le 11 février 1889
342	Moosomin	1879
343	Mosquito, Grizzly Bear's Head, Lean Man	le 29 août 1878
375	Muskeg Lake	le 23 août 1876
371	Muskoday First Nation	le 23 août 1876
373	One Arrow	le 28 août 1876
344	Onion Lake	le 19 août 1878
405	Pelican Lake	le 23 août 1876
355	Peter Ballantyne Cree Nation	le 10 août 1898
345	Poundmaker	le 23 août 1876
346	Red Pheasant	le 23 août 1876
347	Saulteaux	le 18 août 1954 et le 15 mai 1956
348	Sweetgrass	le 9 septembre 1876 et le 15 mai 1956
360	Sturgeon Lake First Nation	le 23 août 1876
349	Thunderchild First Nation	1879
402	Waterhen Lake	le 8 novembre 1921
407	Witchekan Lake	le 21 novembre 1950
<b>TRAITÉ 8</b>		
359	Black Lake	le 25 et le 27 juillet 1899
401	Clearwater River Dene	le 4 août 1899
351	Fond du Lac	le 25 et le 27 juillet 1899
<b>TRAITÉ 10</b>		
403	Birch Narrows First Nation	1906/1907
398	Buffalo River Dene Nation	le 28 août 1906
394	Canoe Lake Cree First Nation	le 19 septembre 1906
400	English River First Nation	le 28 août 1906
352	Hatchet Lake	le 22 août 1907

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	ALBERTA	Adhésion
<b>TRAITÉ 6</b>		
438	Alexander	le 21 août 1877
437	Alexis	le 21 août 1877
460	Beaver Lake Cree Nation	le 9 septembre 1876
464	Cold Lake First Nations	le 9 septembre 1876
440	Enoch Cree Nation	le 25 septembre 1877
443	Ermineskin Tribe	1876/1877/1878
465	Frog Lake	le 19 août 1878
469	Heart Lake	le 19 septembre 1876
466	Kehewin Cree Nation	le 9 septembre 1876
439	Louis Bull	le 25 septembre 1877
442	Montana	le 8 décembre 1882
431	O'Chiese	le 13 mai 1950
441	Paul	le 21 août 1877
462	Saddle Lake	le 9 septembre 1876
444	Samson	1876/1877/1878
434	Sunchild First Nation	le 25 mai 1944
<b>TRAITÉ 7</b>		
473	Bearspaw (fait partie de Stoney Band)	le 22 septembre 1877
435	Blood	le 22 septembre 1877
433	Chiniki (fait partie de Stoney Band)	le 22 septembre 1877
436	Pikani Nation	le 22 septembre 1877
430	Siksika Nation	le 22 septembre 1877
432	Tsuu T'ina Nation	le 22 septembre 1877
475	Wesley (fait partie de Stoney Band)	le 22 septembre 1877
<b>TRAITÉ 8</b>		
463	Athabasca Chipewyan First Nation	le 4 août 1899
445	Beaver First Nation	le 8 juillet 1899
458	Bigstone Cree Nation	le 14 août 1899
470	Chipewyan Prairie First Nation	le 10 août 1900
448	Dene Tha'	le 23 juin 1900
450	Driftpile First Nation	le 21 juin 1899
451	Duncan's First Nation	le 1 juillet 1899
467	Fort McKay First Nation	le 4 août 1899
468	Fort McMurray First Nation	le août 1899
449	Horse Lake First Nation	le 6 juillet 1899
452	Kapawe'no First Nation	le 21 juin 1899
447	Little Red River Cree Nation	le 8 juillet 1899

**Tableau 8.3B** Premières nations, par province et par traité

Code	ALBERTA (suite)	Adhésion
<b>TRAITÉ 8 (suite)</b>		
476	Loon River Cree	le 21 juin 1899
453	Lubicon Lake	1899-1900
461	Mikisew Cree First Nation	le 13 juillet 1899
454	Sawridge	le 21 juin 1899
477	Smith's Landing First Nation	le 17 juillet 1899
455	Sturgeon Lake Cree Nation	le 21 juin 1899 et le 8 juin 1900
456	Sucker Creek	le 21 juin 1899
457	Swan River First Nation	le 21 juin 1899
446	Tallcree	le 8 juillet 1899
459	Whitefish Lake	1900
474	Woodland Cree First Nation	1899-1900

Code	COLOMBIE-BRITANNIQUE	Adhésion
<b>TRAITÉS DOUGLAS</b>		
664	Esquimalt First Nation	1850
626	Kwakiutl Band Council	1851
652	Pauquachin First Nation	1852
640	Scia'new First Nation(Beecher Bay)	1850
648	Snuneymuxw First Nation	1854
656	Songhees First Nation	1850
653	Tsartlip First Nation	1852
654	Tsawout First Nation	1852
655	Tseycum First Nation	1852
657	T'Sou-ke Nation	1850
<b>TRAITÉ 8</b>		
547	Blueberry River First Nations	le 13 mai 1900
548	Doig River	le 13 mai 1900
543	Fort Nelson First Nation	le 15 août 1910
546	Halfway River First Nation	1899-1900
618	McLeod Lake	le 27 mars 2000
544	Prophet River Band	1899
542	Saulteau First Nations	1899-1900
545	West Moberly First Nations	1899-1900

**Tableau 8.3B** Premières nations, par province et par traité

Code	TERRITOIRES DU NORD-OUEST	Adhésion
<b>TRAITÉ 8</b>		
762	Deninu K'ue First Nation	1900
761	K'atlodeeche First Nation	le 21 juin 1899
764	Lutsel K'e Dene	le 25 juillet 1900
759	Salt River First Nation	le 17 juillet 1899
763	Yellowknives Dene First Nation	le 25 juillet 1900
<b>TRAITÉ 11</b>		
758	Acho Dene Koe	le 17 juillet 1922
755	Aklavik	1921-1922
771	Behdzi Ahda First Nation	1921-1922
774	Dechi Laoti' First Nation	le 22 août 1921
760	Deh Gah Gotie Dene Council	le 27 juin 1921
754	Deline	1921-1922
765	Dog Rib Rae	le 22 août 1921
752	Fort Good Hope	le 21 juillet 1921
773	Gameti First Nation	le 22 août 1921
753	Gwicha Gwich'in	le 26 juillet 1921
780	Inuvik Native	1921
770	Jean Marie River First Nation	1921-1922
768	Ka'a'gee Tu First Nation	1921-1922
757	Liidli Kue First Nation	le 11 juillet 1921
766	Nahanni Butte	le 17 juillet 1922
756	Pehdzeh Ki First Nation	le 13 juillet 1921
767	Sambaa K'e (Trout Lake) Dene	le 17 juillet 1922
751	Tetlit Gwich'in	le 28 juillet 1921
750	Tulita Dene	le 15 juillet 1921
772	West Point First Nation	1921-1922
769	Wha Ti First Nation	le 22 août 1921

## 8.3 Traités

### Faits saillants

Le gouvernement du Canada et les différentes instances judiciaires estiment que les traités conclus entre la Couronne et la population autochtone sont des accords solennels stipulant les promesses, les obligations et les avantages qui échoient aux deux parties.

En vertu du Traité Robinson-Supérieur (1850) et du Traité Robinson-Huron (1850), la Couronne a acquis des terres d'une superficie d'environ 84 000 kilomètres carrés dans ce qui constitue aujourd'hui le Centre et le Nord de l'Ontario.

Parmi les autres traités historiques, on compte le traité donnant accès aux territoires de chasse au castor (1701), et le traité de Swegatchy (1760).

Note: Pour plus de détails sur les traités de paix et d'amitié, les traités Douglas et les traités Williams, se reporter au Lexique.

Sources: Rapports de recherche sur les traités, Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, AINC  
Fichiers des traités/histoires des bandes, Centre de la recherche historique et de la recherche sur les revendications, AINC.

## 8.4 Revendications globales

### Faits saillants

Les ententes sur des revendications globales sont des traités modernes qui règlent les questions de titre et de droits ancestraux et lèvent l'incertitude quant à la propriété, l'utilisation et la gestion des terres et des ressources. Le plus souvent, une entente sur des revendications territoriales peut également porter sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Seize ententes définitives sont entrées en vigueur depuis que le Gouvernement du Canada a adopté sa politique sur les revendications territoriales globales en 1973.

La Direction générale des revendications globales est chargée des négociations relatives aux revendications territoriales globales, y compris les ententes sur l'autonomie gouvernementale, avec les groupes autochtones dans les différentes régions du Canada. Cette direction générale gère actuellement 26 revendications territoriales globales et les processus de négociation qui s'y rattachent visant 130 communautés qui regroupent environ 114 750 bénéficiaires, dans huit provinces et trois territoires. Sept tables de négociation sont sur le point d'aboutir à une entente définitive; 11 négocient une entente de principe et sept ne font qu'entamer des pourparlers. Plusieurs ententes définitives ont été négociées pendant l'exercice 2004-2005, et elles feront maintenant l'objet des formalités de ratification :

- Au Yukon, des ententes sur des revendications territoriales globales ainsi que des ententes séparées sur l'autonomie gouvernementale ont été conclues avec les Premières nations de Kluane, de Carcross/Tagish et de Kwanlin Dun. Les ententes avec la Première nation de Kluane sont entrées en vigueur le 2 février 2004. La Première nation de Carcross-Tagish a décidé de tenir un second vote de ratification lors d'un référendum qui s'est tenu du 10 au 12 février 2005. Les membres et bénéficiaires de la Première nation de Kwanlin Dun ont ratifié les ententes à l'occasion d'un scrutin tenu les 5 et 6 novembre 2004; ces ententes doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2005.
- Dans les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.), le peuple tlicho a ratifié une entente sur sa revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale en juin 2003. C'est le premier traité dans les T. N.-O. qui porte sur une revendication territoriale et l'autonomie gouvernementale où les dispositions sur l'autonomie gouvernementale sont constitutionnalisées. La loi fédérale habilitante (Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho) a reçu la sanction royale le 15 février 2005.
- Le 22 janvier 2005, des représentants de l'Association des Inuits du Labrador, du Gouvernement du Canada et du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador étaient réunis à Nain (Terre-Neuve-et-Labrador) pour signer l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador. Il s'agit du premier traité moderne du Canada atlantique, qui recouvre à la fois les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. La proposition de loi habilitante doit être déposée devant le Parlement au printemps 2005.

Le Bureau fédéral de négociation des traités (BFNT), à Vancouver, assure la participation du Canada au processus de négociation des traités en Colombie-Britannique et il mène actuellement la négociation d'une entente distincte sur l'autonomie gouvernementale avec une Première nation. Jusqu'à maintenant, 54 revendications ont été jugées acceptables;

pour les besoins de la négociation, ces revendications sont posées par 43 groupes autochtones qui représentent 125 collectivités des Premières nations regroupant quelque 77 000 bénéficiaires. Pendant l'exercice 2003-2004, des ententes de principe ont été signées avec les Premières nations de Lheidli T'enneh, Maa-nulth, Sliammon et Tsawwassen. Des négociations sur une entente définitive ont commencé. Pour sa part, la Première nation de Snuneymuxw est parvenue à une entente de principe, et nous prévoyons qu'elle la soumettra à sa population pour ratification à l'hiver 2004. Le BFNT est également chargé de la négociation d'une entente distincte sur l'autonomie gouvernementale avec la Première nation de McLeod Lake.

Source : AINC, Revendications globales, 2004-2005.

## 8.5 Revendications particulières

### Faits saillants

La Direction générale des revendications particulières gère les politiques sur les revendications particulières et sur les droits fonciers issus des traités afin de résoudre les obligations légales du Canada à l'aide de mécanismes de règlement des différends autres que les litiges. Le Programme des revendications particulières a pour but de résoudre les griefs passés qui sont liés à l'administration des terres et des autres biens des Indiens, ainsi qu'au respect des traités, de façon à renforcer les partenariats, à contribuer à la guérison des collectivités, à développer les capacités et à fournir aux Premières nations les terres et les ressources dont elles ont besoin.

Les avantages de ce programme pour les PN sont les suivants : résolution des griefs historiques, ressources financières ou foncières visant à soutenir le développement économique et social et l'investissement pour les générations futures, gouvernance renforcée. En outre, le processus fait naître ou stimule la confiance mutuelle et il favorise l'établissement de partenariats solides entre les Premières nations, les gouvernements des provinces et des territoires et le secteur privé.

Entre la date de création du programme et mars 2004, la Direction générale des revendications particulières a réglé 263 revendications particulières et revendications relatives aux droits fonciers découlant des traités. Durant l'année financière 2003-2004, la Direction générale a réglé 14 revendications particulières, pour une valeur globale de 259 millions \$ :

En Alberta, des ententes sur le règlement de revendications particulières ont été conclues avec la Nation des Siksika, la Première nation de Fort McKay et la Première nation des Blood;

En Colombie-Britannique, des ententes similaires ont été conclues avec la Première nation de Sumas et la Première nation de McLeod Lake (Leonard J. Solonas);

Au Manitoba, une entente a été conclue avec la Première nation Mathias Colomb;

En Ontario, des ententes ont été conclues avec les Premières nations Aamjiwnaang et Chippewas de Kettle et de Stony Point et la Première nation de Michipicoten;

En Saskatchewan, des ententes ont été conclues avec les Premières nations Moosomin et Thunderchild.

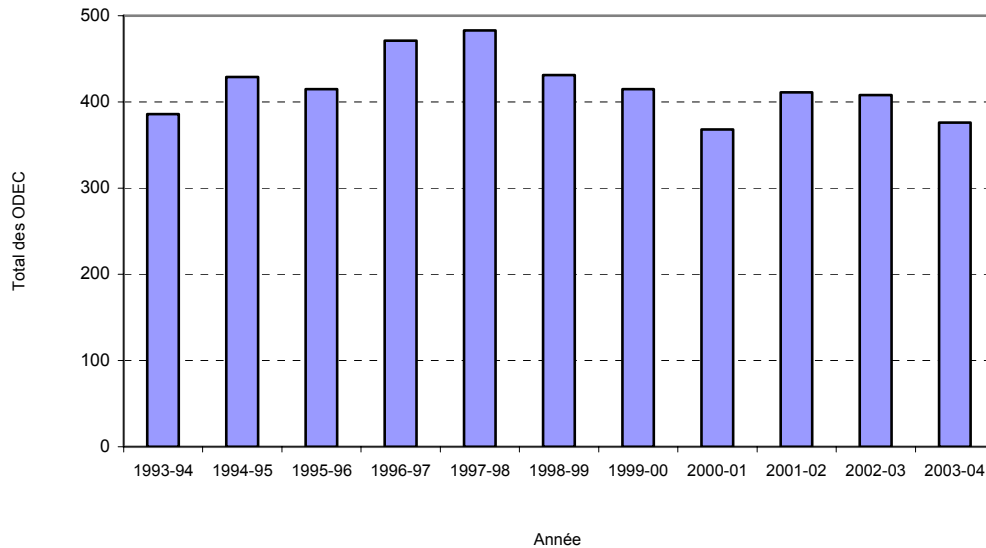
Au 31 décembre 2004, 113 revendications particulières faisaient l'objet de négociations, 638 autres étaient à l'étape de l'évaluation et 39 autres avaient été soumises à l'attention de la Commission des revendications particulières des Indiens (CRPI).

Source : AINC, Revendications particulières, 2004-2005.



## 8.6 Organismes de développement économique communautaire (ODEC)

**Figure 8.6** Nombre total de tous les types d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, de 1993-1994 à 2003-2004



### Fait saillant

Les organismes de développement économique communautaire (ODEC) sont gérés par les Premières nations et leur rendent compte. Ils assument la responsabilité de la prestation des programmes et des services offerts jusqu'à 1990 par le Ministère. Les bureaux régionaux d'AINC travaillent en partenariat avec les ODEC afin de développer la maîtrise des Premières nations sur les priorités locales, les dépenses, la conception, la prestation et le conseil dans le cadre des programmes.

**Tableau 8.6** Nombre total de tous les types d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, de 1993-1994 à 2003-2004

<b>Exercice</b>	<b>Total des ODEC de tous genres</b>
1993-94	386
1994-95	429
1995-96	415
1996-97	471
1997-98	483
1998-99	431
1999-00	415
2000-01	368
2001-02	411
2002-03	408
2003-04	376

- Notes :
1. Les données peuvent différer des chiffres déclarés précédemment en raison des redressements effectués dans la base de données.
  2. Le nombre d'ODEC ayant produit un rapport sur le développement économique « satisfaisant » au 31 octobre 2004.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, 1993 à 2003.



# LEXIQUE

## Lexique

**Autonomie gouvernementale :** Conformément à la Politique sur le droit inhérent du gouvernement du Canada, la Direction générale de l'autonomie gouvernementale gère la négociation d'accords pratiques sur l'autonomie gouvernementale avec les groupes autochtones et les provinces ou territoires concernés dans les domaines relatifs à leurs compétences et leurs intérêts. La direction générale est également chargée d'élaborer des politiques et de coordonner des activités de soutien aux négociations, de renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones et d'élaborer de nouvelles relations financières avec les gouvernements autochtones.

**Enfants placés :** Nombre d'enfants qui ont été retirés de la garde de leurs parents afin de les protéger contre la négligence et (ou) les mauvais traitements, ou afin de prévenir la négligence et (ou) les mauvais traitements, et placés dans un foyer nourricier, un centre d'accueil ou dans un établissement institutionnel.

**Espérance de vie :** « L'espérance de vie est une estimation du nombre moyen d'années qu'un individu a encore à vivre. On la calcule en se basant sur les taux de mortalité de chaque groupe d'âge et en supposant que les risques de décès demeurent constants, à chaque âge, à partir du moment de l'estimation jusqu'à l'extinction totale du groupe ». (Source : *Wilkins, Russell, L'état de santé au Canada, 1926-1976, Institut de recherches politiques, mai 1980*).

**Logement :** Lieu d'hébergement autonome (ayant au moins une chambre à coucher distincte) et que l'on considère comme une résidence principale, indépendamment du niveau d'occupation, du niveau d'achèvement ou du besoin de rénovation ou de remplacement.

**Programme d'aide à la vie autonome (anciennement adultes placés en établissement) :** AINC finance les soins dispensés par les établissements de types I et II, qui peuvent être situés dans les réserves ou administrés par la province. Une évaluation de chaque cas selon les normes provinciales sert à déterminer le niveau de soins nécessaires. Les résidents des établissements sont généralement des personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'aide et de surveillance.

**Type I :** «... soins requis par une personne non alitée, qui peut se déplacer sans aide, dont les facultés physiques ou mentales sont affaiblies, et qui a essentiellement besoin d'aide et de surveillance dans les activités de la vie quotidienne, en plus des services sociaux et récréatifs nécessaires à ses besoins psychosociaux. La période pendant laquelle ces soins sont requis est indéterminée et relative à l'état du sujet.»

**Type II :** «... soins requis pour une personne souffrant d'une maladie chronique (physique ou mentale) relativement stable, ou d'une incapacité fonctionnelle, qui paraît avoir atteint la limite de rétablissement possible et dont l'état ne devrait pas changer dans un avenir prochain; ce malade a un besoin relativement restreint des services diagnostiques et thérapeutiques de l'hôpital mais doit pouvoir compter, 24 heures par jour, sur des soins personnels, sous la surveillance de médecins et d'infirmières, ainsi que sur les services nécessaires à ses besoins psychologiques et sociaux. La période pendant laquelle les soins seront requis est imprévisible, mais il s'agit habituellement de mois ou d'années.»

(Source : *Établissements de soins prolongés pour adultes, Rapport du Groupe de travail sur les services spéciaux dans les hôpitaux, 1984*).

---

## Lexique (suite)

**Projet de loi C-31** : «Le projet de loi C-31, adopté par le Parlement en juin 1985, apporte d'importants changements à la *Loi sur les Indiens*. Ses trois principaux objectifs sont les suivants : éliminer de la *Loi sur les Indiens* la discrimination fondée sur le sexe et sur l'état marital; permettre à ceux qui ont été lésés par une discrimination antérieure de recouvrer le statut d'Indien; rendre les Premières nations en mesure d'assumer le contrôle de leur effectif. «En conséquence de cette loi, la *Loi sur les Indiens* ne fait désormais aucune différence de principe entre les hommes et les femmes sur le plan du statut, et interdit toute perte ou acquisition de statut par l'intermédiaire du mariage» (Source : *Examen du secteur Terres, revenus et fiducie : Rapport de l'étape II*).

**Registre des Indiens** : « Le Registre des Indiens est une liste des Indiens inscrits (selon la définition de la *Loi sur les Indiens*) tenue par AINC. Les renseignements de cette liste qui concernent les caractéristiques démographiques de la population indienne sont mis à jour périodiquement par les responsables des bandes et publiés pour le 31 décembre de chaque année ».

**Réseau d'égouts** : Se rapporte à la présence d'un des types d'égouts suivants : réseaux d'égout, champ d'épuration/fosse septique de collectivité, champ d'épuration/fosse septique individuelle, camion de vidanges de fosses septiques et autres. Les égouts comprennent la présence de stations de relèvement, de systèmes septiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

**Réserves** : Selon la définition contenue dans la *Loi sur les Indiens*, parcelle de terrain dont Sa Majesté est propriétaire et qu'elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande.

**Revendication particulière** : La Direction générale des revendications particulières est chargée de l'évaluation, de la négociation et du règlement, ou de toute autre forme de règlement définie, des revendications des Indiens contre le Canada, qui sont présentées au gouvernement en vertu de ce programme.

**Sécurité du revenu** : Le Programme de sécurité du revenu du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) est un élément du Programme de développement social du ministère.

AINC a entrepris des activités de sécurité du revenu dans les réserves dans le but général de fournir aux particuliers et aux familles le moyen de combler leurs besoins fondamentaux en aliments, vêtements et logements. AINC finance aussi des allocations de besoins spéciaux pour les biens et services essentiels au bien-être physique ou social d'un prestataire admissible mais qui ne sont pas inclus comme éléments des besoins fondamentaux, par exemple des articles de base d'ameublement et le coût d'un régime alimentaire recommandé par les médecins. La participation actuelle du ministère dans les activités de sécurité du revenu vise

---

## Lexique (suite)

### Sécurité de revenu (suite) :

surtout à fournir du financement aux Premières Nations qui, à leur tour, assurent la prestation des programmes et services aux membres de la collectivité.

AINC doit adopter les modalités des programmes généraux d'assistance des provinces et des territoires. Bien qu'AINC puisse assurer directement la prestation du programme de sécurité du revenu, ce dernier a, dans une large mesure, fait l'objet de délégations.

**Prestataires de sécurité du revenu :** Le nombre total de prestataires de sécurité du revenu comprend le nombre de familles (chefs de ménages) et le nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations de sécurité du revenu.

**Bénéficiaires de sécurité du revenu :** Le nombre total de bénéficiaires comprend le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.

**Services d'eau :** Désigne la présence d'un des types de services d'eau suivants : par canalisations, puits collectif, puits individuel, camion A, camion B et Autres. Note : Bien qu'un service d'eau comprenne la livraison d'eau à l'aide d'un camion B (du camion au baril), les maisons n'ont pas la plomberie voulue pour recevoir les services (c'est-à-dire une citerne et un système sous pression) et, dans ces cas, le service d'eau peut être considéré comme inadéquat.

**Système d'enregistrement des terres indiennes (SETI) :** Le Système d'enregistrement des terres indiennes (SETI) est une application accessible par Internet qui consiste en une base de données des titres relatifs aux terres des réserves et aux terres de la Couronne enregistrés dans le Registre des terres indiennes. Le SETI est la source autorisée pour ce qui est des noms des réserves.

La *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* permet aux Premières nations de se soustraire à l'application des dispositions relatives à la possession des terres de la *Loi sur les Indiens* et d'adopter leurs propres codes fonciers pour la gestion des terres et des ressources des réserves.

### Taux de croissance annuel moyen :

La formule suivante a servi à calculer les taux de croissance annuels moyens :

$$TCAM = (X_1 / X_0)^{1/n} - 1$$

où :  $X_1$  = données pour l'année la plus récente de la période  
 $X_0$  = données pour l'année la plus ancienne de la période  
 $n$  = durée de la période (en années).